



PROJET DE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité



Établissement Public Administratif

Siège : Rue Joseph MBALLA

ELOUMDEN, BASTOS.

B.P. 6064 Yaoundé,

Tél. : (237) 222 21 10 12 - 222 21 10 13,

Fax : (237) 222 21 10 14

Site Web : www.arsel-cm.org

Sommaire

Sommaire	i
Abréviations et acronymes	iii
Préface	v
Avant-propos	v
Liste des figures	vi
Liste des tableaux	vii
Résumé	viii
Abstract	ix
Introduction	1
Partie 1. Présentation de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL)	3
1.1. Statut Juridique	3
1.2. Missions Principales	3
1.3. Enjeux Stratégiques	4
1.4. Organisation de l'ARSEL	4
1.4.1. Conseil d'Administration	4
1.4.2. Direction Générale	5
1.4.3. Organigramme de l'ARSEL	6
Partie 2 : Présentation du Secteur de l'Electricité	8
2.1. Vision et Objectifs de la Politique du Secteur	8
2.1.1. Valorisation du grand potentiel hydroélectrique et gazier	9
2.1.2. Valorisation des énergies alternatives	9
2.1.3. Extension et la modernisation des installations et réseaux de transport et de distribution	9
2.1.4. Objectifs environnementaux dans le cadre de la COP 26	10
2.2. Cadre légal et institutionnel	10
2.2.1. Cadre légal	10
2.2.2. Cadre institutionnel	11
2.3. Chiffres clés du Secteur de l'électricité au Cameroun	14
2.4. Présentation des différents réseaux du Cameroun	15
2.4.1. Réseau Interconnecté du Sud (RIS)	15
2.4.2. Réseau Interconnecté du Nord (RIN)	17
2.4.3. Réseau de l'Est (RE)	18
Partie 3 : Activités de l'ARSEL	20
3.1. Régulation Economique, Financière et la Tarification	20
3.1.1. Analyses Financières et Tarification	20

3.1.2.	<i>Analyses Economiques, Suivi du Marché et de la Concurrence</i>	29
3.2.	Régulation Technique	33
3.2.1.	Régulation des Systèmes de Production	34
3.2.2.	Régulation des Réseaux de Transport et Gestion des Réseaux de Transport	44
3.2.3.	Régulation de la Distribution et de la Commercialisation	56
3.3.	REGULATION JURIDIQUE ET CONSUMERISTE	63
3.3.1.	Protection du consommateur et affaires contentieuses	68
3.3.2.	Affaires Juridiques et suivi des Engagements Contractuels	79
3.4.	Activités d'appui à la régulation	86
3.4.1	Etudes et Système d'Information de Régulation	86
3.4.2	Affaires Administratives et Budget	92
3.4.3	Affaires Financières et Comptabilité	97
3.4.4	Gestion des Ressources Humaines	108
3.4.5	Gestion du courrier et des archives	116
3.4.6	Communication, la Traduction et les Relations Publiques	119
3.4.7	Audit interne et contrôle de gestion	128
3.5.	Coopération	132
3.5.1.	Assistance technique et appuis	132
3.5.2.	Régulateurs, Organes et associations de Régulateurs (ARSE TCHAD, ARSEL CONGO, AFUR, ERRRA, FIRC, ANOR, Club ER, FISUEL)	133
3.6.	Evaluation de la performance des activités de l'ARSEL	139
Conclusion		145
Perspectives		147

Abréviations et acronymes

AFUR	African Forum for Utility Regulators
AFRUR	Association pour la Formation dans les Industries de Réseau
AER	Agence d'Électrification Rurale
ARSEL	Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité
ASC	Avances Sur Consommation
BM	Banque Mondiale
BT	Basse Tension
CAPEX	Capital expenditure
CART	Contrat d'Accès au Réseau de Transport
CARPA	Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat
CCCL	Contrat Cadre de Concession et de Licence
CCCE	Comité Consultatif des Consommateurs d'Electricité
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CT	Comité Tarifaire
DPDC	Dibamba Power Development Company
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
ECG	Electricity Company of Ghana
EP	Eclairage Public
ENEO	Energy of Cameroon
EDC	Electricity Development Corporation
EE	Efficacité Energétique
EPC	Engineering, Procurement & Construction
ERRA	Energy Regulators Regional Association
ENF	Energies non fournies
EUEI-PDF	EU Energy Initiative – Partnership Dialogue Facility
FL	Foyer Lumineux
FISUEL	Fédération Internationale pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité
FER	Fonds d'Energie Rurale
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FMI	Fonds Monétaire International
HFO	Heavy Fuel Oil
INS	Institut National de la Statistique
IPP	Independent Power Producer
GRT	Gestion du Réseau de transport
GWH	GigaWatt/heure
KPDC	Kribi Power Development Company
KV	Kilo Volt
LFO	Light Fuel Oil
MT	Moyenne Tension
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Énergie
MINFI	Ministère des Finances

MW	MégaWatt
POWERCAM	Cameroon Electricity Corporation
PNT	Pertes Non Techniques
PTU	Programme Thermique d'Urgence
RIN	Réseau Interconnecté Nord
RIS	Réseau Interconnecté Sud
RSDPE	Règlement du Service de Distribution Publique d'Electricité
SONEL	Société Nationale d'Electricité
SONATREL	Société Nationale de Transport de l'Electricité
SND30	Stratégie Nationale de Développement 2020-2030

Préface

Le présent Rapport est la compilation des résultats des activités menées par l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) durant l'année 2020. Au-delà d'un simple compte rendu, il est le reflet d'une nouvelle vision de l'activité de régulation et de redynamisation des corps de métiers de cette fonction essentielle du service public de l'électricité réformé. En effet, sa complexification au cours du temps impose d'innover en permanence dans la recherche d'une efficacité toujours plus grande du système électrique camerounais.

Ceci constitue une exigence réglementaire et une valeur de la gouvernance que de rendre compte des activités pour permettre à l'ensemble des acteurs du Secteur de comprendre quels sont les défis à relever, les méthodes mises en œuvre pour le réaliser, et bien évidemment les résultats auxquels on a abouti.

C'est dans cette optique que l'ARSEL retrace ici les résultats de son action arrimée à la vision et aux objectifs de la politique du Secteur, dans le cadre des missions qui lui sont dévolues par ses textes organiques émanant de la Loi. Parmi ces missions, il y'a celles :

- de veiller au respect des textes légaux, réglementaires et contractuels ;
- de s'assurer de l'accès au réseau dans les conditions objectives, transparentes et non discriminatoires ;
- de veiller aux intérêts des consommateurs et d'assurer la protection de leurs droits pour ce qui est du prix, de la fourniture et de la qualité de l'énergie électrique;
- de garantir une concurrence saine et loyale dans le Secteur de l'électricité ;
- de mettre en œuvre, suivre et contrôler le système tarifaire établi dans le respect des méthodes et procédures fixées par l'Administration chargée de l'électricité ;
- d'octroyer les autorisations;
- d'instruire les demandes de licences et de concession ;
- d'arbitrer les différends entre les opérateurs du Secteur de l'électricité sur saisine des parties.

L'année 2020 a vu l'animation de la régulation autour des 3 pôles principaux suivants :

- la régulation économique et financière;
- la régulation technique ;
- la régulation juridique.

Cette démarche a permis de présenter les problématiques importantes, telles que :

- le contrôle de l'activité des opérateurs du Secteur au premier rang desquels ENEO;
- la recherche de l'équilibre financier du Secteur, notamment par l'optimisation des coûts de production fortement impactés par une mauvaise hydraulité et le renchérissement

- du coût des combustibles ;
- l'accompagnement du processus de dé-intégration du Secteur avec les travaux relatifs aux contrats d'accès au réseau de transport ;
- l'encadrement de l'opération de lutte contre la fraude dont l'organisation a connu des faiblesses qui ont mis à mal les droits des consommateurs ;
- le contrôle des indicateurs de performance des opérateurs ;
- etc.

L'examen de ce Rapport d'Activités 2021 de l'ARSEL permettra aux lecteurs de prendre connaissance des détails utiles sur le fonctionnement du Secteur de l'électricité en général et de la régulation en particulier. Il rend compte des missions sur le terrain, des processus de calcul tarifaire, des conciliations, etc. Aussi, il permet de prendre toute la mesure des activités menées par le Régulateur et des résultats qui ont été atteints. Il ne manque pas de souligner les difficultés et les défis à relever dans le futur.

Enfin, je saisis cette occasion pour féliciter une fois de plus la Direction Générale et tout son personnel pour les innovations apportées dans la réalisation de ses missions dont le présent Rapport est l'une des illustrations. Je souhaite en même temps une bonne lecture à tous ceux qui s'intéresseront à ce document.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Marie Aleokol', enclosed within a rectangular box.

Le Ministre Jean-Marie ALEOKOL

Avant-propos

Le Cameroun a adopté en 2020, la Stratégie Nationale de Développement (SND 30) qui constitue le socle de l'action gouvernementale au cours de la période 2021-2030. Conformément à la Vision 2035, cette période met une emphase, entre autres, sur le développement industriel et la transformation structurelle de l'économie camerounaise. La réalisation de ces deux objectifs nécessite, d'une part, l'aboutissement des projets en cours de développement dans le Secteur de l'Electricité, et d'autre part, le déploiement de nouvelles infrastructures énergétiques capables de satisfaire la demande industrielle telle que projetée dans la SND 30. Outre la satisfaction de cette demande industrielle, l'évolution de la demande du Secteur Public, représentant 550 MW appelés aux heures de pointe, constitue autant de défis à relever au cours des dix prochaines années.

Par ailleurs, les mutations récentes intervenues dans le Secteur ont été matérialisées par la mise en place de la SONATREL, qui a repris le développement et l'exploitation du Segment Transport. De même, l'Avenant n°3 a prévu la filialisation du Segment Production de ENEO, ce qui va accentuer le dégroupage des activités initialement conduites par cet Opérateur. D'autres acteurs dont les projets sont en cours de développement dans le Secteur à l'instar de Nachtigal Hydro Power Company, EDC pour le barrage de Memve'ele et MEKIN Hydroelectric Development Corporation ont introduit des demandes de titres auprès de l'ARSEL. Ces derniers viendront accroître le nombre d'Opérateurs intervenant dans le secteur. Cette multiplication des acteurs met en relief un impératif de coordination et de régulation qui incombe partiellement à l'ARSEL.

Enfin, les évolutions technologiques, notamment l'introduction progressive dans la facturation électrique des compteurs intelligents et des compteurs à prépaiement, ont nécessité la révision du Règlement du Service de Distribution Publique de l'Electricité (RSDPE) qui lie ENEO aux clients relevant du Secteur Public. Outre cette révision du Règlement du Service, les niveaux élevés des pertes non techniques contribuant au déséquilibre financier du Secteur de l'Electricité ont nécessité la conduite de l'opération de lutte contre la fraude par ENEO. Toutefois et dans le cadre de la mise en œuvre de cette opération, l'un des défis majeurs à relever par l'ARSEL consiste à accompagner ladite opération tout en garantissant une facturation juste et équitable de la consommation d'énergie électrique.

L'élaboration de ce Rapport d'Activités a été un instant d'auto-évaluation de la contribution de l'ARSEL au développement harmonieux du Secteur de l'Electricité dont les défis sont de plus en plus nombreux et complexes. Ce dernier constitue également une vitrine des actions entreprises par l'ARSEL et une plaidoirie pour une mise à disposition des outils et des ressources indispensables pour la réalisation des missions assignées à l'Agence.

LE DIRECTEUR GENERAL


NKOU Jean Paul

Liste des figures

Figure 1: Schéma organisationnel du secteur de l'électricité.....	11
Figure 2: Processus tarifaire	24
Figure 3: Evolution de la base tarifaire	25
Figure 4: Schéma du marché de l'électricité	31
Figure 5: Taux de disponibilité réalisé par les centrales thermiques	34
Figure 6: Disponibilité annuelle de combustible par centrale.....	35
Figure 7: Energies produites par les producteurs indépendants.....	36
Figure 8: Production Energie.....	39
Figure 9: Production Energie Memve'ele	39
Figure 10: Poste 90/30kV de Guider	44
Figure 11: Taux de charge des transformateurs de puissance du Littoral et Sud-Ouest.....	45
Figure 12: Taux de charge des transformateurs des Régions du Centre-Sud.....	46
Figure 13: Taux de charge des transformateurs de la Région de l'Ouest	46
Figure 14: Taux de charge de la L90kV Nkongsamba – Bafoussam de transport dans la région de l'ouest.....	48
Figure 15: Taux de charge des lignes de transport de la région du Littoral.....	49
Figure 16: Taux de charge des lignes de transport des régions Centre et Sud.....	50
Figure 17: Taux de pertes en lignes de transport de la région du Littoral pour les mois de Janvier à décembre 2021	51
Figure 18: Taux de pertes en lignes dans le Centre et Sud pour les mois de Janvier à décembre 2021	52
Figure 19: Taux de pertes en lignes dans le RIN pour les mois de Janvier à Juillet 2021	52
Figure 20 : Visite d'inspection de monsieur le ministre de l'eau et de l'énergie sur les travaux d'élagage des corridors des lignes du RIS.....	54
Figure 21: Réalisations 2021 du SAIDI et du SAIFI	57
Figure 22: Indicateur de performance National du Taux de desserte et Accès à l'électricité	59
Figure 23: Ventes globales BT en F CFA	61
Figure 24: Principales Remarque's suite à l'inspection du site pour le premier trimestre 2022.....	61
Figure 25 : Evolution du traitement des requêtes à l'ARSEL de 2019 à 2021.....	71
Figure 26 : Statistiques relatives à la mise en œuvre des audiences de conciliation	72
Figure 27 : Répartition des requêtes enregistrées selon l'objet du litige	73

Liste des tableaux

Figure 1: Schéma organisationnel du secteur de l'électricité.....	11
Figure 2: Processus tarifaire	24
Figure 3: Evolution de la base tarifaire	25
Figure 4: Schéma du marché de l'électricité	31
Figure 5: Taux de disponibilité réalisé par les centrales thermiques	34
Figure 6: Disponibilité annuelle de combustible par centrale.....	35
Figure 7: Energies produites par les producteurs indépendants.....	36
Figure 8: Production Energie.....	39
Figure 9: Production Energie Memve'ele	39
Figure 10: Poste 90/30kV de Guider	44
Figure 11: Taux de charge des transformateurs de puissance du Littoral et Sud-Ouest.....	45
Figure 12: Taux de charge des transformateurs des Régions du Centre-Sud.....	46
Figure 13: Taux de charge des transformateurs de la Région de l'Ouest	46
Figure 14: Taux de charge de la L90kV Nkongsamba – Bafoussam de transport dans la région de l'ouest.....	48
Figure 15: Taux de charge des lignes de transport de la région du Littoral.....	49
Figure 16: Taux de charge des lignes de transport des régions Centre et Sud.....	50
Figure 17: Taux de pertes en lignes de transport de la région du Littoral pour les mois de Janvier à décembre 2021	51
Figure 18: Taux de pertes en lignes dans le Centre et Sud pour les mois de Janvier à décembre 2021	52
Figure 19: Taux de pertes en lignes dans le RIN pour les mois de Janvier à Juillet 2021	52
Figure 20 : Visite d'inspection de monsieur le ministre de l'eau et de l'énergie sur les travaux d'élargage des corridors des lignes du RIS.....	54
Figure 21: Réalisations 2021 du SAIDI et du SAIFI	57
Figure 22: Indicateur de performance National du Taux de desserte et Accès à l'électricité	59
Figure 23: Ventes globales BT en F CFA	61
Figure 24: Principales Remarques suite à l'inspection du site pour le premier trimestre 2022.....	61
Figure 25 : Evolution du traitement des requêtes à l'ARSEL de 2019 à 2021.....	71
Figure 26 : Statistiques relatives à la mise en œuvre des audiences de conciliation	72
Figure 27 : Répartition des requêtes enregistrées selon l'objet du litige	73

Résumé

Le présent Rapport s'inscrit dans le cadre d'une communication publique sur l'actualité du Secteur de l'Electricité au Cameroun. En mettant en scène le Régulateur dans ses relations avec les autres acteurs Institutionnels et privés, à l'échelle nationale et internationale, il offre au Public, une vue panoramique de la dynamique Régulatoire mise en œuvre dans ledit Secteur.

Ce canal d'information privilégié, permet de restituer chaque année, les actions concrètes engagées par l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) pour assurer une Régulation transparente et efficace du Secteur de l'Electricité au Cameroun.

A l'instar des années précédentes, l'édition de 2021, s'articule autour des métiers de la Régulation, notamment :

- (i) la régulation économique et financière, pour revenir sur les moments forts des travaux tarifaires, et subsidiairement, sur le processus de conformation des Conventions et Contrats d'Accès au Réseau de Transport, au Code du Marché de l'électricité, prenant en compte les arbitrages du MINEE visant à concilier les parties prenantes ;
- (ii) la régulation technique, concernant le suivi-évaluation des programmes d'investissement des Opérateurs, le suivi des programmes et planning de maintenance, du suivi des indicateurs de performances contractuelles, l'information et le Conseil du Gouvernement sur les sujets préoccupant dans le Secteur ;
- (iii) la régulation juridique et consumériste, s'agissant du renforcement de la protection des consommateurs dans les cadres respectifs des travaux de relecture du Règlement du Service, et des séances de conciliation. Pour parler également de l'activité de veille des dispositions et procédures légales et réglementaires, plus précisément dans la lutte contre la fraude ; sans occulter la gestion des auto-producteurs et le suivi du respect des obligations contractuelles.

Par ailleurs, le présent Rapport comporte une section dédiée aux activités dites d'« appui à la régulation » avec une extension sur la vie sociale au sein de l'Agence. Cette partie traite de l'administration interne, du développement numérique, de la communication interne et externe et de la coopération avec diverses entités nationales et internationales.

A travers son contenu, le lecteur abandonnera forcément les idées reçues, au profit d'informations explicites et avérées concernant les actions concrètes engagées par l'ARSEL, pour optimiser le processus tarifaire d'Electricité, aiguillonner les Opérateurs dans la perspective de l'amélioration de la Qualité du Service et de la protection des intérêts et droits des consommateurs, tout en travaillant à la mise en place d'incitation socio-politique et économiques visant à rendre le Secteur de l'Electricité du Cameroun plus attractif.

Abstract

This report gives an account of the activities carried out by the Electricity Sector Regulatory Agency (ARSEL) during the year 2021. The aim is to communicate to the public on the efforts made for a transparent and efficient regulation of the Electricity Sector. The themes developed are built around the regulatory professions (domains), namely (i) economic and financial regulation, with regard to tariffs, the determination of the compensation for retrieving the Transport Segment; (ii) technical regulation with regard to the determination of the contractual performance indicators of the Operators and, subsequently, the monitoring of their performance; (iii) legal and consumer regulation for aspects related to the attribution of titles necessary for potential operators to function in the Electricity Sector as well as the protection of consumers' interests, the establishment and operationalization of the ARSEL Arbitration Center.

In addition, the Report addresses activities related to "regulatory support" and social life within the Agency. These include internal administration, digital development, internal and external communication and cooperation with various national and international entities.

The reader will appreciate the increasing efforts made by the Agency to control the electricity tariff process, the procedure for awarding titles to new operators, the strengthening and improvement of service quality control, the protection of consumers' interests and rights, the support of project promoters and operators in the Electricity Sector.

Introduction

Après avoir ralenti en 2020 en raison des effets combinés de la pandémie de la COVID-19, de la persistance des crises sécuritaires et politiques, et de la baisse des prix mondiaux du pétrole, l'économie camerounaise a rebondi en 2021, avec un taux de croissance du PIB évalué à 3,6 %.

Cette performance économique plutôt satisfaisante, est adossée sur certains facteurs de réussite, notamment, les activités liées à la Coupe d'Afrique des Nations (CAN 2021), les investissements publics dans des projets tels que le barrage hydroélectrique de Lom-Pangar et Nachtigal et le port de Kribi, l'augmentation de la production en électricité, l'augmentation de la production de gaz naturel liquéfié. *Source : Rapport annuel 2021 du FMI.*

S'agissant précisément du Secteur de l'Electricité, plusieurs initiatives ont été prises aux niveaux des acteurs Institutionnels, privés, et autres partenaires internationaux. Lesdites initiatives visaient entre autres, la réduction du déséquilibre financier dans le Secteur, la réduction du déséquilibre entre l'offre et la demande de l'électricité, et l'amélioration de l'apport encore faible des énergies renouvelables dans le mix énergétique du pays.

A titre illustratif, en 2021, le Concessionnaire du service public en charge de la distribution (en priorité) de l'énergie électrique au Cameroun (ENEO), a contribué à hauteur de 70% à la production de l'énergie servie aux ménages et entreprises au Cameroun. Les 30% restant étant produits par des producteurs indépendants et la centrale hydroélectrique de Memve'ele exploitée par l'entreprise Electricity Development Corporation (EDC). ENEO a également posé des actions dans le segment de la production, en vue de l'amélioration de la qualité du service.

Au Plan de la coopération, le 22 février 2021, l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), a reçu un financement de l'Union européenne à hauteur de 4,2 millions d'euros. Ledit financement permettra le déploiement d'activités visant l'essor des technologies et les innovations environnementales au Cameroun et en République Démocratique du Congo. *Source : Communiqué de l'IFDD.*

Au plan Institutionnel, les actions fortes du Régulateur en 2021 concernaient entre autres :

- (i)** *la conduite des opérations relatives à la lutte contre la fraude. Dans ce cadre, l'ARSEL a particulièrement veillé au respect scrupuleux par les parties prenantes, des procédures y relatives. En outre, elle s'est impliquée dans les campagnes d'implémentation des nouveaux systèmes de comptage (compteurs prépayés) Source : ARSEL WATCH;*
- (ii)** *la résorption du déséquilibre financier dans le Secteur. Aux côtés du MINEE, l'ARSEL a travaillé à la remontée des doléances des Opérateurs au niveau des Administrations compétentes de l'Etat. Par ailleurs, elle a contribué à la formulation de suggestions*

devant permettre la réduction de la dette de l'Etat vis-à-vis de l'Opérateur ENEO (préparation de la Décision de compensation) ;

- (iii)** *l'amélioration de l'offre en électricité.* Le Régulateur a suivi de près la réalisation des plans d'investissement assignés aux Opérateurs dans le Segment Production. L'ARSEL a également veillé au renforcement des outils et mécanismes de réduction des pertes d'énergies sur l'ensemble du Réseau national ;
- (iv)** *le renforcement de la protection des Consommateurs d'électricité.* L'ARSEL s'est engagée dans l'optimisation de ses outils et mécanismes de traitement des requêtes des Consommateurs ;
- (v)** *la mise en place et l'opérationnalisation du Centre d'arbitrage de l'ARSEL.*

A des fins de transparence et d'information publique, le Régulateur se fait chaque année l'obligation de rendre compte de sa contribution au développement du Secteur de l'Electricité.

A ce titre, le présent Rapport d'activités restitue pour le compte de l'année 2021, les objectifs poursuivis par l'ARSEL, les activités menées, les résultats atteints, les difficultés rencontrées, en rapport avec ses missions statutaires et en conformité avec les orientations données par l'Administration chargée de définir la politique énergétique au Cameroun (MINEE).

La tangibilité et la cohérence des informations qui y sont consignées sont renforcées par des fiches techniques, des illustrations photographiques, des statistiques et des graphiques. Il est structuré autour des métiers de la régulation, avec en sus une incursion dans les activités connexes à la régulation. Il s'articule autour des principaux thèmes ci-dessous :

- rappel des missions statutaires de l'ARSEL ;
- présentation du Secteur de l'Electricité ;
- régulation économique et financière ;
- régulation technique ;
- régulation juridique et consumériste ;
- activités d'appui à la régulation ;
- coopération ;
- évaluation de la performance de l'ARSEL et les perspectives.

En guise de conclusion, le présent Rapport consacre un paragraphe aux perspectives du Régulateur à court, moyen et long terme, en rapport avec les nouveaux défis qu'imposent le contexte socio-économique actuel, et les innovations technologiques.

Partie 1. Présentation de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL)

La présentation de l'ARSEL s'articule autour des points suivants : (i) le statut juridique ; (ii) les missions principales ; (iii) les enjeux stratégiques et (iv) l'organisation de l'ARSEL.

1.1. Statut Juridique

L'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) a été instituée par la Loi n°098/022 du 24 décembre 1998, qui consacre la libéralisation du Secteur de l'Electricité au Cameroun. Ladite Loi a été abrogée par celle n°2011/022 du 14 décembre 2011 régissant le Secteur de l'Electricité.

L'ARSEL a le statut d'Etablissement Public Administratif (EPA) au sens de la Loi n°099/016 du 22 décembre 1999, modifiée par la Loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements Publics. Elle est gérée par un Conseil d'Administration qui fixe les orientations et la politique de l'Agence à travers les résolutions qu'il prend, et une Direction Générale qui met en œuvre cette politique et ces orientations dans le respect des lois et règlements en vigueur.

1.2. Missions Principales

Conformément aux dispositions de l'article 72 de la Loi n°2011/022 du 14 décembre 2011 régissant le Secteur de l'Electricité, l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité assure la régulation, le contrôle et le suivi des activités des exploitants et des Opérateurs du Secteur de l'Electricité.

A ce titre, elle a entre autres pour missions :

- de veiller au respect des textes législatifs et réglementaires applicables au Secteur de l'Electricité, ainsi que des contrats de concession, de licence, d'autorisation et de toute autre forme de contrat adopté dans ce cadre ;
- de s'assurer que l'accès aux réseaux s'effectue dans les conditions objectives, transparentes et non discriminatoires ;
- de veiller aux intérêts des consommateurs et d'assurer la protection de leurs droits pour ce qui est du prix, de la fourniture et de la qualité de l'énergie électrique ;
- de garantir une concurrence saine et loyale dans le Secteur de l'Electricité ;
- de mettre en œuvre, suivre et contrôler le système tarifaire établi dans le respect des méthodes et procédures fixées par l'Administration chargée de l'Electricité ;
- d'octroyer les autorisations ;
- d'instruire les demandes de licences et de concession ;

- d'arbitrer les différends entre les Opérateurs du Secteur de l'Electricité sur saisine des parties ;
- de contribuer à l'exercice de toute mission d'intérêt public que pourrait lui confier le Gouvernement pour le compte de l'Etat dans le Secteur de l'Electricité.

1.3. Enjeux Stratégiques

Les enjeux stratégiques de l'ARSEL s'arriment à la démarche stratégique du sous-secteur Eau et Energie et s'inscrivent dans la vision prospective nationale de développement qui vise à faire du Cameroun, un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035. A cet effet, la Stratégie nationale pour la décennie 2020-2030 met un accent sur l'industrie de l'énergie et les infrastructures énergétiques avec pour objectif de porter la capacité installée de production d'électricité à 5000Mw d'ici 2030. Pour ce faire, le Gouvernement poursuivra sa politique de développement d'un mix énergétique basé sur : (i) l'énergie hydroélectrique ; l'énergie photovoltaïque ; (ii) l'énergie thermique à base du gaz ; et (iv) l'énergie issue de la biomasse. S'agissant spécifiquement de l'énergie hydroélectrique, le Gouvernement poursuivra le développement des ouvrages de production à travers la réalisation des projets en privilégiant l'approche des Partenariats Public-Privé et des productions indépendantes d'électricité.

La contribution du sous-secteur Eau et Energie dans la mise en œuvre de la SND30 passe par l'atteinte de l'objectif stratégique du MINEE qui est d'assurer la fourniture en énergie d'une part, et de promouvoir l'accès à l'assainissement liquide d'autre part.

1.4. Organisation de l'ARSEL

L'ARSEL est régie par les Décrets n° 2019/320 et 2019/321 du 19 juin 2019 précisant les modalités d'application de certaines dispositions des Lois n°2017/010 et 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements publics et des Entreprises publiques. A ce titre, l'ARSEL est administrée par deux (02) organes :

- un Conseil d'Administration ;
- une Direction Générale.

1.4.1. Conseil d'Administration

Il est composé de représentants de diverses Administrations Publiques, des employés, des associations des consommateurs et du représentant du personnel de l'Agence. Le Président du Conseil d'Administration est nommé par décret présidentiel.

Le Président du Conseil d'Administration convoque les sessions du Conseil et en assure la présidence.

Le Conseil d'Administration dispose des pleins pouvoirs pour administrer l'Agence, définir et orienter sa politique générale et évaluer sa gestion conformément à la réglementation en

vigueur. Il peut déléguer au Directeur Général, tout ou partie de ses pouvoirs. Les décisions du Conseil d'Administration prennent la forme de Résolution.

1.4.2. Direction Générale

La Direction Générale de l'ARSEL est placée sous l'autorité d'un Directeur Général assisté d'un Directeur Général Adjoint, tous deux nommés par Décret Présidentiel. Le Directeur Général est responsable de la gestion courante de l'Agence. Il assure notamment :

- l'information des membres du Conseil d'Administration sur la vie de l'Agence ;
- la disponibilité et la sincérité des informations financières mises à la disposition du Conseil d'Administration.

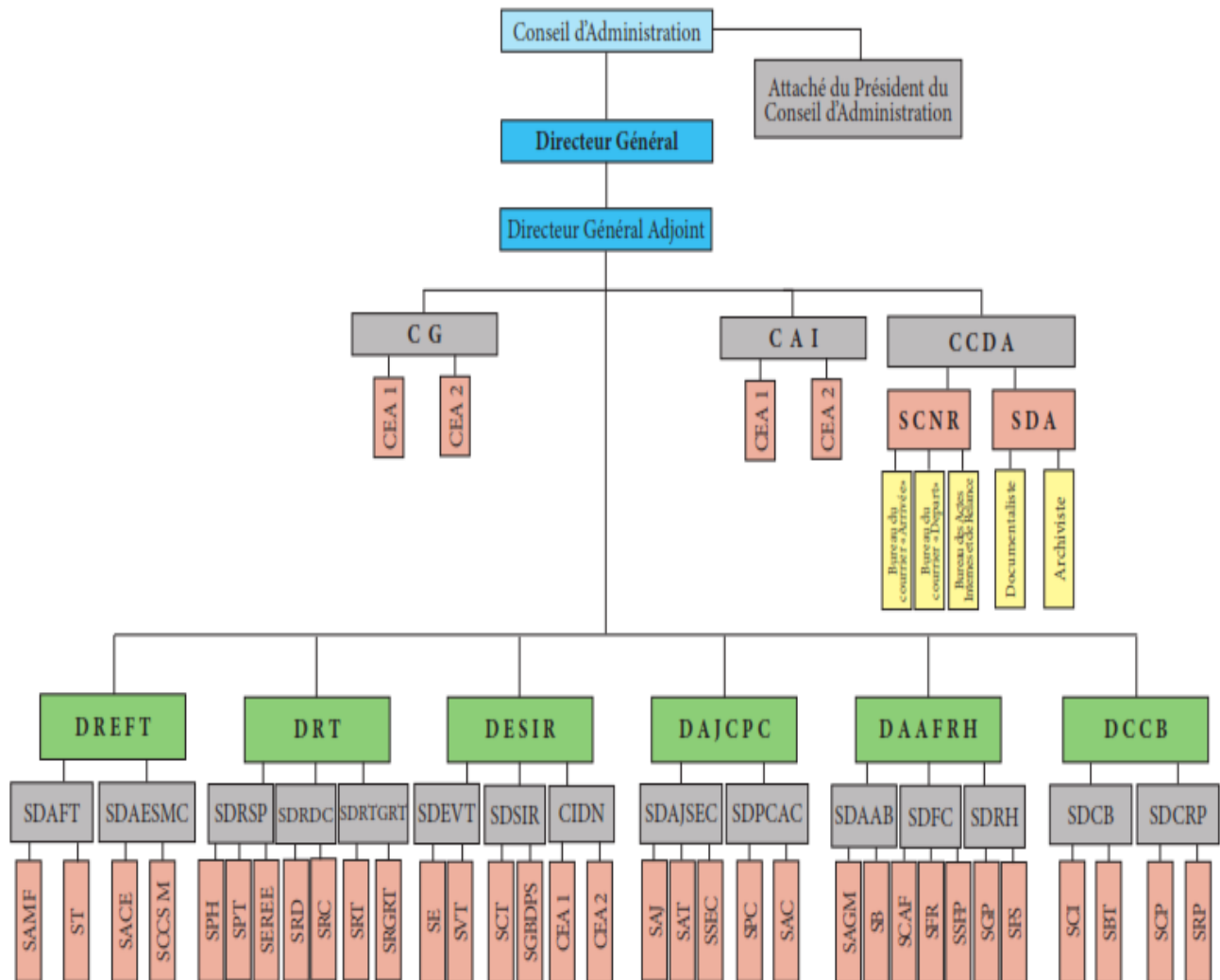
Dans l'exercice de ses missions, la Direction Générale s'appuie sur une structure efficace dont les activités sont menées par six Directions, à savoir :

- la Direction de la Régulation Economique, Financière et de la Tarification ; (DREFT)
- la Direction de la Régulation Technique ; (DRT)
- la Direction des Etudes et du Système d'Informations de Régulation ; (DESIR)
- la Direction des Affaires Juridiques, Contentieuses et de la Protection du Consommateur ; (DAJCPC)
- la Direction des Affaires Administratives, Financières et des Ressources Humaines ; (DAAFRH)
- la Direction de la Communication, de la Coopération et du Bilinguisme (DCCB).

Chaque Direction est composée des Sous-directions et des Services.

1.4.3. Organigramme de l'ARSEL

Organigramme de L'ARSEL



LISTES DES SIGLES

CG : Contrôleur de Gestion

CAI : Cellule d'Audit Interne

CCDA : Cellule du Courrier, de la Documentation et des Archives

SCNR : Service du Courrier, de la Numérisation et de la Reprographie

SDA : Service de la Documentation et des Archives

DREFT : Direction de la Régulation Economique, Financière et de la Tarification

SDAFT : Sous-Direction des Analyses Financières et de la Tarification

SAMF : Service des Analyses et de la Modélisation Financières

ST : Service de la Tarification

SDAESMC : Sous-Direction des Analyses Economiques, du Suivi du Marché et la Concurrence

SACE : Service des Analyses des Conditions Economiques

SCCSM : Service du Contrôle de la Concurrence et du Suivi du Marché

DRT : Direction de la Régulation Technique

SDRSP : Sous-Direction de la Régulation des Systèmes de Production

SPH : Service de la Production Hydroélectrique

SPT : Service de la Production Thermique

SEREE : Service des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique

SDRDC : Sous-Direction de la Régulation de la Distribution et de la Commercialisation

SRD : Service de la Régulation de la Distribution

SRC : Service de la Régulation de la Commercialisation

SDRTGRT : Sous-Direction de la Régulation du Transport et de la Gestion des Réseaux de Transport

SRT : Service de la Régulation du Transport

SRGRT : Service de la Régulation de la Gestion des Réseaux de Transport

DESIR : Direction des Etudes et du Système d'Information de Régulation

SDEVT : Sous-Direction des Etudes et de la Veille Technologique

SE : Service d'Etudes

SVT : Service de la Veille Technologique

SDSIR : Sous-Direction du Système d'Information de Régulation

SCT : Service de la Collecte et du Traitement

SGBDPS : Service de la Gestion des Bases de Données et de la Production Statistique

CIDN : Cellule de l'Informatique et du Développement Numérique

CEA 1 : Chargé d'Etude Assistant N°1

CEA 2 : Chargé d'Etude Assistant N°2

DAJCPC : Direction des Affaires Juridique, Contentieuses et de la Protection du Consommateur

SDAJSEC : Sous-Direction des Affaires Juridiques et du Suivi des Engagements Contractuels

SAJ : Service des Affaires Juridiques

SAT : Service de l'Attribution des Titres

SSEC : Service du Suivi des Engagements Contractuels

SDPCAC : Sous-Direction de la Protection du Consommateur et des Affaires Contentieuses

SPC : Service de la Protection du Consommateur

SAC : Service des Affaires Contentieuses

DAAFRH : Direction des Affaires Administratives, Financières et des Ressources Humaines

SDAAB : Sous-Direction des Affaires Administratives et du Budget

SAGM : Service des Affaires Générales et des Marchés

SB : Service du Budget

SDFC : Sous-Direction des Finances et de la Comptabilité

SCAF : Service de la Comptabilité et des Affaires Financières

SFR : Service de la Facturation et du Recouvrement

SSFP : Service de la Solde, de la Fiscalité et de la Parafiscalité

SDRH : Sous-Direction des Ressources Humaines

SGP : Service de la Gestion du Personnel

SFS : Service de la Formation et des Stages

DCCB : Direction de la Communication, de la Coopération, et des Relations Publiques

SDCB : Sous-Direction de la Communication et du Bilinguisme

SCI : Service de la Communication et de l'Information

SBT : Service du Bilinguisme et de la Traduction

SDCRP : Sous-Direction de la Coopération et des Relations Publiques

SCP : Service de la Coopération et du Partenariats

SRP : Service des Relations Publiques

Partie 2 : Présentation du Secteur de l'Electricité

La présentation du secteur de l'électricité du Cameroun s'articule autour de : (i) une vision et des objectifs qui découlent du Document de Stratégie Nationale « SND 30 » ; (ii) cadre légal et institutionnel ; et (iii) des chiffres clés du secteur.

2.1. Vision et Objectifs de la Politique du Secteur

La Vision nationale du Cameroun est présentée dans le Document Cameroun Vision 2035 d'octobre 2009. Elle constitue le cadre général de la Stratégie pour le Secteur de l'Electricité. Elle est résumée comme ci-dessous.

« *LE CAMEROUN, UN PAYS EMERGENT, DEMOCRATIQUE ET UNI DANS SA DIVERSITE.* »

La vision ainsi formulée articule les aspirations et ambitions exprimées par les différents acteurs et se résume comme suit dans ses aspects liés au Secteur de l'Electricité :

- une administration décentralisée et au service du développement ;
- une économie prospère et dotée d'infrastructures performantes ;
- une économie basée sur l'intégration sous régionale et régionale ainsi que sur l'insertion internationale ;
- une allocation équitable de ressources entre villes et campagnes et entre les Régions du pays.

Les objectifs de la Vision 2035 pour le Secteur de l'énergie sont « ... de doubler la production énergétique, soit une évolution de la consommation d'énergie par unité de PIB de 27,7 % actuellement à 45 % à l'horizon de la Vision. Les principales cibles intermédiaires sont : 33,5 % en 2015 ; 40 % en 2025 et 45 % en 2035. L'hydroélectricité et le gaz serviront en particulier de sources principales de production d'énergie électrique. » En outre, le Cameroun s'est engagé dans le cadre de la COP 21 à porter à 25% la part des énergies renouvelables hors grande hydro dans le bouquet électrique en 2035.

La stratégie nationale retenue dans la Vision 2035, dont le rôle est de servir de cadre général pour la présente Stratégie du Secteur de l'Electricité est la suivante :

« ...Le rattrapage du déficit énergétique : l'accroissement de la production d'Electricité en s'appuyant en priorité sur la valorisation du potentiel hydroélectrique et gazier du pays ; [...] ; (ii) la valorisation des énergies alternatives et (iii) l'extension et la modernisation des installations et équipements de transport et de distribution. Par ailleurs, le Secteur de l'énergie sera l'un des principaux champs d'expression du partenariat Etat/Secteur privé.

Par ailleurs ces orientations sont reprises dans le cadre de la SND30 pour la décennie 2020-2030 qui met un accent sur l'industrie de l'énergie et les infrastructures énergétiques avec pour objectif de porter la capacité installée de production d'électricité à 5000Mw d'ici 2030.

2.1.1. Valorisation du grand potentiel hydroélectrique et gazier

Le développement de la production d'hydroélectricité passera par la réalisation de grands projets de barrages et de centrales hydroélectriques. Les actions de réhabilitation et renforcement des installations existantes de production et de transport seront poursuivies pour améliorer l'approvisionnement interne en électricité et tirer profit grâce au développement des interconnexions pour infléchir ou améliorer les flux commerciaux avec les pays voisins. S'agissant du gaz, la mise en œuvre du plan stratégique de développement gazier s'appuiera au départ sur l'utilisation du gaz pour la production d'électricité. A terme, il s'agira pour le Cameroun de diversifier les sources de production d'électricité en disposant de capacités thermiques (gaz & fuel lourd) représentant environ un tiers des capacités totales de production d'électricité (17.5% compte tenu des engagements de la COP 21).

2.1.2. Valorisation des énergies alternatives

La production hydro électrique des grandes centrales sera complétée par le développement des mini-centrales hydroélectriques et par la valorisation des autres types d'énergie et notamment des énergies renouvelables. Des mesures incitatives ont été prises à cet effet, notamment :

- les incitations fiscales et douanières de la loi n° 2013 / 004 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement en République du Cameroun ;
- la construction de la petite centrale hydroélectrique de Mbakaou carrière ;
- l'électrification décentralisée de 350 localités par système solaire photovoltaïque.

2.1.3. Extension et la modernisation des installations et réseaux de transport et de distribution

Neuf finalités principales sont assignées au Secteur énergétique et font l'objet d'objectifs chiffrés et mesurables :

1. Développer et garantir l'accès individuel et collectif de la population aux services énergétiques modernes sur le long terme ;
2. Réduire les impacts négatifs du Secteur énergétique et la charge laborieuse des femmes et des hommes ;
3. Assurer partout et à tous les niveaux de consommation une fourniture énergétique suffisante, efficace, fiable et propre ;
4. Améliorer la balance du commerce extérieur du pays ;
5. Optimiser l'efficacité du Secteur énergétique du Cameroun dans l'utilisation du capital humain et des synergies intersectorielles ;
6. Faire de l'énergie un atout de l'industrie Camerounaise dans la compétition industrielle
7. Faire participer les marchés financiers et les grandes industries au développement du

- Secteur énergétique Camerounais ;
8. Faire de l'énergie un facteur intégrateur du Cameroun ;
 9. Réduire l'impact négatif de l'énergie sur le milieu naturel socio-économique et culturel Camerounais.

2.1.4. Objectifs environnementaux dans le cadre de la COP 26

Lors de la COP 26 du 1er au 12 novembre 2021 à Glasgow en Ecosse, le Cameroun devient le tout premier pays du monde à intégrer du Biochar dans ses sources d'énergies.

Placé à la tête des pays de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). Le Cameroun ambitionne de créer d'ici 2030 une cinquantaine d'usines de production de cette matière (Biochar). Le processus de production du Biochar dégage de l'énergie sous forme de gaz, lequel peut être transformé en électricité,

Cet engagement lui vaut d'obtenir des promesses de financement d'un montant de **983 milliards de FCFA** en vue de la réalisation dudit projet.

2.2. Cadre légal et institutionnel

2.2.1. Cadre légal

Le Gouvernement a entamé un processus ambitieux de libéralisation du Secteur de l'Electricité dans les années 1990 en posant les premiers jalons avec la promulgation de la Loi n°98/022 du 24 décembre 1998. Le processus de réforme a connu deux phases importantes.

La **première phase** a été consacrée par la Loi de 1998 régissant le Secteur de l'Electricité qui a posé les bases suivantes :

- l'ouverture à la concurrence pour les activités production, importation, exportation et fourniture commerciale d'Electricité (vente) ;
- l'ouverture partielle et progressive pour les clients éligibles ;
- la fonction de dispatching indépendante (filialisée à partir de la 5^{ème} année suivant la privatisation de la SONEL) afin de rendre équitable l'accès au réseau de transport d'Electricité ;
- l'obligation de séparation comptable pour l'Opérateur historique verticalement intégré comme étape essentielle de la dé-intégration ;
- la fixation des tarifs régulés (à un niveau suffisant pour couvrir tous les coûts et permettre un rendement raisonnable) pour les activités à caractère monopolistique, et selon le libre jeu de la concurrence où cela peut s'appliquer.

La réorganisation du Secteur a vu la mise en place de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) et l'Agence d'Electrification Rurale (AER) en 2000, ainsi que la conclusion par le Gouvernement d'une concession de 20 ans avec AES Corporation pour exploiter et développer le service public d'Electricité.

En novembre 2006, il a été créé, par Décret présidentiel, la société Electricity Development Corporation (« EDC »), ayant pour mandat en particulier de développer, gérer et exploiter les actifs de l'hydro-électricité. Enfin, le Décret présidentiel du 10 décembre 2009, a créé le Fonds Energie Rurale (FER) en vue d'améliorer l'accès aux énergies modernes pour les communautés rurales.

Dans la **deuxième phase**, le Gouvernement a promulgué la Loi 2011/022 du 24 décembre 2011 régissant le Secteur de l'Electricité. Les principales innovations de cette Loi sont :

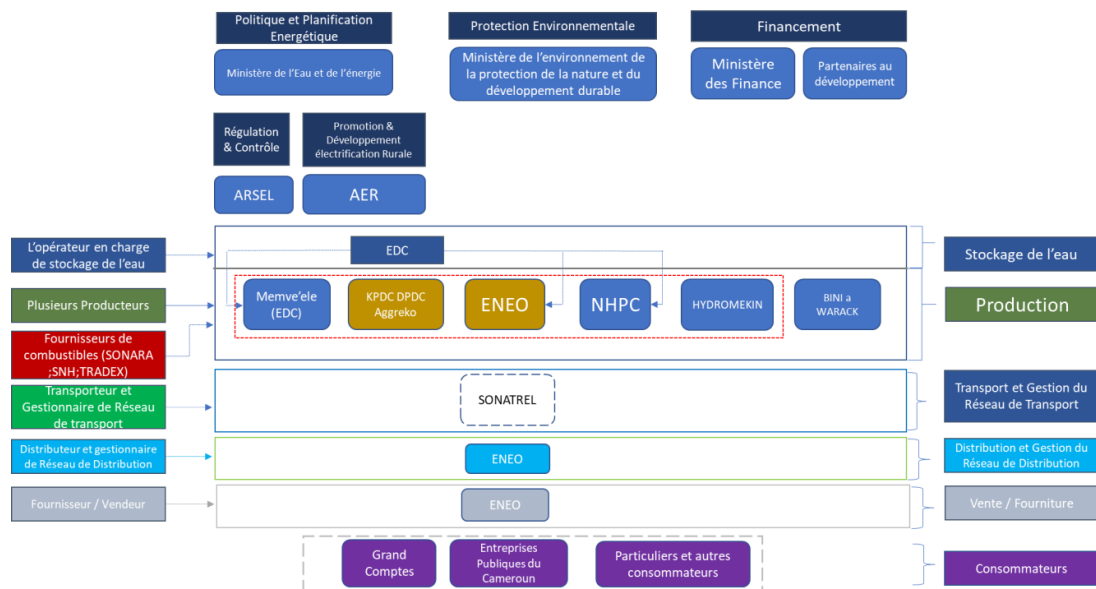
- l'institution d'une société à capital public Gestionnaire du Réseau de Transport public d'Electricité, qui sera matérialisée par la création en 2015 de la Société Nationale de Transport de l'Electricité (SONATREL) ;
- les dispositions particulières pour favoriser la production et le transport de l'Electricité par des sociétés ayant une activité industrielle et désirant produire de l'énergie pour satisfaire leurs besoins industriels ;
- l'obligation faite aux Opérateurs de Service Public de raccorder au réseau tout producteur d'Electricité provenant des énergies renouvelables ;
- l'institution de « l'activité du stockage d'eau » pour la production de l'Electricité, rendue manifeste par la concession de stockage d'eau attribuée à EDC le 08 septembre 2020.

Les missions de l'ARSEL sont aussi renforcées à la faveur du Décret d'application n° 2013/204 du 28 juin 2013, portant organisation et fonctionnement de l'ARSEL. En 2014, suite à sa reprise par le groupe britannique ACTIS, l'Opérateur historique du Secteur de l'Electricité au Cameroun a changé de nom. AES-SONEL est devenu ENEO CAMEROON S.A. (ENEO). ENEO est une société d'économie mixte au capital détenu à 51% par le groupe ACTIS, à 44% par l'Etat du Cameroun et 5% par le Personnel.

2.2.2. Cadre institutionnel

Le schéma organisationnel ci-dessous met en exergue les acteurs du secteur de l'électricité au niveau national et international.

Figure 1: Schéma organisationnel du secteur de l'électricité



Le Secteur de l'Electricité au Cameroun est composé de plusieurs acteurs institutionnels avec des rôles bien précis. L'on retrouve le Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE), le Ministère de Finances (MINFI), l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL), l'Agence d'Electrification Rurale (AER), Electricity Development Corporation (EDC), le Concessionnaire ENEO-Cameroun, Kribi Power Development Company (KPDC), Dibamba Power Development Company (DPDC), HYDROMEKIN, et la Société Nationale de Transport d'Electricité (SONATREL), Nachtigal Hydro Power Company (NHPC).

Les rôles des principaux acteurs sont résumés ci-dessous :



Le MINEE met en œuvre la politique du Gouvernement dans les domaines de l'énergie et des ressources en eau, appliquer cette politique et suivre son exécution



Le MINFI est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière financière, budgétaire, fiscale et monétaire. Il suit également les affaires du Fonds Monétaire International, en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures



L'ARSEL assure la régulation, le contrôle et le suivi des activités des Opérateurs du Secteur de l'Electricité, la protection des intérêts des consommateurs suivant la politique du Gouvernement.



L'AER assure la promotion et le développement l'électrification rurale sur l'ensemble du territoire national ; assiste techniquement et éventuellement financièrement les Opérateurs d'électrification rurale



EDC assure la gestion, pour le compte de l'Etat, du patrimoine public dans le Secteur de l'Electricité ; étudie, prépare ou réalise tout projet d'infrastructure dans le Secteur de l'Electricité qui lui est confié par l'Etat ; participe à la promotion et au développement des investissements publics et privés dans le Secteur de l'Electricité. En outre, EDC est chargée de l'exploitation du barrage hydroélectrique de Memve'Ele dont la puissance installée est de 211 MW ; et de tout autre ouvrage que pourrait lui confier l'Etat.



ENEO est le Concessionnaire qui remplace l'ancien AES SONEL depuis le mois de juin 2014 et qui exerce dans les segments de la production, de la distribution et de la commercialisation de l'énergie électrique



La SONATREL est une société à capital public ayant l'Etat camerounais comme actionnaire à 100%. Elle est chargée des Réseaux de Transport et de la Gestion des réseaux de Transport



KPDC est une entité, filiale du groupe Globeleq Africa. Elle assure l'exploitation de la centrale thermique à gaz de Kribi dont la puissance installée est de 216MW et dont le projet d'extension à 330MW est en cours



DPDC est une entité filiale du groupe Globeleq Africa. Elle assure l'exploitation de la centrale thermique à fioul lourd de Dibamba pour une puissance installée de 88MW



Hydro-Mekin est une société à capital public ayant l'Etat camerounais comme actionnaire à 100%. C'est l'Opérateur en charge de la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation future du barrage hydroélectrique de Mékin dont la puissance installée sera de 15MW.



La NHPC est une société Anonyme (SA) de droit Camerounais créée le 16 juillet 2016.

Elle a pour mission la conception, le financement, et la construction de l'aménagement hydroélectrique de Nachtigal (420MW-situé à 70 km au Nord-Est de Yaoundé), et de la ligne de transport d'énergie entre Nachtigal et Nyom 2 (au Nord de Yaoundé).

2.3. Chiffres clés du Secteur de l'électricité au Cameroun

N°	Zone de performance	Rubrique	Année 2021
1.	Sécurité de l'offre	Puissance totale installée	1 499.6 MW
		Énergie totale produite	9 354.52 Gwh
		Nombre de dossier de demande de titres	04
		Rendement transport	93.3%

		Rendement distribution	73.12%
		Mix énergétique	– hydro : 959.6 MW – Thermique : 540 MW – Solaire : 0.513MW
2.	Accès et demande	Nombre d'abonnés HT & spéciaux	10
		Nombre d'abonnés MT	2 327
		Nombre d'abonnés BT	1 690 801
		Poids des achats d'énergie	108.7 milliards FCFA
		Poids du combustible	78 milliards FCFA
		Résolution des Plaintes	2 427

2.4. Présentation des différents réseaux du Cameroun

2.4.1. Réseau Interconnecté du Sud (RIS)

Le RIS se compose de 1140 km de lignes 225 kV et 821 km de lignes 90 kV, et de 26 postes (5 postes dits d'interconnexion et 21 postes sources alimentant les réseaux de distribution) et s'étend dans six Régions : Centre, Sud, Littoral, Ouest, Nord-Ouest et Sud-Ouest. Il se subdivise en 03 grandes régions électriques : Région Centre- Sud-Est (DRCSE), Littoral-Sud (DRLSO) et Ouest-Nord-Ouest (DRONO).

Ce réseau est constitué : (i) de deux centrales de productions hydroélectriques installées sur la Sanaga qui alimentent le RIS ; (ii) de quatre barrages réservoirs permettant une régularisation saisonnière des débits ; (iii) des centrales thermiques toutes interconnectées ; (iv) et des barrages et des centrales thermiques nouvellement créées ou en cours de construction.

Ainsi, aujourd'hui le parc de production hydraulique et thermique du RIS est constitué des ouvrages suivants :

- 04 centrales hydroélectriques :
 - Song Loulou 10,3 kV- 8*(48MW – 57 MVA), modulation journalière), (384 MW) ;
 - Edéa1 [3*(16MW – 18.9MVA)] ; Edéa2 [6*(20MW – 24.5MVA)] ; Edéa3 [5*(21MW – 24.5MVA)], (276 MW) ;
 - Memve'ele (62MVA*4), 210.8MW ;
 - Mekin (15MW).



- 04 barrages-réservoirs pour la régularisation du fleuve Sanaga totalisant 13 300 hm³ de capacité de stockage dont Lom Pangar représente près de la moitié et le reste se partage entre Bamendjin, Mbakaou et Mapé :
- 10 centrales thermiques « HFO, LFO et Gaz » connectées aux réseaux :
 - Bafoussam (09 MW en LFO) ;
 - Bamenda centrale PTU 20 MW LFO ;
 - Kribi 216 MW en Gaz ;
 - Dibamba 86 MW en HFO ;
 - Ebolowa centrale PTU 1.2 MW en LFO ;
 - Limbé (84 MW) en HFO ;
 - Logbaba 2- 12MW en HFO+LFO ;
 - Mbalmayo centrale PTU 10 MW en LFO ;
 - Ahala 9.174 en LFO ;
 - Oyomabang (18 MW en HFO).

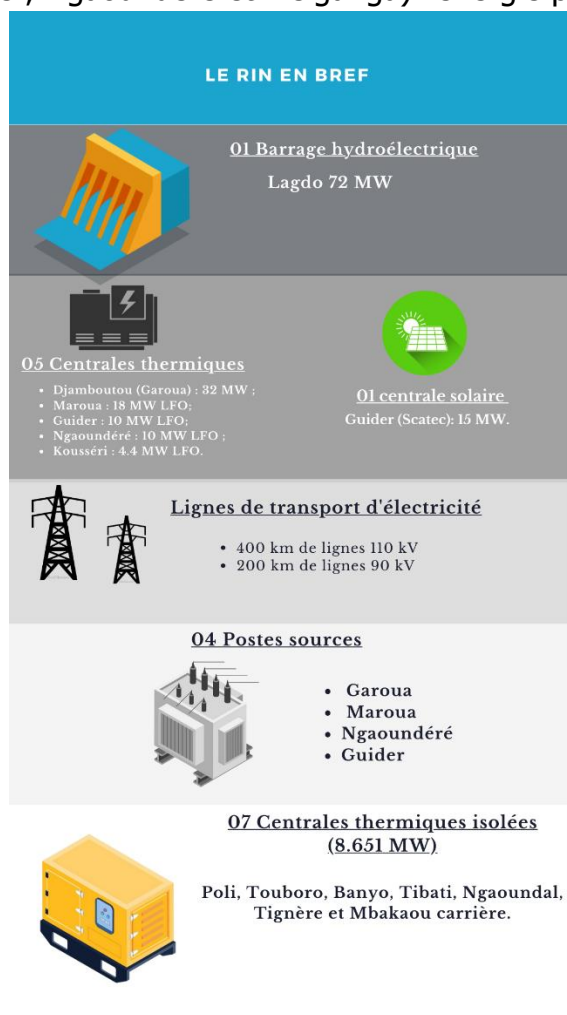
L'ensemble du parc de production thermique du RIS est actuellement de 465.37 MW. Les centrales thermiques sont réparties principalement sur les huit (08) localités à savoir Douala, Yaoundé, Bafoussam, Bamenda, Limbé, Ebolowa, Mbalmayo et Kribi

- 11 petites centrales isolées (8.67 MW) qui alimentent les localités de Mundemba, Nkondjock, Mape, Bamendjin, Campo, Bengbis, Djoum, Olamze, Meyomessala, Yoko et Kyé-Ossi.

2.4.2. Réseau Interconnecté du Nord (RIN)

Le Réseau de transport Interconnecté du Nord (RIN) permet d'évacuer vers les centres de consommation (Garoua, Maroua, Guider, Ngaoundéré et Meiganga) l'énergie produite par la centrale hydraulique de Lagdo et la centrale thermique de Djamboutou. Le RIN se compose de 338 km de lignes 110 kV et 200 km de lignes 90 kV, et de 04 postes sources alimentant les réseaux de distribution. Le RIN s'étend dans les trois Régions du « Grand Nord » (Adamaoua, Nord, Extrême-nord).

Le Réseau Interconnecté du Nord (RIN) est alimenté essentiellement par l'aménagement hydroélectrique de la centrale de Lagdo [10.5 kV – 4*(18MW – 2.5 MVA)]. Cette centrale qui a un caractère multi – usage (agriculture, pêche, navigation, etc .), se situe sur le cours d'eau de la Bénoué à 66 km en amont de la localité de Garoua. Elle dispose d'une capacité totale de stockage importante et inter - annuelle de 6 300 hm³ pour une surface de 700 km². Elle a été mise en service en 1983-84 et comprend quatre groupes de 18 MW chacun, soit un total de 72 MW pour un productible de 250 GWh.



En plus de la centrale de Lagdo, le RIN comprend également :

- une centrale thermique de 32 MW située à Djamboutou près de la ville de Garoua ;
- une centrale thermique Aggreko de 18 MW LFO située à Maroua ;
- une centrale thermique Aggreko de 10 MW LFO située à Guider ;
- une centrale solaire scatec de 15 MW située à Guider ;
- une centrale thermique de 10 MW LFO située à Ngaoundéré ;
- une centrale thermique 4.4 MW LFO située à Kousséri.
- les petites centrales isolées (8.651 MW) qui alimentent les localités de Poli, Touboro, banyo, Tibati, Ngaoundal, Tignère et Mbakaou carrière.

2.4.3. Réseau de l'Est (RE)

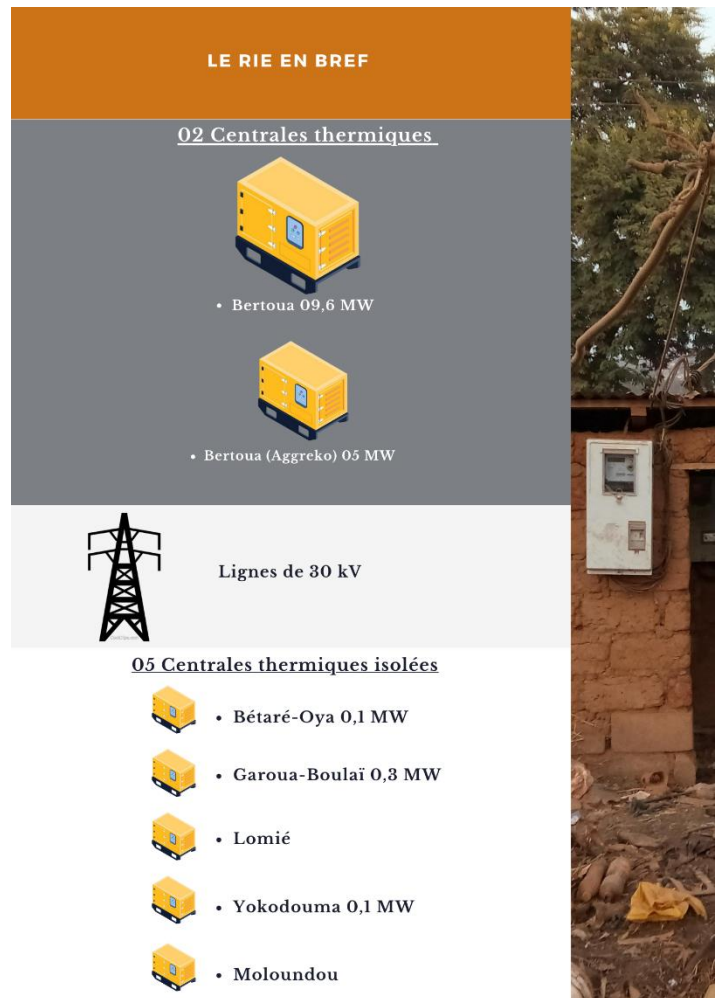
Ce réseau comporte trois (03) départs Moyenne Tension de 30 kV (D31 Batouri, D32 Minta et D33 Abong-Mbang) et deux (02) départs Moyenne Tension 15kV (D11 et D12 Bertoua) permettant d'évacuer l'énergie vers les centres de consommation autour de la centrale de Bertoua. Il est alimenté par :

- (i) une centrale thermique d'une puissance installée de 9,6 MW (dont la disponibilité est actuellement de 60%) à Bertoua. Cette centrale dessert les principales localités urbaines gérée par ENEO ;
- (ii) et cinq petites centrales thermiques en zone rurale raccordées au réseau principal de ENEO alimentant les centres isolés de Bétaré-Oya, Garoua-Boulai, Lomié, Yokodouma et Moloundou.

La capacité totale de ces six centrales de production est de 17,32 MW. A cela s'ajoute la centrale thermique d'Aggreko nouvellement installée de 5 MW ; et dans un proche avenir la centrale de pied de barrage de Lom-Pangar de 30 MW.

L'offre en Electricité dans cette région du pays est notoirement insuffisante par rapport à la demande existante et potentielle. Cette situation qui s'aggrave oblige les consommateurs qui le peuvent à investir dans des moyens thermiques de production ou de secours. On constate un nombre important d'auto-producteurs qui totalisent une puissance installée dans la zone couverte par le réseau de ENEO d'environ 3 MW et hors zone de 25 MW, à laquelle on doit ajouter une puissance additionnelle de 12 MW à Bélabo pour la société d'exploitation du pipeline Tchad -Kribi (Cotco).

Cette unité de 12MW pourrait se raccorder au réseau de ENEO si une garantie de qualité de service et de disponibilité lui était donnée. L'alimentation hors zone (et éloignée) implique par ailleurs la réalisation de lignes de transport très capitalistique pénalisant



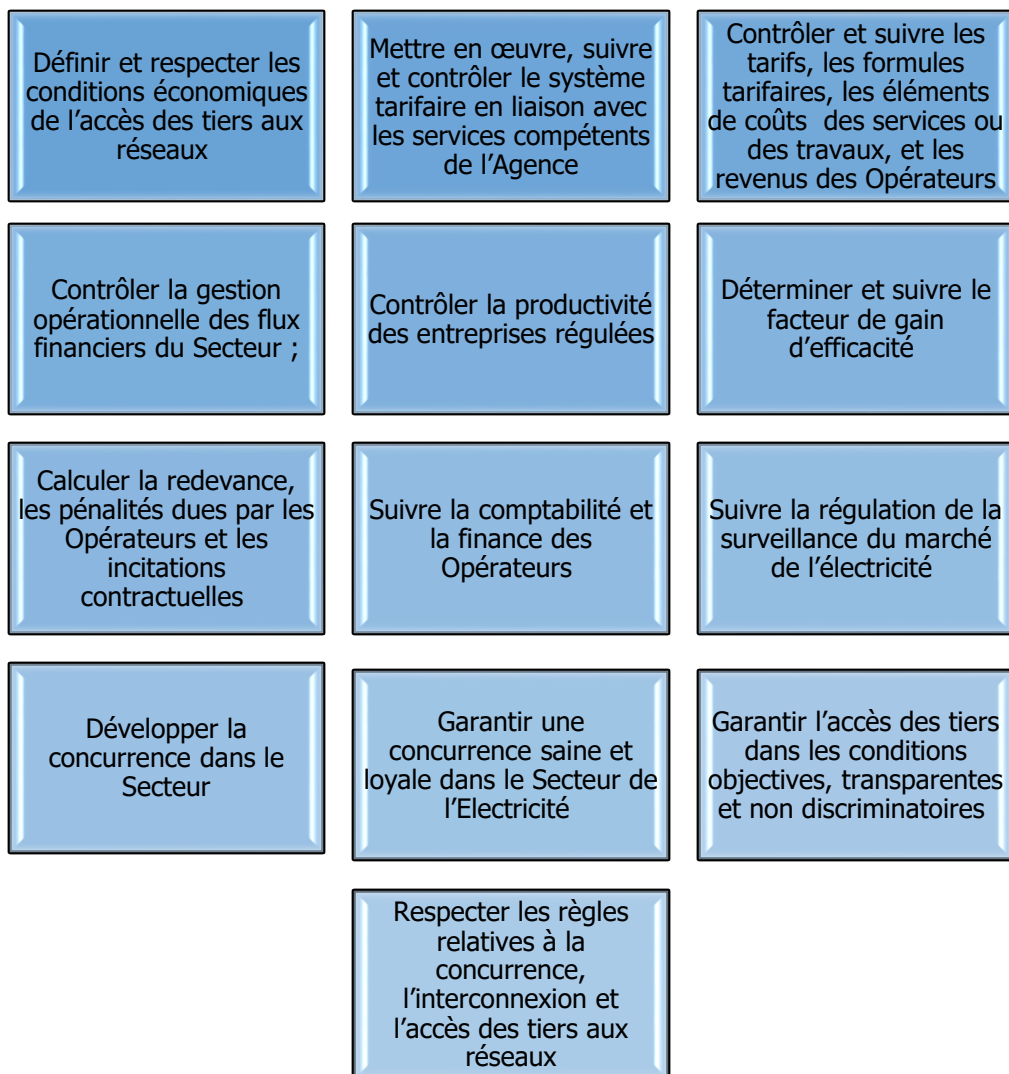
toute option thermique. Seule la réalisation d'un moyen de production hydroélectrique ou d'un raccordement au RIS permettrait de répondre économiquement à cette situation de déficit. Les autres localités de Garoua Boulai (3,147 MW), Bétaré Oya (10,184 MW) et Yokadouma (10,6351MW) fonctionnent en centres isolés.

Partie 3 : Activités de l'ARSEL

Cette partie permettra de revenir sur les activités relatives à : (i) la Régulation Economique, Financière et Tarification ; (ii) la Régulation Technique ; (iii) la Régulation Juridique et consommériste ; (iv) l'Appui à la Régulation et (v) la coopération. La revue desdites activités sera sanctionnée par une évaluation globale de la performance réalisée par l'ARSEL en 2021.

3.1. Régulation Economique, Financière et la Tarification

La Direction de la Régulation Economique, Financière et de la Tarification est chargée de :



3.1.1. Analyses Financières et Tarification

3.1.1.1. Analyses financières

A. Les audits réglementaires conduits au cours de l'exercice 2021

L'ARSEL dans ses dispositions légales et contractuelles, a l'obligation d'examiner le dossier de demande de réajustement des tarifs de l'électricité de l'année de référence. Dans le cadre dudit examen, certaines charges de l'exercice qui sont prises en compte dans la détermination du revenu maximum autorisé doivent faire l'objet d'un audit. C'est dans ce cadre que le Régulateur a engagé en 2021 des consultants pour la réalisation de deux (02) audits régulatoires. Le premier conduit par le Cabinet d'audit ARC consulting visait à auditer les charges du combustible dans les centrales d'Eneo et DPDC pour l'exercice 2021 et le second mené par le Cabinet d'audit AUDITEC-FOIRIER concernait l'audit régulateur des créances irrécouvrables de l'opérateur ENEO au 31 décembre 2021.

(i) Audit des charges de combustible d'ENEO et de DPDC au 31 décembre 2021

L'objectif général de cet audit est de procéder à une mesure précise des quantités de combustibles réellement consommées au cours d'un exercice. Plus spécifiquement, il s'agissait pour le consultant de proposer des méthodologies pour : (a) l'évaluation des réceptions de combustibles ; (b) l'évaluation des quantités de combustibles en stock ; (c) l'évaluation des combustibles consommés et (d) l'évaluation des énergies produites.

Au 31 décembre 2021, quatre (4) centrales ont été identifiées comme consommatrices du HFO à savoir les centrales de Limbé, Logbaba 2 et Oyomabang 1 toutes exploitées par ENEO d'une part et d'autre part la centrale de Dibamba exploitée par DPDC et sous contrat de fourniture d'électricité avec ENEO qui en est le fournisseur de combustible. Elles présentent la caractéristique d'injecter en appoint sur le réseau interconnecté sud à la demande du Dispatch exploitée par la SONATREL.

Grosso modo, l'étude a permis de ressortir que la consommation globale de HFO est en croissance de 22,6% de 2020 à 2021. Cette croissance est majoritairement portée à plus de 70% par la centrale de Dibamba dont la consommation a plus que doublé et à plus de 90 % dans les centrales de Dibamba et Limbé. Cette surconsommation traduit l'urgence de la mise aux normes de maintenance de ces centrales.

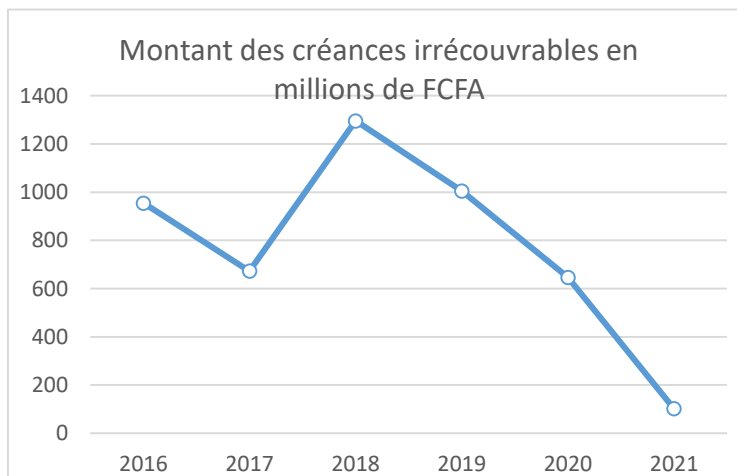
Par ailleurs, l'hyper croissance de la consommation LFO s'est produite essentiellement dans les centrales thermiques connectées au RIN (suite à l'incapacité de la centrale hydroélectrique de Lagdo). En effet, il ressort clairement que l'énergie produite à partir du LFO est en croissance de 56,08 % tandis que la consommation globale de LFO est en croissance de plus de 50% de 2020 à 2021. Cet accroissement de consommation s'est fait principalement dans les centrales de Djamboutou, Ngaoundéré et Bertoua.

Enfin cette étude relève que la consommation des combustibles et lubrifiants dans les centrales thermiques d'ENEO et de DPDC pour la production d'électricité au cours de l'exercice 2021 est de **FCFA 76 673 521 823**.

Libellés	Montant HT
Combustibles et lubrifiants acquis au cours de l'exercice 2021	78 994 617 765
Stock des combustibles et lubrifiants au 31.12.20	2 805 151 573
Stock des combustibles et lubrifiants au 31.12.21	-5 126 247 515
Charges de combustibles et lubrifiants utilisées en 2021	76 673 521 823

(ii) Audit réglementaire des créances irrécouvrables de l'opérateur ENEO au 31 décembre 2021

L'ARSEL a recruté le Cabinet AUDITEC-FOIRIER pour réaliser cet audit qui avait pour objectif de procéder à une analyse de la méthodologie d'évaluation des créances irrécouvrables d'ENEO et déterminer le niveau de créance irrécouvrable pour l'année 2021. La méthodologie adoptée a essentiellement consisté en : (i) la prise en compte des créances clients de l'exercice 2021 uniquement ; (ii) la prise en compte des trois premières factures impayées des clients (particuliers) ; (iii) la discrimination de la quatrième facture et suivantes.



Au terme de cet audit, il ressort que la « Bad Debt 2021 est de FCFA **102 098 767**, soit un écart de **FCFA 319 933 649 (trois cent dix-neuf millions neuf cent trente-trois mille six cent quarante-neuf francs)** par rapport au montant initial de la Bad Debt 2021 qui s'élevait à **FCFA 422 032 416**. Cette BAD - debt est de 10 fois inférieur aux montants qui étaient retenu deux plus tôt.

Ces résultants viennent conforter les travaux menés par le Régulateur depuis 2019 pour optimiser de façon significative le montant des créances irrécouvrables de l'opérateur ENEO.

A l'issu de cet audit les recommandations ci-après ont été formulées en vue d'améliorer de la méthodologie de traitement des créances irrécouvrables :

- procéder à un apurement du fichier de « Bad Debt » d'ENEO en supprimant toutes les créances des exercices déjà clos ;
- s'assurer que pour les clients (particuliers) ayant plus de trois factures, seules les trois premières sont prises en comptes: en 2021, sur 17 209 factures impayées émises par l'opérateur ENEO, seules 4 810 représentent les 3 premières factures «la Bad Debt pour l'exercice ;

- suspendre systématiquement les branchements électriques au bout de trois factures impayées tel que stipulé dans le règlement de service ;
- mettre en place un contrôle indépendant pour les cas de récidive et de fraude des clients.

B. Audit sur les activités connexes génératrices de revenus à ENEO

Dans le but d'avoir une meilleure compréhension de la formation des revenus dans le secteur de l'électricité, le régulateur s'est engagé à auditer les activités connexes génératrices de revenus chez ENEO à travers un consultant (ARC-AUDIT) recruté à cet effet. Ainsi, l'objectif principal de cette mission était de faire un état des autres activités d'ENEO, particulière dans le segments poteaux bois, poteaux en béton, centre des loisirs, centre de formation, frais d'étude, etc.) dans le secteur d'électricité.

Le Consultant n'ayant pas pu mener à bout cet audit en 2021 du fait des difficultés rencontrées dans la collecte des informations auprès de l'opérateur nécessaires à la bonne exécution de leur mission, l'audit se poursuit en 2022. Son taux d'exécution en 2021 était de 40%.

C. Le Prepaid

Les travaux sur le prepaid se sont poursuivis en 2021 et ont permis de relever que :

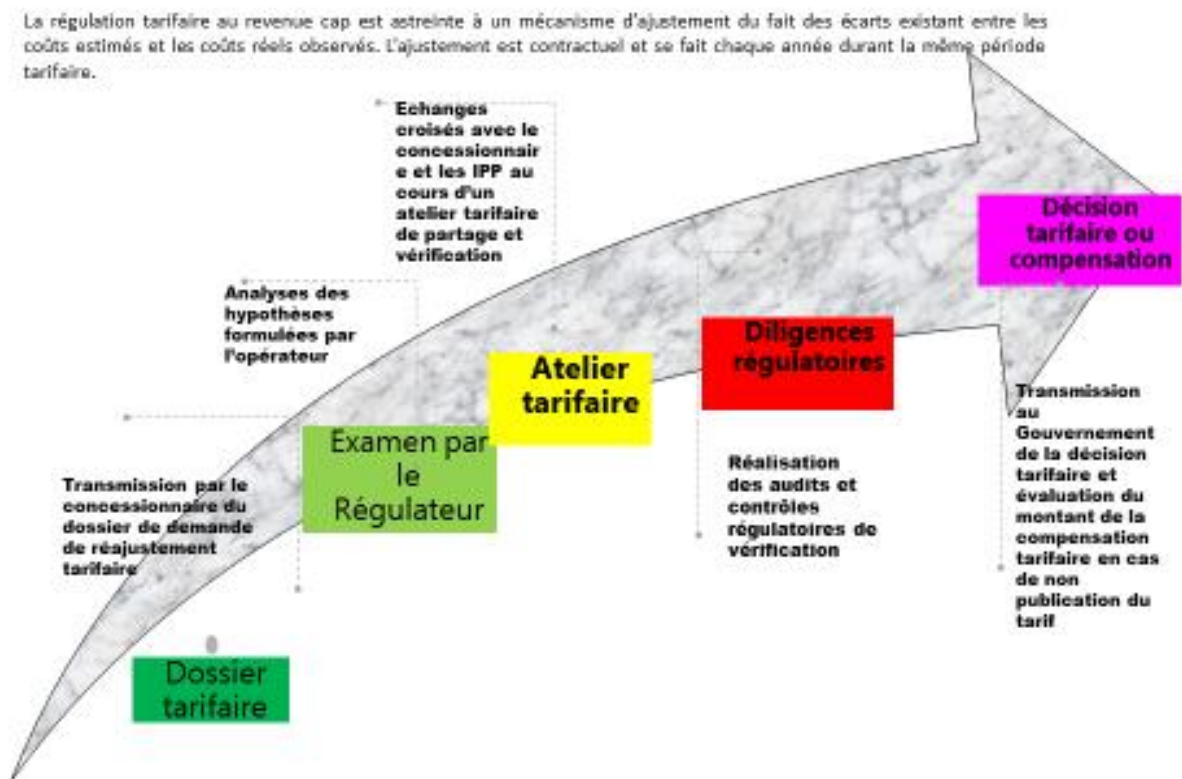
- un rapport complet de la phase pilote n'a toujours pas été transmis à ARSEL ;
- certains clients semblent percevoir une hausse de la grille tarifaire qui leur est appliquée. Toutefois, selon ENEO cette perception serait plutôt due à un mauvais choix de puissance souscrite par certains clients en particulier les clients triphasés.

Les travaux entre ARSEL et ENEO devront se poursuivre en 2022 pour finaliser l'encadrement réglementaire du mode de comptage et de facturation par prépaiement afin de faciliter son expansion sur toute l'étendue du territoire national

3.1.1.2. Tarification

- les objectifs principaux de la politique tarifaire :
 - exprimer un signal conforme à la politique énergétique aussi bien aux consommateurs qu'aux Opérateurs et aux investisseurs ;
 - garantir la viabilité à long terme des entreprises efficaces ;
 - inciter aux investissements de développement du Secteur de l'Electricité ;
 - promouvoir une saine concurrence pour optimiser la détermination des coûts réels des projets et des investissements ;
 - calculer et appliquer un tarif juste et équitable ;
 - évaluer objectivement les compensations tarifaires éventuelles à payer par la puissance publique, en conséquence de ses options politiques.
- le processus tarifaire se décline comme suit :

Figure 2: Processus tarifaire



- **la Compensation tarifaire** : l'Etat mène une politique de protection financière du Consommateur :
 - le tarif aux consommateurs est gelé depuis 2012 ;
 - le prix moyen perçu est calculé sur la base des énergies émises et du montant perçu ;
 - la différence positive entre le Prix Moyen Perçu et le Tarif Moyen Calculé est compensée par l'Etat ;
 - la compensation tarifaire est fondée sur l'article 6 alinéa 2 de la Loi n°2011/022 du 14 décembre 2011 régissant le Secteur de l'Electricité qui stipule que : « l'Etat peut compenser toute charge financière résultant d'obligations de service public justifiées, non prévues dans les contrats de concession, les licences et les autorisations, ayant pour effet de contraindre les Opérateurs à vendre à des tarifs inférieurs aux coûts réellement supportés ».

3.1.1.3. Travaux tarifaires

En 2021, les travaux visant à la détermination d'un tarif juste et équitable se sont poursuivis, en validant l'ensemble des coûts et revenus pour l'exercice 2020, d'une part, et en réajustant les projections de l'année 2021, d'autre part.

Ces travaux se sont conduits tout au long de l'année avec une emphase au cours des ateliers tarifaires trimestriels regroupant l'ensemble des opérateurs (ENEO, SONATREL, KPDC, DPDC, EDC), conformément aux textes régissant le Secteur de l'Electricité.

a. Travaux tarifaires menés avec ENEO

➤ Evolution de la Base tarifaire

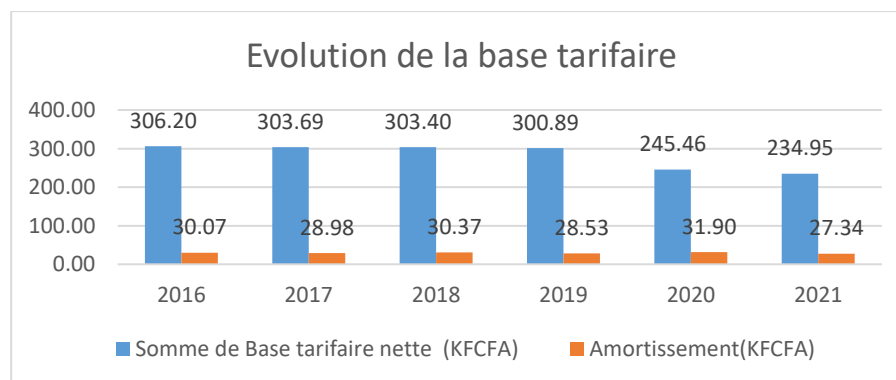
La Base Tarifaire de ENEO est constituée des actifs des segments Production, Distribution et Commercialisation¹. Elle varie d'une année à l'autre en fonction de son amortissement, des actifs déclassés et de nouvelles immobilisations. Au cours de l'année 2021, le Régulateur a procédé aux mise à jour des investissements de 2019 et à un examen et analyses de l'exercice 2020.

S'agissant des investissements à transférer en immobilisations retenus pour le compte de l'exercice 2020, l'opérateur avait soumis à l'ARSEL un volume d'investissements à immobiliser s'évaluant à 27,567 milliards FCFA. Le Régulateur, après analyses et examen des justificatifs fournis par l'opérateur, a validé un montant d'immobilisations pour un montant de 15,363 milliards FCFA contre 30 milliards FCFA arrêté pour 2019.

Concernant les amortissements, une provision d'un montant de 31,903 milliards FCFA a été retenue dans la détermination de la base tarifaire 2020, contre une provision de 27,344 milliards FCFA retenue pour 2021.

Pour ce qui est des déclassements, les actifs qui ont subi des avaries ont fait l'objet d'une sortie de la base tarifaire, s'évaluant ainsi à 722 millions FCFA en 2021 contre 420 millions FCFA en 2020.

Figure 3: Evolution de la base tarifaire



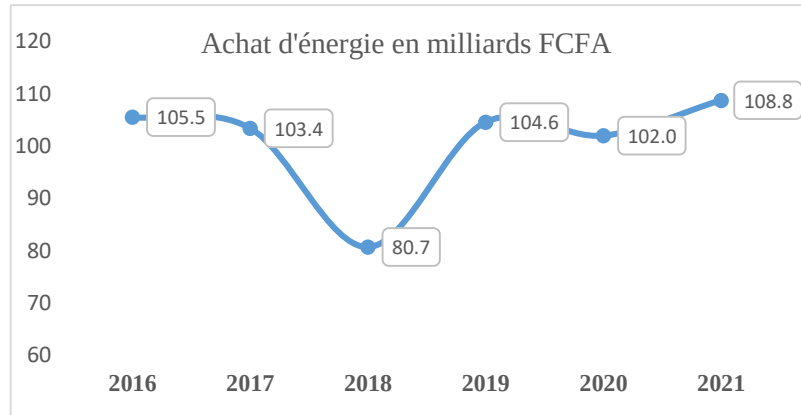
¹ Tous les actifs relevant du segment Transport ont déjà fait l'objet d'un retraitement dans ladite base tarifaire

➤ Les Achats d'Énergies

Les travaux effectués par l'ARSEL des données fournies par ENEO ont consisté d'une part, à reconstituer toutes les données mensuelles sur les productions des centrales hydroélectriques et thermiques, sur les consommations des combustibles, sur les énergies livrées aux réseaux de transport et de distribution (Injections et Soutirages), et, d'autre part, à analyser la concordance des informations obtenues de ENEO, de SONATREL et des IPPs sur les réalisations correspondantes et à apprécier les gaps observés.

Au terme de l'année 2021, 5 455 GWh d'énergie ont été injectées dans le réseau contre 5 285 GWh en 2020, soit une hausse de 3,2%.

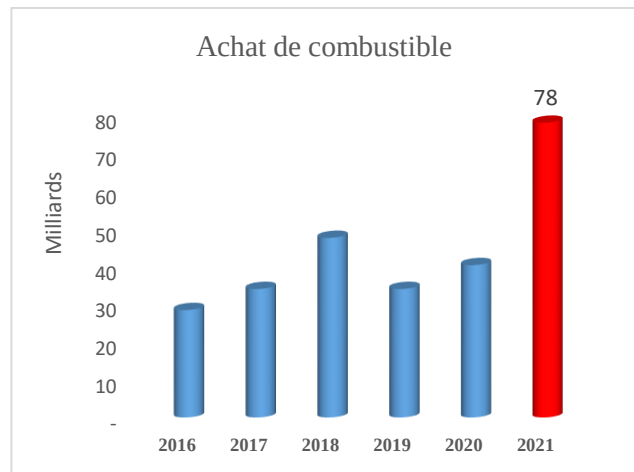
Les achats d'énergie aux Producteurs Indépendants se situent à 108,8 milliards FCFA en 2021 contre 102 milliards en 2020, soit une hausse de 6,6%.



➤ Les achats de combustibles

Les coûts de combustible ont quasiment doublé passant de 40 milliards FCFA en 2020 à 78 milliards FCFA en 2021. Cette évolution est principalement liée à :

- ✓ la baisse de l'hydrologie dans le Nord qui a induit une sous-exploitation de LAGDO provoquant ainsi une forte sollicitation des centrales thermiques et un transfert des centrales thermiques du Sud vers le Nord (Ngaoundéré, Guider) du LFO ;
- ✓ le retard dans l'installation du transformateur de puissance du poste de transport Bamenda causant une forte sollicitation de la centrale thermique pour couvrir la demande dans le Nord-Ouest ;
- ✓ une augmentation du prix du HFO de l'ordre de 33% liée à la reprise économique mondiale.



➤ Les Revenus

S'agissant des ventes, les revenus perçus des clients MT et BT en 2021 sont estimés à 296,9 milliards de Fcfa contre 305,4 milliards en 2020. Toutefois le tarif moyen perçu s'est amélioré

passant de 80,64 Fcfa/Kwh en 2020 à 81,13 Fcfa/Kwh en 2021. Cette amélioration du tarif moyen perçu est principalement liée à l'intensification des actions de lutte contre la fraude et de l'amélioration du recouvrement des paiements de factures.

b. Travaux menés avec la SONATREL

➤ **L'évolution de la Base tarifaire**

La Base Tarifaire de la SONATREL est constituée des actifs du segment Transport². Elle varie d'une année à l'autre en fonction de son amortissement, des actifs déclassés et de nouvelles immobilisations. Au cours de l'année 2021, le Régulateur a procédé à un examen et analyses de l'exercice 2020.

S'agissant des investissements à transférer en immobilisations retenus pour le compte de l'exercice 2020, le Régulateur a validé un montant d'immobilisations pour un montant de 4,376 milliards FCFA en 2020 contre 12,241 milliards FCFA arrêté en 2021, sous réserve de la fourniture des justificatifs par l'opérateur.

➤ **Les coûts de compensation des indisponibilités du réseau de transport**

Les Contrats d'Accès au Réseau de Transport (CART) n'étant pas encore opérationnels, le coût de compensation des indisponibilités pour l'exercice 2021 est nul.

➤ **Les énergies transitées et facturées**

La prise en considération des hypothèses tarifaires de la SONATREL relatives à la validation des puissances souscrites et des énergies transitées, calculées par l'application de facteurs de charge sur les puissances de chaque centrale active et la demande, les pertes incluses, a permis d'arrêter un niveau de réalisation de l'énergie injectée à **11 385 472 MWh** en 2021 contre **11 575 397 MWh** en 2020.

3.1.1.4. *Revue des conditions tarifaires quinquennales*

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi N°2011/022 du 14 décembre 2011 régissant le secteur de l'électricité, l'ARSEL a achevé en 2021 la revue des conditions tarifaires pour la nouvelle période quinquennale. Cette revue a pour objectif de fixer les conditions de performance et de financement qui permettent de déterminer des revenus maxima autorisés en prenant en compte la trilogie **investissement/qualité de service/tarif**.

Les travaux en 2021 ont permis d'achever la revue notamment sur les inducteurs de coûts et l'allocation des coûts des clients MT et ont abouti à la production d'une décision tarifaire pour fixer les différentes cibles pour la période 2021-2025.

• **Les inducteurs de coûts**

² Cette base tarifaire est issue des travaux de l'inventaire physique des actifs de transport réalisé en 2020.

L'analyse des inducteurs de coûts permet de fixer de manière plus objective les charges en les rattachant aux indicateurs clés (Nombre de Clients, longueur de Réseau, énergie vendue) qui génèrent lesdites charges.

Ainsi, en 2025, le nombre de clients à atteindre est projeté à 1 952 016, les kilomètres de réseau devront avoisiner 44 103 et l'énergie vendue³ devrait être autour de 5 222 GWh.

Cette cible a été décomposée en objectifs intermédiaires et devrait faire l'objet d'une revue annuelle.

Tableau 1: Profil prévisionnel des inducteurs de coûts

Désignations	Unités	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de Clients	nombre	1 552 016	1 652 016	1 752 016	1 852 016	1 952 016
Longueur de Réseau	km	37 859	39 079	40 605	42 358	44 103
Énergie Vendue	GWh	3 650	3 953	4 233	4 602	5 222

De l'évolution de ces différents inducteurs, les charges d'exploitation et les CAPEX sont projetés ainsi qu'il suit :

Tableau 2: profil prévisionnel des montants plafonnés des charges d'exploitation et des CAPEX par segment d'activité

Désignation	Segment de production	Unités	2021	2022	2023	2024	2025
OPEX	Production	KFCFA	24 651 338	24 375 370	24 117 605	23 866 724	23 640 356
	Distribution	KFCFA	15 275 542	15 562 700	16 019 588	16 526 560	16 940 215
	Commercial	KFCFA	56 551 377	47 444 167	58 341 283	59 277 126	60 152 421
CAPEX	Commercial	KFCFA	5 128 207	4 240 861	3 904 075	4 342 800	4 011 183
	Distribution	KFCFA	29 565 160	19 355 288	15 809 522	16 800 396	20 719 352
	Production	KFCFA	23 779 781	19 959 163	19 990 517	20 235 032	17 946 678

• L'allocation des coûts pour les clients MT

Eu regard de la nécessité d'arrimer les tarifs pratiqués actuels au coût de service, l'ARSEL a engagé en 2021, des travaux d'allocation des coûts pour l'ensemble des clients avec pour objectif d'améliorer l'équilibre financier du secteur de l'énergie et de réduire considérablement la compensation tarifaire, principalement celle induite par les entreprises industrielles.

Dans le souci de soutenir l'activité desdites industries et d'éviter les hausses trop importantes de leurs charges, il a été convenu que l'alignement de leur tarif au coût de service se fasse de manière progressive. En intégrant le tarif Transport, cet objectif devrait être atteint à horizon 2025. Les progressions qui en découlent se présentent ainsi qu'il suit :

³ L'énergie vendue est en général inférieure à la production du fait des pertes non techniques qui tournent autour de 25 à 30%.

Tableau 3: Progression des tarifs

	Tarif actuel	Taux de Croissances des tarifs			
		2022	2023	2024	2025
CS BT Normal	79.6	0%	0%	0%	0%
]0MW;0,05MW[	87.3	3%	3%	3%	3%
[0,05MW;0,5MW[	86.5	3%	3%	3%	3%
[0,5MW;1MW]	77.7	5%	5%	5%	5%
>1MW	77.0	3%	3%	3%	3%
CS MT SPECIAUX <5MW	45.6	11%	11%	11%	11%
CS MT SPECIAUX >5MW	35.7	12%	12%	12%	12%
CS HV	30.7	5%	5%	5%	10%

3.1.2. Analyses Economiques, Suivi du Marché et de la Concurrence

3.1.2.1 Travaux sur les CART

Faisant suite à la mise en place de la SONATREL en 2015 pour assurer le transport et la gestion du réseau de transport de l'électricité, il est nécessaire de signer de nouveaux Contrat d'Accès au Réseau de Transports (CARTs) entre les Utilisateurs du Réseau Public de Transport et le nouveau concessionnaire dudit réseau, qui viendront se substituer aux précédents qui existaient avec la société ENEO.

A cet effet, l'ARSEL a assuré le rôle de facilitateur dans le processus de négociation de ces contrats amorcés en juin 2019 après la signature des arrêtés portant adoption et publication du Code de Marché de l'électricité et du Code de Raccordement et avec la fin du Contrat de Concession de transport entre l'Etat et ENEO le 17 juillet 2021.

Dans cette optique et sur instructions du Ministre de l'Eau et de l'Energie, le Régulateur, a piloté les concertations et assuré le Secrétariat Technique, en vue de lever les derniers points de blocage à la signature desdites conventions et contrats liés.

Les travaux menés par le Régulateur se sont déclinés en quatre (04) grandes phases : (i) l'organisation de concertations globales du 17 août au 02 septembre 2021 avec l'ensemble des Utilisateurs du RPT ; (ii) les rencontres bilatérales entre la SONATREL et chaque Utilisateur du RPT sous la supervision du Régulateur ; (iii) l'arbitrage du MINEE le 12 octobre 2021 visant à

lever les derniers points de blocage des CART ; (iv) les concertations visant à matérialiser les arbitrages du MINEE dans les versions réputées bonnes à signer des conventions ; Au terme de l'exercice 2021, l'état d'avancement des travaux sur les CART :

- **S'agissant des CART ENEO Production et Distribution** : des travaux ont été conduits avec le Secrétariat Général de ENEO en novembre 2021, afin de concrétiser d'une part, dans les contrats, les arbitrages du MINEE concernant la réciprocité du régime de la force majeure, le régime de responsabilité, et d'autre part de trouver des solutions aux points de blocages restants concernant, le régime des indisponibilités et le recours au Centre d'Arbitrage du GICAM avant l'opérationnalisation de celui du Régulateur. Le résultat de ces travaux a ensuite été communiqué à la SONATREL pour validation.

Des rencontres tripartites avec la SONATREL et ENEO ont ensuite été organisées par l'ARSEL en décembre 2021, pour valider les derniers points de blocages. Les différents amendements arrêtés durant ces discussions ont abouti à une mise à jour des moutures finales des CART. Le 31 décembre 2021, la SONATREL a transmis au Régulateur ses observations sur ces dernières moutures. En parallèle à ces travaux, les équipes techniques du GRT et GRD ont procédé à la validation des annexes techniques des contrats.

- **Concernant les CART DPDC/KPDC** : les 16 points de blocages identifiés à l'entame des concertations par DPDC/KPDC ont pu être levés lors des concertations bilatérales avec le GRT. Les travaux ont permis d'aboutir à des CART réputés « Bons à signer » sous réserves de :
 - l'approbation des versions finales des CARTS et des projets de novation des Connection Installation Agreement (CIA) par les bailleurs de fonds de DPDC/KPDC ;
 - la finalisation des annexes techniques ;
 - la finalisation des discussions entre ENEO et DPDC/KPDC sur le Power Purchase Agreement (PPA).
- **Pour ce qui est des CART des Grands Comptes (DANGOTE, CIMENCAM, CIMAF)** : les discussions ont permis de lever les points de blocage juridiques et techniques et d'aboutir à des versions réputées « Bonnes à signer » des CART sous réserves de la finalisation de la composante transport et fourniture dans le tarif de l'électricité par le Régulateur.

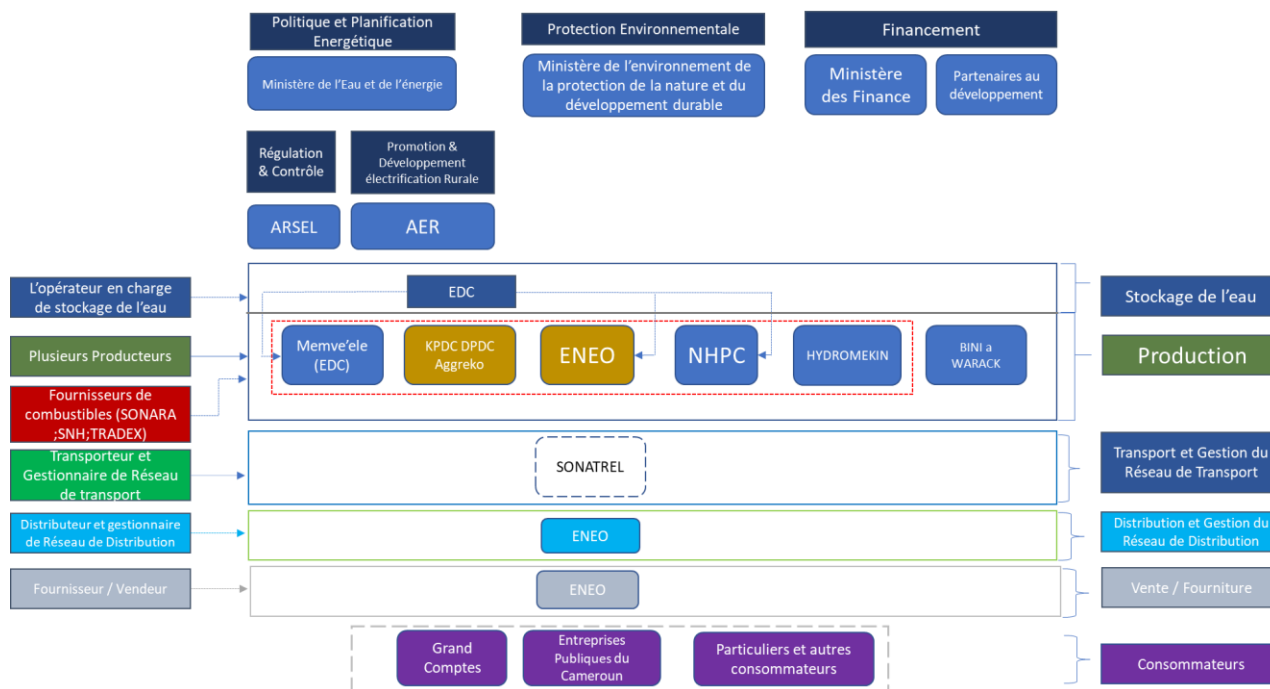
3.1.2.2 Etude sur l'état du marché de l'électricité

La DREFT a conduit par le truchement du Cabinet Mazars une étude diagnostique de l'état actuel du marché de l'électricité du Cameroun. Cette étude avait pour objectif d'identifier les forces, faiblesses, opportunités et menaces du marché de l'électricité, afin de proposer des pistes

d'amélioration pour un meilleur fonctionnement du secteur de l'électricité et un meilleur contrôle par le Régulateur.

Ladite étude a permis d'élaborer la photographie du marché de l'électricité avant de désigner les causes racines des difficultés identifiées dans le secteur qu'elle synthétise dans une analyse SWOT du marché.

Figure 4: Schéma du marché de l'électricité



Sur la base de cet état des lieux et d'une analyse comparée avec des pays de niveau de développement comparable (Côte d'Ivoire, Sénégal, Ghana et le Nigéria), plusieurs recommandations ont été formulées pour permettre un rétablissement de l'équilibre du secteur suivant les axes stratégiques ci-après :

- des pistes de solution pour renforcer la position et le rôle du régulateur ;
- des pistes d'amélioration pour un meilleur contrôle et suivi du secteur ;
- des mesures d'amélioration du libre jeu de la concurrence ;
- des mesures pour l'amélioration de l'équilibre entre l'offre et la demande ;
- des mesures d'ajustement de l'organisation du marché pour la résorption des problèmes de vétusté et de surcharge des équipements d'une part, et pour l'attraction de nouveaux opérateurs et la commercialisation de l'énergie électrique dans la sous-région d'autre part ;
- des mesures pour la réduction du déséquilibre financier, précisément entre les créances et les dettes.

Benchmark Offre Cameroun-Côtes d'Ivoire-Sénégal

Tableau 4: Benchmark Offre Cameroun-Côte d'Ivoire-Sénégal

L'offre	Cameroun	Côte d'Ivoire	Sénégal
Hydraulique	747 MW	1 847 MW	1000 MW
Nombres d'opérateurs	4	1	1
Thermique	302 MW	390 MW	312,5 MW
Nombres d'opérateurs	2	3	1
Biomasse	37 MW	/ en cours 2020	400 MW
Nombres d'opérateurs	1	/	1
solaire	25 MW en cours	887 MW	512 MW
Nombres d'opérateurs	/		2
Eolienne	42 MW en cours	480 MW	158 MW
Nombres d'opérateurs	/	1	1

Benchmark Rendement de distribution Cameroun-Côte d'Ivoire (%)

Pays	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cameroun	69,42	70,52	68,49	68,93	67,97	70,85
Cote d'ivoire	83,30	84,90	84,90	85	87	87

- rendement de distribution Nigéria : 84% en 2014 ;
- rendement de distribution Ghana : 77% en 2014.

Les résultats de cette étude contribueront entre autres à la construction d'un indice d'ouverture du marché de l'électricité par l'ARSEL au cours de l'exercice 2022.

3.2. Régulation Technique

La Régulation des Systèmes de Production, de Transport, de Gestion des Réseaux de Transport, de Distribution et de Commercialisation est assurée par la Direction de la Régulation Technique (DRT).

Elle a pour principales missions de :

Vérifier et de contrôler la sincérité des données d'exploitation transmises par les Opérateurs, relatives à la production, au transport, à la distribution et à la vente d'énergie électrique conformément aux dispositions légales en vigueur et celles du Contrat de Concession, de Licence et des autorisations

Contrôler et de suivre les indicateurs de performance technique des Opérateurs, notamment des installations de production, des réseaux électriques et des installations de Commercialisation, telle que prévue par les Contrats et les Cahiers de Charges

Amener les Opérateurs à atteindre le niveau de rendement régulateur et à respecter les Cahiers de Charges des Contrats Cadres et dérivés

suivre et contrôler la mise en œuvre des programmes d'investissement dans les segments de Production, de Transport, de Gestion des Réseaux de Transport, et de Distribution

Suivre et contrôler le respect des programmes de maintenance des ouvrages de Production, de Transport, de Gestion des Réseaux de Transport, et de Distribution

Collecter les données de mouvements d'énergie (injection et soutirage) dans les postes de transport et pour tous les utilisateurs du réseau public de transport

Afin de répondre aux exigences du sous-programme régulation technique, les différentes actions de régulation, de suivi, et de contrôle techniques des activités des Opérateurs ont été menées au cours de l'exercice 2021 à travers la mise en œuvre des activités indiquées dans la feuille de route validée par la direction générale.

Les actions de la régulation technique se déclinent en activités réparties sur trois (03) sous-directions dont les thématiques majeures ont été axées sur les points suivants :

- la validation de la méthodologie de mise en œuvre des dix (10) indicateurs de performance du segment distribution des annexes 2 et 3 de l'avenant n°3 au contrat cadre de concession et de licence et aux contrats dérivés relatifs à l'exploitation de plusieurs parties du secteur de l'électricité sur le territoire de la République du Cameroun. A cet effet, deux (02) concertations respectivement les mois de mars et août 2021 ont été effectuées entre les équipes de l'ARSEL et ENEO ;

- le suivi et le contrôle des activités sur le terrain des opérateurs des segments activités production, transport et distribution ont eu lieu au cours de l'année ;
- l'atelier tenu au mois de novembre 2021 avec tous les opérateurs du secteur de l'électricité. L'objectif principal de cet atelier a été d'identifier les actions à mener en vue de leur priorisation dans les investissements 2022 qui auront comme impact l'optimisation du dispatch 2022 et la réduction des charges du combustible, ainsi que l'alignement des Programmes d'investissement et plannings de maintenance des opérateurs.

Les Sous - Directions respectives de la Direction de la Régulation technique présenteront dans les lignes qui suivent la synthèse des résultats des actions exécutées au cours de l'année 2021.

3.2.1. Régulation des Systèmes de Production

Ce service s'est mis à pied d'œuvre au cours de l'exercice 2021 pour l'exécution de l'ensemble de ses missions indiquées dans la feuille de route 2021, et dont les synthèses sont indiquées dans les volets ci-après :

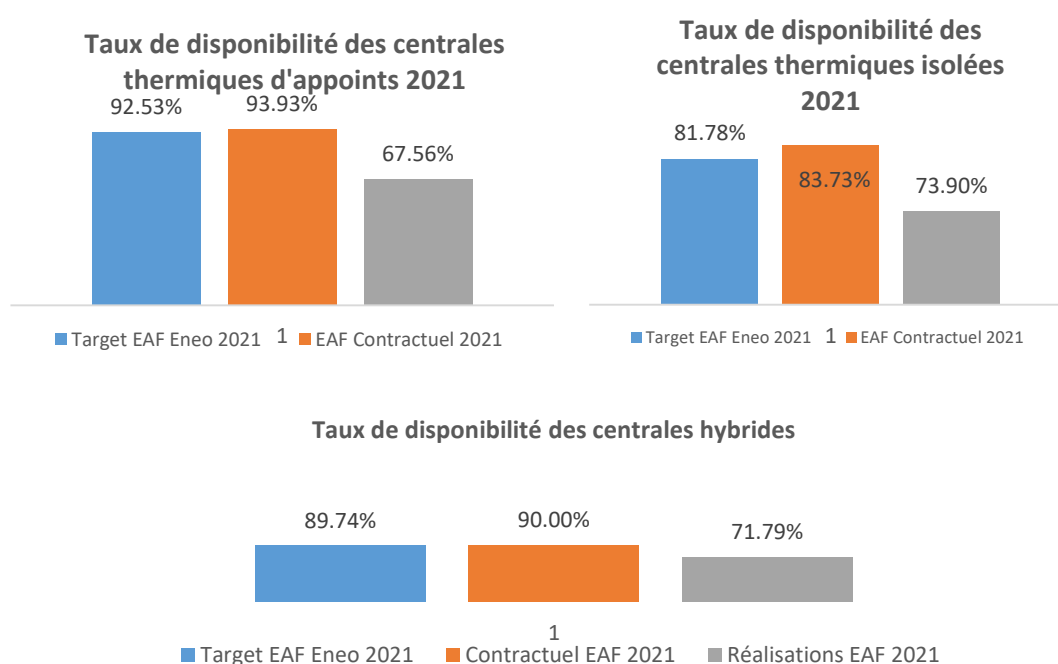
3.2.1.1. Régulation de la production thermique

L'annexe 2 de l'avenant N°3 du Contrat Cadre de Concession a précisé les objectifs du taux de disponibilité à atteindre de 2021 à 2031 pour les centrales thermiques d'appoints, isolées, hybrides et la disponibilité du combustible. Il s'agit notamment des centrales thermiques d'appoints à 93,93%, isolées à 83,73%, hybride à 90%, et l'autonomie du combustible à 10 jours.

Taux de disponibilité réalisé par les centrales thermiques

De façon générale les centrales thermiques n'ont pas atteint le seuil contractuel ainsi que l'objectif fixé en date du 26 février 2021 par l'opérateur.

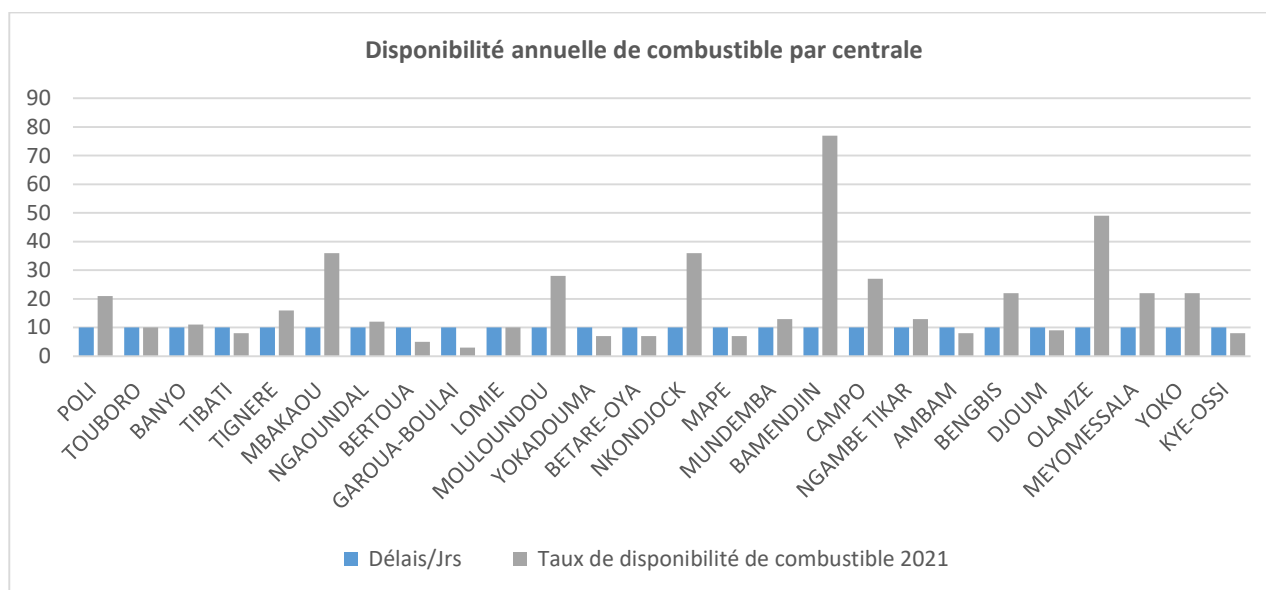
Figure 5: Taux de disponibilité réalisé par les centrales thermiques



(Source : ENEO)

Concernant le taux de disponibilité du combustible des centrales thermiques isolées, la figure ci-dessous illustre les centrales qui n'arrivent pas à respecter le délai de 10 jours.

Figure 6: Disponibilité annuelle de combustible par centrale



Il ressort du graphique que les centrales comme Tibati, Bertoua, Yokadouma, Betaré – Oya, Ambam, Djoum, KYE – Ossi, n'ont pas respecté l'autonomie du combustible de 10 jours, pour les raisons suivantes :

- une faible capacité de stockage ;
- une cadence d'approvisionnement en combustible discontinu liée aux contraintes de la route ou autres ;
- un retard dans le paiement des factures des « marketeurs » par l'Opérateur.

Suivi de la production d'énergie thermique

Pour les centrales thermiques d'ENEO, les chiffres clés de production dans les centrales sont indiqués par réseau en comparaison avec l'année 2020.

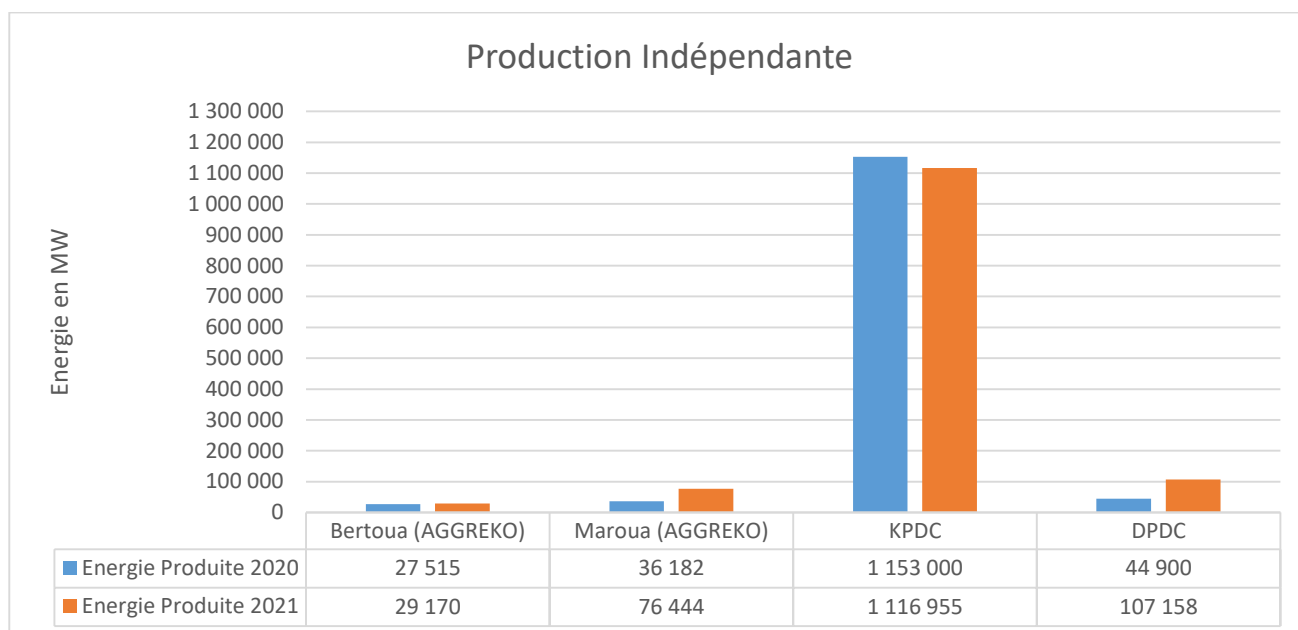
Tableau 5: Energies produites par les centrales Thermiques d'ENEO.

Centrales	Energie Produite Centrale Eneo 2020 MWh	Energie Produite Centrale Eneo 2021 MWh	GAP
Thermique RIS	275 260	287 126	11 866
Thermique RIN	27 251	162 593	135 342
Thermique Isolé	50 286	62 015	11 729
Total	352 797	511 734	158 937

Le tableau des énergies montre que la production en 2021 a presque doublé par rapport à 2020, soit une variation de 68.94%. Spécifiquement l'augmentation de la production d'énergie dans le RIN par les ressources fossiles reste préoccupante.

Concernant les centrales thermiques d'appoint, notamment les producteurs indépendants nous avons le tableau récapitulatif suivant.

Figure 7: Energies produites par les producteurs indépendants.



Au regard de la figure ci-dessus, la production de manière globale a augmenté, et DPDC a quasiment doublé en énergie produite par rapport à 2020.

Suivi de la consommation du combustible

Le combustible consommé par le parc de production du segment production est indiqué dans le tableau ci-dessous en comparaison avec la consommation de 2020.

Tableau 6: Consommation du combustible

Centrales	consommation (litre) 2020	consommation (litre) 2021	GAP
Thermique RIS (LFO)	9 677 961	7 310 486	-2 367 475
Thermique RIN (LFO)	7 426 242	43 910 926	36 484 684
Thermique isolé (LFO)	15 077 704	18 316 801	3 239 097
Total	32 181 907	69 538 213	37 356 306
DPDC (HFO)	9 546 783	21 374 700	11 827 917
DPDC (LFO)	7 319 551	7 626 486	306 935
Bertoua Aggreko (LFO)	7 319 551	7 626 486	306 935
Maroua Aggreko (LFO)	9 333 910	13 482 305	4 148 395
KPDC (Pieds Cube)	9 475 000	9 986 051	511 051

Le tableau montre que les consommations en combustible ont pratiquement doublé en 2021. Toutefois, la consommation du combustible (LFO) a baissé dans le RIS, c'est la consommation dans le RIN qui est très élevée, soit six (06) fois plus élevée qu'en 2020.

Suivi de la consommation spécifique des centrales thermiques

La consommation spécifique permet dans un site d'apprécier la corrélation entre la consommation en carburant et la production d'énergie. Elle indique également le niveau de performance des centrales.

Pour analyser la cohérence entre le niveau de production d'énergie thermique émise vers les réseaux, et les volumes de combustibles associés à cette production, nous avons fait intervenir le calcul de la consommation spécifique centrale par centrale. Le parc de production d'ENEO intégrant une variété d'équipements avec des niveaux de puissance, des technologies, des âges, et des niveaux de maintenance et d'entretien différents. Il convient de relever que si la consommation unitaire totale du système semble faible, elle cache une grande disparité entre les centrales. Il ressort de nos investigations que les centrales isolées pour la plupart ne sont pas performantes, leur consommation spécifique varie entre 0,25 et 0,59 avec une moyenne qui se rapproche de 0,33.

Vingt et huit centrales thermiques ont une consommation spécifique moyenne supérieure à 0,27 l/kWh. A cet effet, la Direction générale a informé par correspondance l'opérateur que les consommations induites par la mauvaise consommation spécifique ne seront pas prises en compte dans les charges liées aux combustibles.

De manière générale, nous avons constaté une différence d'environ deux millions vingt-six-mille cinq cent quarante-deux litres (2 026 542) soit une augmentation d'un milliard cent quatorze millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille cent quatre-vingt-huit (1 114 598 188) FCFA.

L'annexe 2 de l'avenant N°3 du Contrat Cadre de Concession a précisé les objectifs du taux de disponibilité à atteindre de 2021 à 2031 pour les centrales hybrides à 90%.

Table 1: Taux de disponibilité des centrales hybrides

Centrale	EAF Contractuel	YTD Déc. 2021	Gap
MAPE (Hybride)	90%	83,79%	6,21%
DJOUM (Hybride)	90%	86,34%	3,66%
LOMIE (Hybride)	90%	45,30%	44,70%
	90%	71,81%	18,19%

Les centrales hybrides n'ont pas atteint l'objectifs de 90%, et la centrale la plus sous performante est celle de Lomié avec un taux de disponibilité de 47,30%.

Difficultés rencontrées.

Au cours de l'exécution des missions, les principales difficultés ci-après ont été rencontrées :

- la transmission tardive des informations techniques relatives aux descentes sur le terrain ;
- l'indisponibilité sur les sites des documents techniques d'exécution des travaux ;
- l'inexistence des calendriers de réalisation des travaux et des coûts budgétés afférents ;

- le manque de communication au sujet des comptes rendus de concertation sur la définition des ordres des lâchers d'eau des ouvrages de régularisation et des débits-cible de régularisation.

Solutions proposées

- ENEO devrait rendre disponible sur sites les documents techniques d'exécution des projets et des opérations ;
- AGGREKO, KPDC, DPDC devraient :
 - o partager au Régulateur les rapports de Gestion Opérationnelle des ouvrages de production ;
 - o informer le Régulateur des opérations techniques relatives à l'amélioration de la performance de la centrale.

3.2.1.2. Suivi de l'état des ouvrages de production hydroélectrique

La production hydroélectrique des réseaux électriques interconnectés du Sud et du Nord repose sur l'état de fonctionnement des groupes.

Tableau 7: Etat des groupes des centrales de production hydroélectrique en 2021

Nom de la Centrale	Groupes installés	Groupes disponibles	Puissance installée (MW)	Puissance disponible (MW)	GAP
SONGLOULOU	8	8	384	384	0
EDEA	14	11	276,2	206	70,2
MEMVE'ELE	4	4	211	211	0
MEKIN	3	3	15	15	0
LAGDO	4	4	72	64	8
TOTAL	33	30	958,2	880	78,2

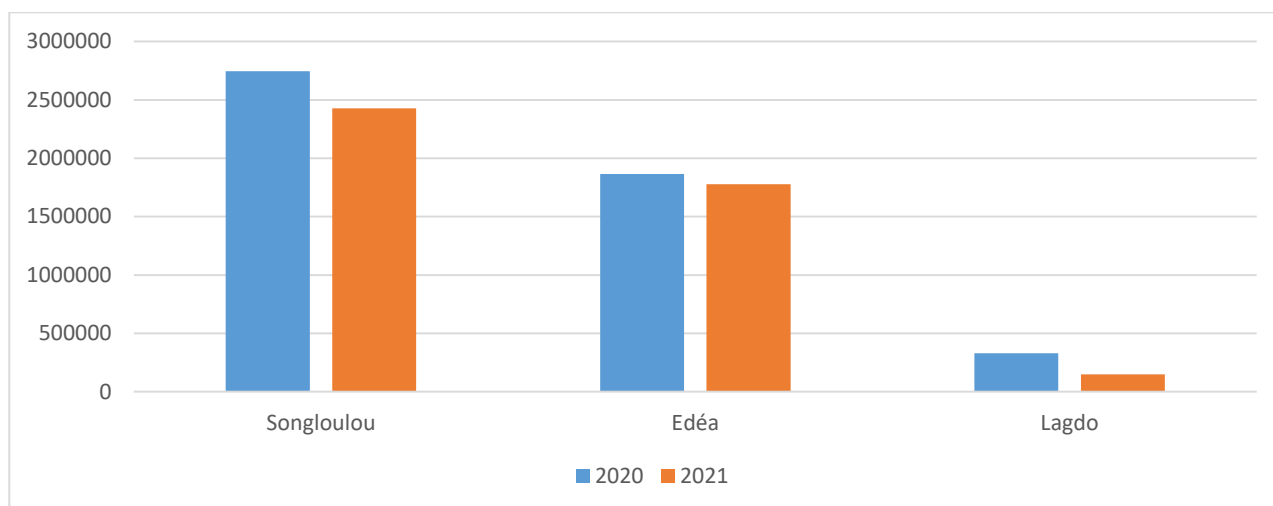
Source ENEO. Prise en septembre 2021)

Le tableau ci-dessus permet de constater que tous les groupes des centrales hydroélectriques ont été disponibles de janvier à juillet 2021. Le gap entre la puissance installée et la puissance disponible est de 78,2 MW soit un déficit de 70,2 MW à la centrale hydroélectrique d'Edéa et 8 MW à la centrale hydroélectrique de Lagdo, situation prise en juillet 2021. En fin d'année 2021, tous les groupes étaient disponibles.

Suivi de la production d'énergie hydroélectrique

Pour les centrales hydroélectriques d'ENEO, les chiffres clés de production dans les centrales hydroélectriques montrent que la centrale hydroélectrique de Song Loulou a une plus grande production d'énergies suivie par la centrale hydroélectrique d'Edéa. Comparativement à l'année 2020.

Figure 8: Production Energie

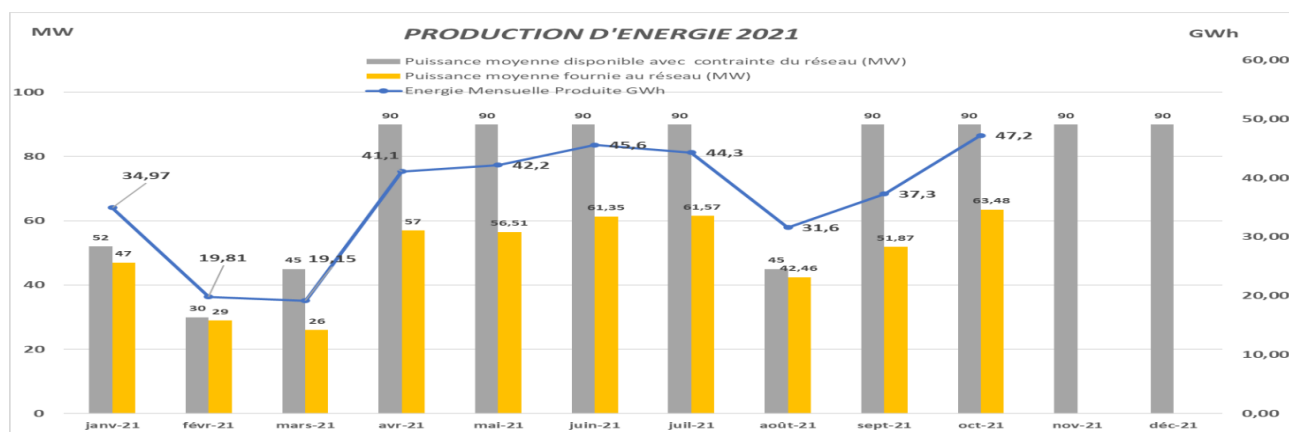


(Source ENEO)

La figure ci-dessus montre que la production d'énergie des centrales hydroélectriques d'ENEO de 2021 est inférieure à celle de 2020.

Pour la centrale hydroélectrique de Memve'ele gérée actuellement par EDC, la production d'énergie au cours de l'année 2021 est illustrée sur la figure ci-après.

Figure 9: Production Energie Memve'ele



(source : EDC : production d'électricité à l'usine de Memve'ele –étiage 2021)

Suivi des programmes et planning de maintenance

Le calendrier de maintenance 2021 et les rapports de mission ont permis de présenter les résultats suivants.

Tableau 8: Niveau d'exécution des plannings de maintenances des centrales hydroélectrique d'ENEO

Centrales	Nombres de Travaux Planifiés	Nombres de Travaux Exécutés	Taux d'exécution mensuel (%)	Observations
Song loulou	777	620	83,05	Effectifs réduits à cause des départs en retraite, des affectations et des mises en confinement en prévention

				contre le COVID-19; Manque de PDR
Edéa	333	128	61,21	Effectifs insuffisants, attente de matériel et pièces de rechange, contraintes d'exploitation
Lagdo	395	344	81,73	Manque de pièces de rechange et insuffisante de l'effectif
TOTAL	1 505	1 092	75,33	

Matrices des constatations et suggestions

Au cours des descentes sur le terrain l'équipe a fait des constats qui sont indiqués dans la matrice ci-dessous.

Constatations	Recommandations formulées
PRODUCTION D'ENERGIES	
<i>Centrale hydroélectrique de Lagdo :</i> ○ <i>au premier semestre 2021, la production de Lagdo était limitée à 13 MW/jour répartie en 10 MW et 3 MW soit une énergie produite de 312 MWh pour deux groupes mis en marche et par rotation pour un volume d'eau turbiné de 6,5 millions de m3 par jour ;</i> ○ <i>la production hydroélectrique de la retenue de Lagdo serait en déficit pendant la période d'étiage 2022 en raison du faible taux de remplissage de ladite retenue d'eau</i> <i>Centrale hydroélectrique de Memvé'ele :</i> <i>la production de la centrale hydroélectrique de Memvé'ele est limitée à 90 MW pour cause de contrainte du réseau de transport et sa puissance minimale est 35 MW pour zone torche $5 < P(MW) < 27$. Les projections optimistes relèvent l'injection complète des 211 MW dans le réseau de transport en 2022.</i>	○ ENEO devrait prendre des dispositions requises pour assurer l'utilisation raisonnable de la ressource en eau disponible pour la production hydroélectrique de la centrale de Lagdo afin d'éviter le dépassement de la retenue en-deçà de la cote 207 m au regard de l'insuffisance des apports requis pour le remplissage de la retenue ; ○ MINEE devrait finaliser les travaux de construction de la ligne 225 kV Nsimalen-Ahala afin de permettre l'évacuation complète de l'énergie générée par la centrale hydroélectrique de Memvé'ele
DISPONIBILITE DE LA RESSOURCE DE PRODUCTION	
<i>Centrale hydroélectrique de Lagdo :</i> ○ <i>concernant la situation hydrologique du barrage, la modification de la consigne de déstockage journalier de la retenue limitée à 10 millions de m3 prescrite, correspondant à une production journalière d'électricité de 620 MWh n'a pas été respectée en raison de nombreuses sollicitations du réseau électrique auxquelles s'ajoutent la forte perte d'eau par évaporation journalière variant entre 50 et 55 millions de m3 ;</i> <i>au 18 mars 2021, le volume d'eau de la retenue était de 1030,9 millions de m3 à la cote 209,3, soit 22,6% du volume normal. Toutefois enfin d'étiage, la cote de la retenue de Lagdo ne doit être en deçà de la cote limite de 207</i>	

Constatations	Recommandations formulées
<i>Centrale hydroélectrique d'Edéa :</i> ○ <i>au cours du semestre 2021, les groupes 7, 8, 11 et 14 étaient en arrêt. Le Groupe 8 est particulièrement immobilisé depuis le 08 novembre 2020 et les travaux de remplacement de ses pôles du rotor accusent un retard en raison de l'indisponibilité de l'entreprise allemande VOITH ;</i> ○ <i>retard dans les délais de réalisation de certaines opérations de maintenance des turbo-alternateurs pour cause d'indisponibilité des pièces de rechange ou de l'indisponibilité des entreprises (VOITH) ;</i> ○ <i>au mois de juillet 2021, dans la centrale hydroélectrique d'Edéa les groupes N°3 et N°4 subissaient d'importants travaux de maintenance. ENEO avait fait savoir que lesdits groupes seront disponibles trois (03) mois plus tard</i> <i>Centrale hydroélectrique de Lagdo :</i> <i>aucun groupe de production n'a fait l'objet de révision annuelle notamment les groupes 1 et 3 dont la réalisation de la maintenance de l'année 2020 avait été reportée en 2021 et les groupes 2 et 4 prévus en 2021</i>	○ améliorer le processus d'acquisition des pièces de rechange ; ○ s'assurer de la qualité des pièces de rechange livrées par les fournisseurs et inclure des dispositions contractuelles de garantie des pièces de rechange commandées ; ○ constituer des stocks des pièces de rechange dans les centrales thermiques ; ○ respecter les délais recommandés de réalisation des maintenances des installations de production d'électricité afin de garantir une meilleure exploitation des équipements ; ○ envisager un plan de renforcement des effectifs des personnels qualifiés dans les centrales de production ainsi que les formations-métiers en maintenance des équipements de production pour les personnels présents ; ○ produire la situation financière des prestations afférentes au programme de réhabilitation de la centrale de Song loulou et Edéa ; ○ communiquer au Régulateur les plannings de maintenance de toutes les centrales de production d'une part, et le rapport de l'état d'exécution des couloirs de lignes du réseau de distribution par Régions d'autre part.
<i>Centrale hydroélectrique de Mekin :</i> <i>HYDROMEKIN reste en attente du planning de maintenance distribution d'Eneo (ligne D34 Sangmélina) pour la planification de la production des énergies de sa centrale au vu de sa disponibilité permanente.</i>	
<i>Toutes les grandes actions de maintenance prévues dans les centrales de production de Song loulou, Edéa pendant la période de la CAN TOTAL ENERGIES 2021 seront reportées après cet événement.</i>	○ le planning général de tous les ouvrages de production d'Eneo est nécessaire pour permettre aux autres injecteurs et au transporteur d'aligner leurs plannings de maintenance aux mêmes périodes.

Constatations	Recommandations formulées
<i>Centrale hydroélectrique d'Edéa :</i> <i>l'incident majeur enregistré dans l'exploitation de la centrale d'Edéa a été principalement le défaut différentiel de l'alternateur du groupe 11 en janvier 2021</i> <i>Centrale hydroélectrique de Song Loulou :</i> <i>la perturbation majeure enregistrée est notamment liée au retard des interventions sollicitées de la SONATREL dans la maintenance des installations électriques du poste évacuateur entraînant souvent des contraintes d'exploitation de la centrale. La révision des transformateurs une fois l'an n'est pas respectée ce qui entraîne un échauffement qui fait perdre 20MW</i>	
<i>Centrale hydroélectrique de Song Loulou :</i> ○ <i>concernant la réalisation des travaux contractuels indiqués dans l'annexe 4 de l'Avenant N03 du contrat de concession et ses contrats dérivés (cf. Tableau 2), la majeure partie des travaux prévus pour l'exercice 2019 ont démarré. Pour certains travaux programmés pour l'année 2020, la documentation technique d'exécution des travaux est élaborée en vue d'un démarrage des travaux en 2021 pour certains et d'autres en 2022 ;</i> ○ <i>démarrage effectif des travaux de réhabilitation des réseaux de distribution des localités environnantes.</i> <i>Centrale hydroélectrique d'Edéa :</i> ○ <i>les CAPEX en cours d'exécution dans la centrale d'Edéa portent sur les travaux contractuels indiqués dans l'annexe 2B de l'Avenant N0 3 du contrat de concession et ses contrats dérivés. Par ailleurs, les travaux de construction du poste annexe 10/90 kV sont en cours</i> <i>Ouvrages de régularisation (programme d'investissement et plannings de maintenance) :</i> ○ <i>EDC a conjointement engagé avec ENEO les diligences relatives au transfert à EDC des barrages réservoirs et des ouvrages connexes. A l'issue de l'étude sur l'évaluation de la sécurité des barrages réservoirs pour laquelle le recrutement d'un consultant est en cours, les programmes d'investissements de réhabilitation desdits ouvrages seront connus</i>	ENEO devra : ○ <i>produire les memos technique et financier des opérations des OPEX et des CAPEX ;</i> ○ <i>produire la situation financière des prestations afférentes au programme de réhabilitation des centrales hydroélectriques contenus dans les annexes 2B de l'Avenant N0 3 ainsi que les contrats de prestations conclus d'une part, et des travaux d'aménagement des nouvelles infrastructures de production thermique d'autre part.</i>

Difficultés rencontrées.

Au cours des missions les principales difficultés rencontrées sont :

- la transmission tardive des informations techniques relatives aux descentes sur le terrain ;
- l'indisponibilité sur les sites des documents techniques d'exécution des travaux ;
- l'inexistence des calendriers de réalisation des travaux et des coûts budgétés afférents ;

- le manque de communication au sujet des comptes rendus de concertation sur la définition des ordres des lâchers d'eau des ouvrages de régularisation et des débits-cible de régularisation.

Solutions proposées

- ENEO devrait rendre disponible sur sites les documents techniques d'exécution des projets et des opérations ;
- EDC devrait :
 - partager au Régulateur le document de Procédure de Gestion Opérationnelle des ouvrages de régularisation ;
 - inviter le Régulateur aux concertations techniques sur la définition des ordres des lâchers d'eau des ouvrages de régularisation et des débits-cible de régularisation.

3.2.2. Régulation des Réseaux de Transport et Gestion des Réseaux de Transport

La Sous-Direction de la Régulation du Transport et de la Gestion des Réseaux de Transport (SDRTGRT) a effectué quatre (04) descentes sur le terrain, respectivement 02 dans les postes de transport du Réseau Interconnecté Sud (RIS) et 02 dans les postes de transport du Réseau Interconnecté Nord (RIN), au cours de l'année 2021. L'objectif desdites descentes était de suivre et contrôler : (i) les indicateurs de performances ; (ii) le respect de la mise en œuvre des plannings de maintenance et des programmes d'investissements. A l'issue de chaque descente des recommandations, visant l'amélioration de la qualité de service, ont été adressées.

Par ailleurs, dans le cadre du suivi des projets de développement dans le segment transport, elle a participé aux visites desdits projets conduites par le MINEE. Ceci pour s'enquérir de l'état d'avancement des travaux.

Outre les activités suscitées, la Sous-Direction a, sur instructions du Directeur Général, institué l'organisation d'ateliers techniques réunissant tous les opérateurs du secteur de l'électricité, dont le 1^{er} s'est tenu au mois de Novembre 2021. Ceux-ci visent principalement l'optimisation du Dispatch par : (i) l'alignement des plannings de maintenance ; (ii) la coordination des programmes d'investissements ; (iii) l'actualisation des plans de production.

3.2.2.1. Suivi des indicateurs de performance du segment transport et gestion du réseau de transport

Figure 10: Poste 90/30kV de Guider



Les Contrats de Concession de Transport et de Gestion du Réseau de Transport d'Electricité signés le 27 avril 2018 définissent, dans leurs annexes 3, des indicateurs de performance

dont les seuils contractuels n'ont pas encore été fixé. Néanmoins, des valeurs de seuils projetées y sont indiquées.

Au cours de l'année 2021, la SDRTGRT a suivi l'évolution de certains indicateurs, notamment : (i) le rendement de transport ; (ii) les taux de charge des transformateurs et des lignes ; (iii) taux de disponibilité des transformateurs et lignes ; (iv) taux perte lignes (v) variations des tensions et de la fréquence.

Par ailleurs, elle s'est assurée de la fiabilité des systèmes de comptages par le suivi et contrôle des données sur le flux des énergies (injectées et soutirées) dans le réseau de transport.

Les indicateurs de performance issus de l'analyse des données collectées lors des descentes se déclinent ainsi qu'il suit :

a1. Rendement du transport 2021

Le rendement du transport en 2021 est de 93,3 %. On note une augmentation du rendement Transport par rapport à celui de l'année 2020 qui était de 92%. Celle-ci s'explique par l'augmentation de la capacité d'injection dans certains postes dont les transformateurs étaient surchargés, et les travaux d'élagages sur certains couloirs de lignes HT.

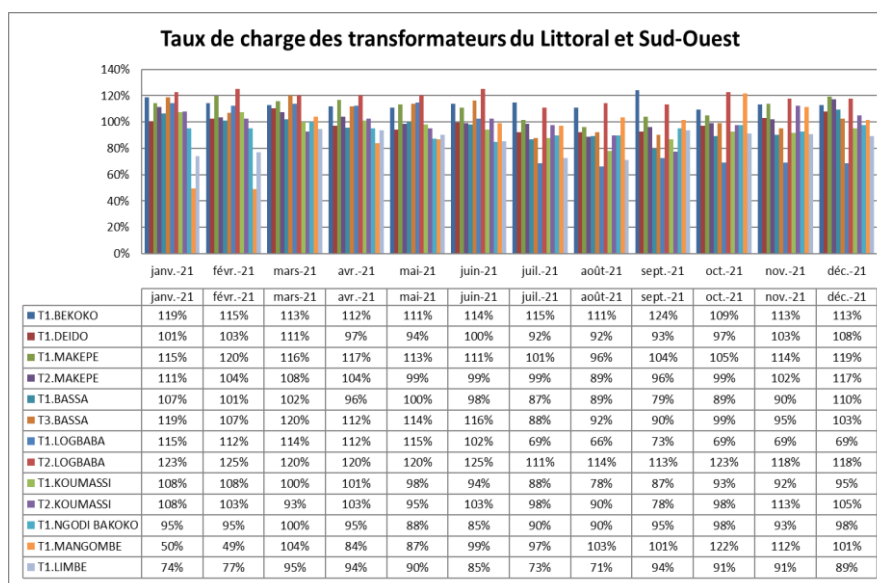
a2. Taux de charge des transformateurs

Le taux de charge du transformateur indique le niveau de saturation du transformateur par rapport à sa puissance nominale. Aussi, pour la bonne santé et la bonne marche des transformateurs, leur taux de charge ne doit pas excéder 80%. Cependant, le calcul des taux de charge ci-après présente plusieurs transformateurs

Les graphes ci-dessous présentent, par régions, les taux de charge transformateurs de puissance ayant excédé la limite de charge techniquement admise.

- Régions du Littoral et du Sud – Ouest :

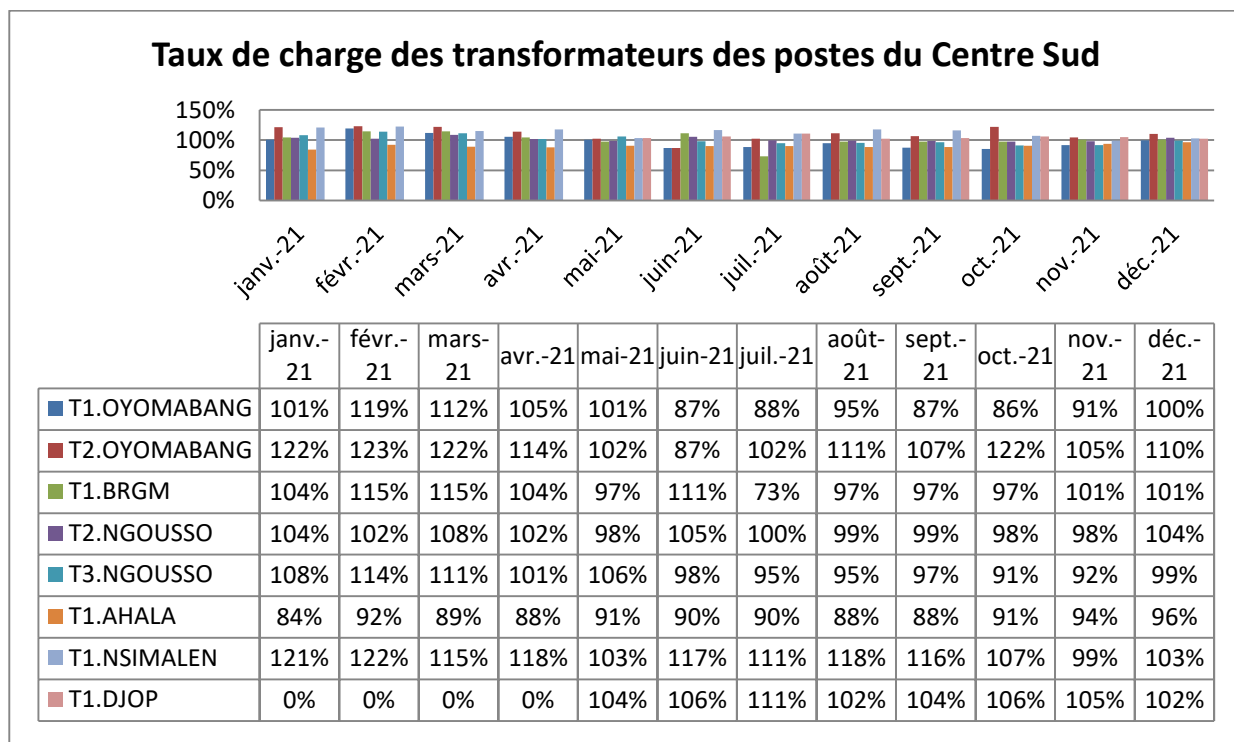
Figure 11: Taux de charge des transformateurs de puissance du Littoral et Sud-Ouest



Sur les vingt (20) transformateurs que comptabilisent les postes de transport des régions du Littoral et Sud-ouest, dix (10) ont atteint des taux de charge supérieurs à 100%/.

- Régions du Centre et Sud :

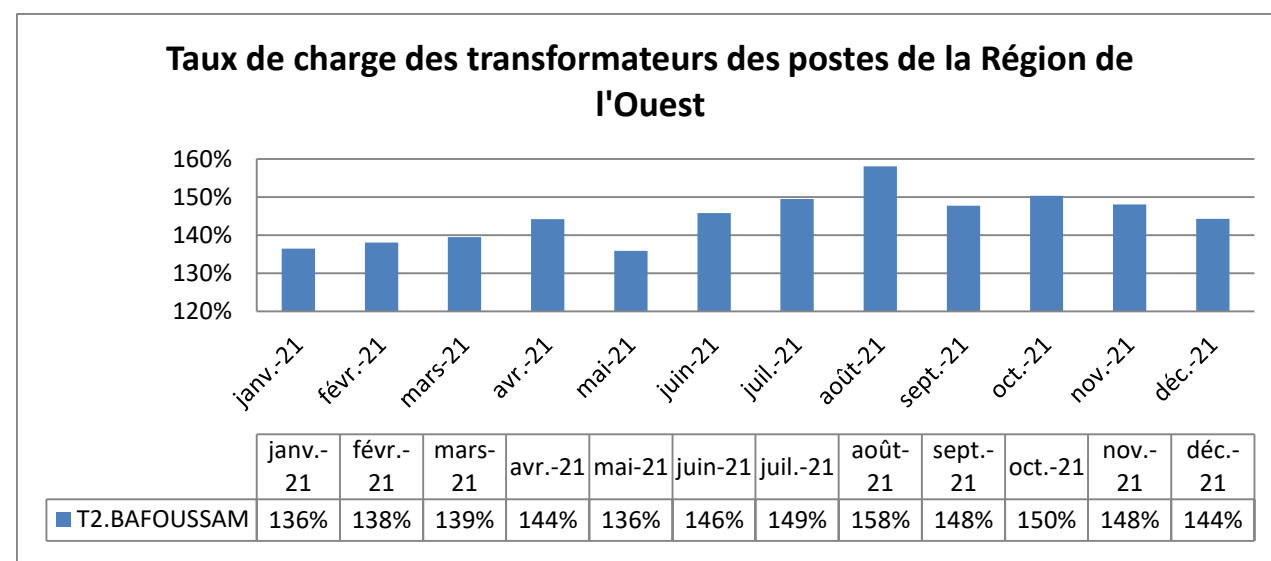
Figure 12: Taux de charge des transformateurs des Régions du Centre-Sud



Dans les Régions du Centre et Sud, 06 transformateurs sur 17 sont surchargés.

- Régions de l'Ouest et du Nord-Ouest :

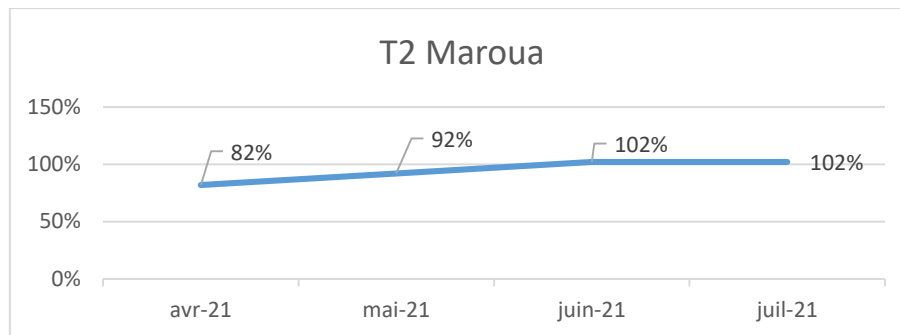
Figure 13: Taux de charge des transformateurs de la Région de l'Ouest



Dans la Région de l'Ouest, 01 transformateur sur 05 est surchargé. Cependant, le transformateur de la région du Nord-ouest n'est pas surchargé.

En résumé, dans le RIS, 17 transformateurs sur 41 étaient surchargés.

- Régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême – Nord (RIN)



Le Réseau Interconnecté Nord (Extrême-Nord, Nord, Adamaoua) comptabilise 01 transformateurs sur 07 en situation de surcharge. Il s'agit des transformateurs installés au poste de Maroua.

a.3 Disponibilité des ouvrages de transport

Durant l'année 2021, le taux de disponibilité global des transformateurs se situe à environ 98% du fait l'indisponibilité du transformateur 90/30 kV du poste de Bamenda, défectueux, depuis 2020.

Par ailleurs concernant le taux de disponibilité des lignes a été impacté par les incidents majeurs suivant :

- 02 effondrements du RIS transport survenus les 25 et 28 janvier, et 23 mars 2021 ;
- 01 effondrement du RIN le 18 avril 2021 suite à un incident à la centrale hydroélectrique de LAGDO ;
- arrêt de deux (02) transformateurs de 60MVA du banc de transformateur de 180 MVA au poste 225/90kV de Logbaba le 27 juin 2021.

a.4 Variations de la tension

On a observé une stabilité de la tension dans le RIN et le RIS, à l'exception de la tension dans les régions de l'ouest et du Nord-Ouest qui ont connu une dégradation allant jusqu'à 60kV. Donc en dessous de la limite de tolérance.

Avec la mise en service de la ligne 225kV Bekoko-Bafoussam ainsi que du poste 225/90kV d'interconnexion de Bafoussam, le corridor Ouest verra une amélioration de son plan de tension.

a.6 Variations de la fréquence

Les données sur la fréquence du réseau Interconnecté Nord : Lors de nos visites des postes du RIN, nous avons noté l'absence de fréquencemètre sur l'ensemble des postes. Cette situation a rendu impossible le relevé des données sur la fréquence.

a.7 Le taux de charge des lignes de transport dans le RIS

Le même principe relatif au taux de saturation des transformateurs s'applique également aux lignes de transport, à savoir qu'il ne doit excéder les 80%

Les résultats ci-dessous indiquent les lignes ayant présenté un taux de charge moyen supérieur à 80% de janvier à août 2021.

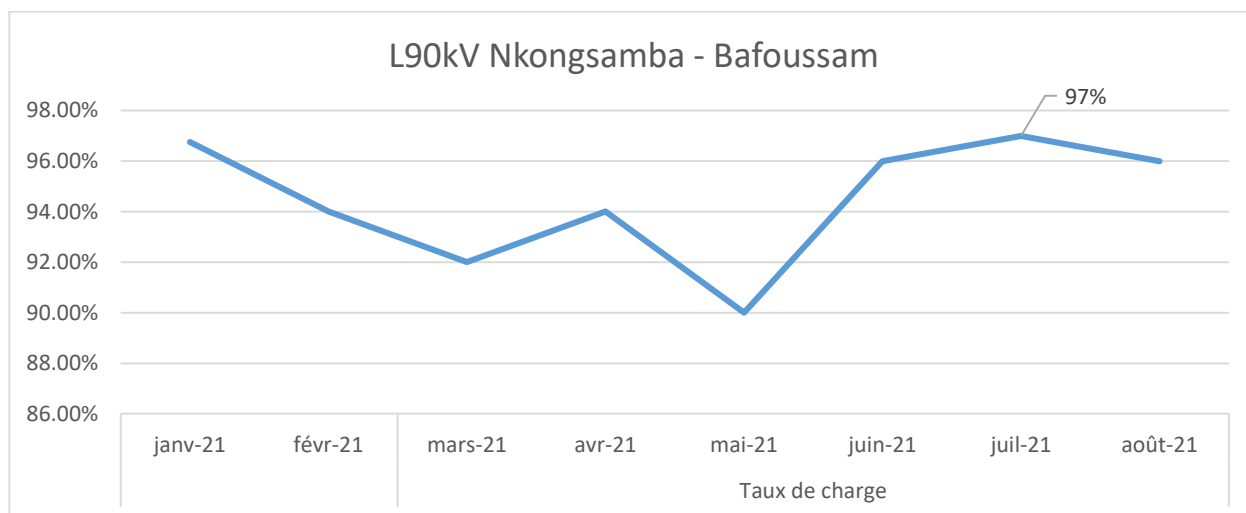
- **Taux de charge des lignes dans la Région de l'Ouest**

Table 2: Taux de charge de la L90kV Nkongsamba – Bafoussam de transport dans la région de l'ouest

Région	Lignes	Taux de charge								Moy
		Janv-21	Fév-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	
Ouest	L90kV Nkongsamba - Bafoussam	96.76%	94%	92%	94%	90%	96%	97%	96%	94.47%

Dans la Région de l'Ouest, la L90kV Nkongsamba – Bafoussam est la plus critique avec un taux de charge moyen de janvier à Août 2021 de 94.47%, avec un taux de charge pour maximum atteint en juillet de 97%.

Figure 14: Taux de charge de la L90kV Nkongsamba – Bafoussam de transport dans la région de l'ouest



Taux de charge des lignes de transport dans la Région du Littoral

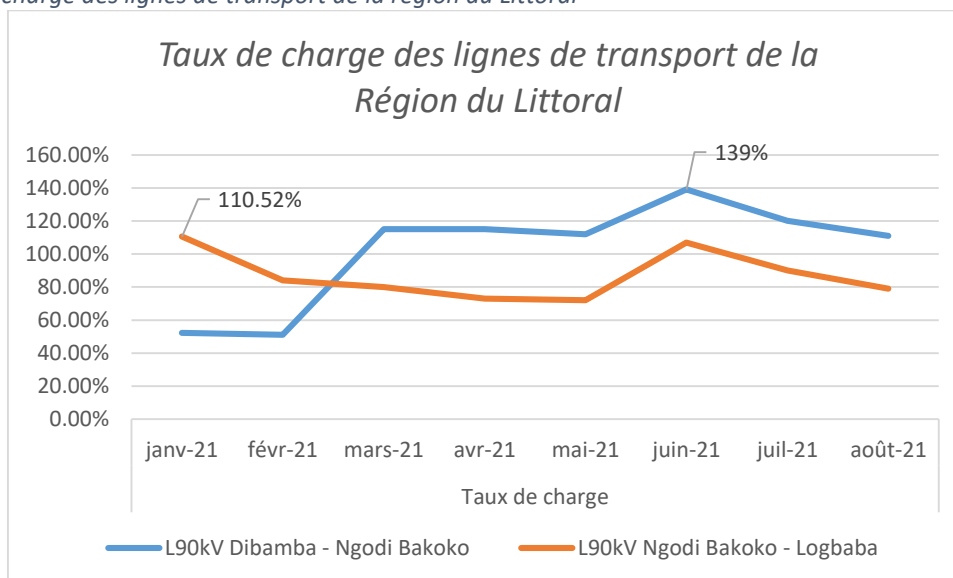
Le tableau suivant présente les taux de charges des lignes de transport dans la région du Littoral qui ont un taux de charge moyen supérieur à 80% (janvier à Août 2021).

On constate que la ligne 90kV Dibamba - Ngodi Bakoko est la plus critique avec un taux de charge moyen de 101.90%.

Table 3: taux de charge des lignes de transport dans la région du Littoral

Région	Lignes	Taux de charge								Moy
		Janv-21	Fév-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	
Littoral	L90kV Dibamba - Ngodi Bakoko	52.22%	51%	115%	115%	112%	139%	120%	111%	101.90%
	L90kV Ngodi Bakoko - Logbaba	110.52%	84%	80%	73%	72%	107%	90%	79%	86.94%

Figure 15: Taux de charge des lignes de transport de la région du Littoral



- taux de charge des lignes dans la Région du Centre et Sud**

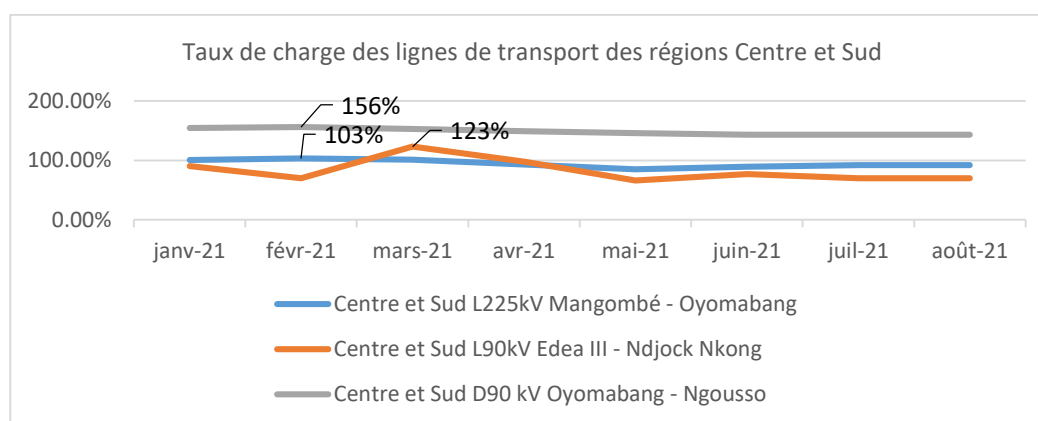
Le tableau suivant présente les lignes dont le taux de charge moyen est supérieur à 80%. (Janvier à Août 2021).

Nous avons relevé que la ligne 90kV Oyomabang – Ngousso atteint un taux de charge moyen de 148.44%. A court terme, les travaux de bouclage de la ville de Yaoundé vont permettre de la décharger.

Table 4: Taux de charge des lignes de transport dans la région Centre et Sud

Région	Lignes	Taux de charge des lignes de transport								Moy
		Janv-21	Fév-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	
Centre et Sud	L225kV Mangombé - Oyomabang	100.34%	103%	101%	93%	85%	89%	92%	92%	94.42%
	L90kV Edea III - Ndjock Nkong	90.21%	70%	123%	98%	66%	77%	70%	70%	83.03%
	L90 kV Oyomabang - Ngousso	154.49%	156%	153%	149%	146%	143%	143%	143%	148.44%

Figure 16: Taux de charge des lignes de transport des régions Centre et Sud



- **le taux de charge des lignes de transport dans le RIN**

Le Réseau Interconnecté Nord (RIN) comporte 05 lignes de transport à savoir : la Ligne 110kV Lagdo-Garoua 1&2, la Ligne 110kV Lagdo-Ngaoundéré, la Ligne 90kV Garoua-Guider et la Ligne Guider-Maroua.

L'analyse des données indiquent que le taux de saturation des lignes dans le RIN est en dessous de 50%.

a.10 Taux de pertes en lignes

Cette partie présente les lignes de transport qui ont un taux de perte moyen supérieur ou égale à 4% par région du RIS et du RIN.

- **Région de l'Ouest**

Dans la région de l'Ouest, on peut observer que la ligne 90kV Nkongsamba-Bafoussam est la plus critique avec un taux moyen de perte supérieur à 8%.

Table 5: Taux de pertes en lignes dans la région de l'Ouest entre les mois de Janvier à décembre 2021

Région	Lignes	% Pertes												Moyennes
		Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	sep	Oct	Nov	Déc	
Ouest	L90kV Bekoko - Nkongsamba 2	4.03%	4.00%	3.87%	3.82%	3.93%	3.78%	4.08%	4%	3.88%	4.03%	3.78%	4.26	4%
	L90kV Nkongsamba - Bafoussam	8.39%	8.05%	7.94%	8.16%	7.77%	7.89%	8.33%	8%	7.53%	7.82%	7.45%	7.51	8.07%

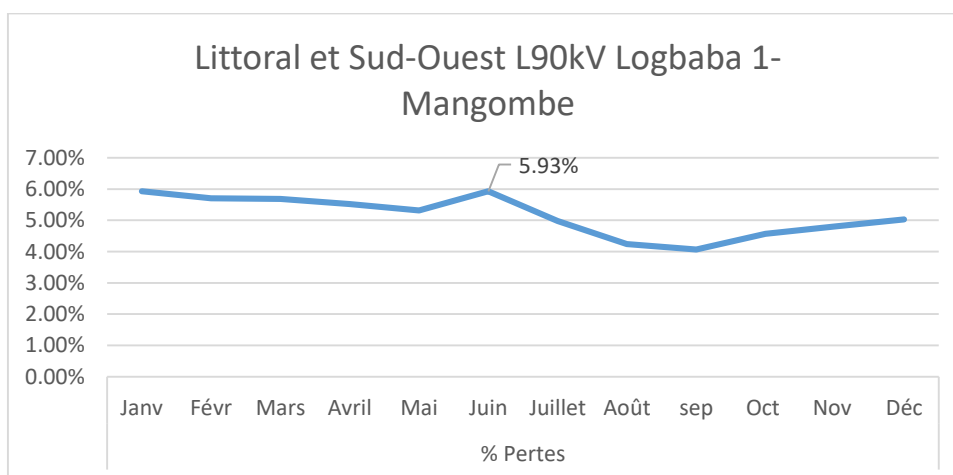
- **Région du Littoral**

On peut observer que la ligne L90kV Logbaba 1-Mangombe dans la région du Littoral est la plus critique avec un taux perte moyen de 5.15%. Pour une perte maximale d'une valeur de 5.93% au mois juin

Table 6: Taux de pertes en lignes dans le Littoral et le Sud-Ouest pour les mois de Janvier à Décembre 2021

Régions	Lignes	% Pertes												Moyens
		Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	sep	Oct	Nov	Déc	
Littoral et Sud-Ouest	L90kV Logbaba 1-Mangombe	5.93%	5.71%	5.69%	5.52%	5.32%	5.93%	4.98%	4.24%	4.07%	4.57%	4.8%	5.03%	5.15%

Figure 17: Taux de pertes en lignes de transport de la région du Littoral pour les mois de Janvier à décembre 2021



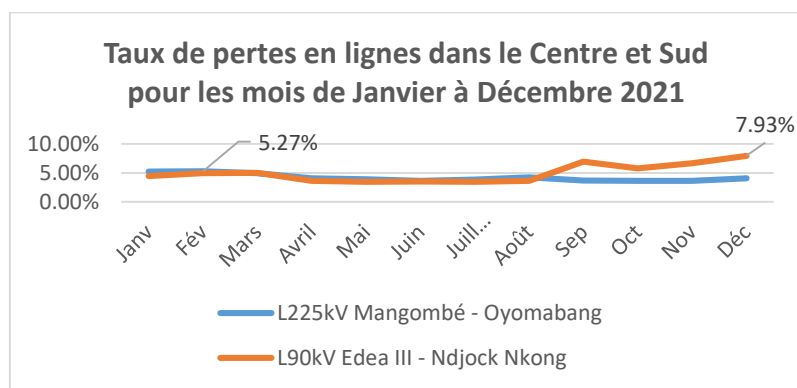
• Région du Centre et Sud

Les lignes 225 kV Mangombé - Oyomabang et 90 kV Edea III - Ndjock Nkong dans la région du Centre ont respectivement un taux moyen de perte de 4.07% et 4.95%. Pour une perte maximale d'une valeur de 5.27% en février pour la L225kV Mangombé – Oyomabange et 7.93% pour la L90kV Edea III - Ndjock Nkong en décembre 2021.

Table 7: Taux de pertes en lignes dans le Centre et Sud pour les mois de Janvier à décembre 2021

Régions	Lignes	% Pertes												Moyens
		Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	
Centre et Sud	L225kV Mangombé - Oyomabang	5.21%	5.27%	4.94%	4.04%	3.89%	3.65%	3.82%	4.25%	3.7%	3.61%	3.64%	4.07%	4.17%
	L90kV Edea III - Ndjock Nkong	4.46%	4.95%	5.00%	3.60%	3.47%	3.52%	3.45%	3.64%	6.95%	5.77%	6.64%	7.93%	4.95%

Figure 18: Taux de pertes en lignes dans le Centre et Sud pour les mois de Janvier à décembre 2021



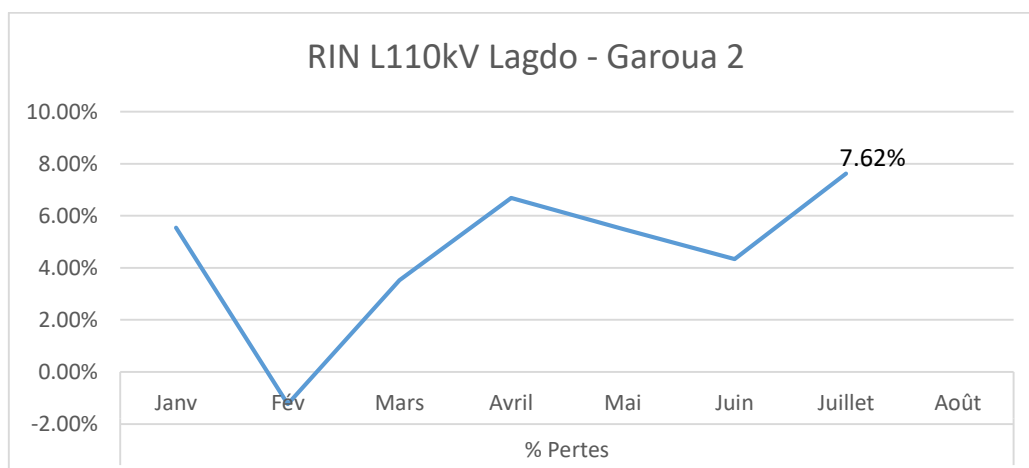
- **Taux de pertes en lignes dans le RIN (Janvier à Juillet 2021)**

La ligne 110kV Lagdo - Garoua 2 est la plus critique dans le RIN avec un taux moyen de perte de plus de 4.57% avec une perte maximale de 7.62% en juillet.

Table 8: Taux de pertes en lignes dans le RIN pour les mois de Janvier à Juillet 2021

Régions	Lignes	% Pertes								Moy
	Lignes	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	
RIN	L110kV Lagdo - Garoua 2	5.54%	1.24%	3.53%	6.69%	5.49%	4.34%	7.62%	0.6%	4.57%

Figure 19: Taux de pertes en lignes dans le RIN pour les mois de Janvier à Juillet 2021



3.2.2.2. Atelier technique sur l'optimisation du Dispatch 2022

Dans le cadre des travaux d'optimisation du dispatch 2022, la Direction de la Régulation Technique (DRT) de l'ARSEL a organisé, du 15 au 21 Novembre 2021 à Kribi, un atelier technique qui a réuni les opérateurs du secteur de l'électricité, à savoir : ENEO, SONATREL, KPDC, DPDC, EDC et HYDRO-MEKIN.

L'objectif principal dudit atelier était d'identifier les actions à mener en vue de leur priorisation dans les investissements 2022 qui auront comme impact l'optimisation du dispatch 2022 et la réduction des charges du combustible, ainsi que l'alignement des Programmes d'investissement et plannings de maintenance. Au terme de cet atelier, les Opérateurs se sont dits satisfaits des thématiques débattues ainsi que du niveau du partage d'informations.



3.2.2.3. Suivi et contrôle des programmes d'investissements et des plannings de maintenance du segment transport et gestion des réseaux de transport

a. Suivi et contrôle des plannings de maintenance

Le constat général à l'issue des descentes effectuées en 2021 est le poids élevé des maintenances curatives au détriment des maintenances préventives. On peut citer certains gros travaux :

- entretien des disjoncteurs présentant des fuites de gaz. Ceci après recommandation de l'ARSEL à travers une correspondance adressée à la SONATREL ;
- élagage mécanisé les corridors des lignes 225 kV et 90 kV dans le RIS ainsi que l'abattage des arbres situés hors corridors ;
- indisponibilité du Transformateur 180 MVA de Logbaba retourné chez le constructeur pour maintenance/réparation.

Figure 20 : Visite d'inspection de monsieur le ministre de l'eau et de l'énergie sur les travaux d'élagage des corridors des lignes du RIS



b. Suivi et contrôle des programmes d'investissements

Le principal investissement réalisé par la SONATREL en 2021 est l'acquisition de (10) transformateurs en vue d'augmenter la capacité d'injection dans le réseau de transport, et ainsi diminuer le problème de surcharge des transformateurs. Par ailleurs, leur mise en service prévu en début 2022 permettra de diminuer les charges du combustible des centrales de Bamenda, Limbé et Logbaba. 04 transformateurs de 50 MVA seront installés dans les postes de Ngousso, Bamenda, Bafoussam, BRGM et 2 bancs de transformateurs de 180 MVA (3*60 MVA) dans les postes de Bekoko et Logbaba.

a. Suivi des projets de développement

Au cours de l'année 2021, le suivi des projets de développement était axé principalement sur les projets de construction des lignes 225 kV Ahala –Abong Mbang et Nkongsamba – Bafoussam et 225 Nachtigal-Nyom 2, ainsi que des postes 225/90 kV d'Abong-Mbang et de Bafoussam.

Globalement quatre (04) descentes, dont deux (02) conduites par le MINEE, ont été effectuées.

Le tableau suivant fait l'état d'avancement desdits projets de développement en fin décembre 2021.

Table 9: l'état d'avancement desdits projets de développement en fin décembre 2021

Projet	Ouvrage	Etat d'avancement
Projet Nachtigal	ligne 225 kV Nachtigal-Nyom (51 km)	100%
Projet MINEE	ligne 225 kV Ahala – Abong Mbang (203,3 km) :	- installation des pylônes 87.4% ; - pose des câbles principaux de la ligne 69% ; - pose de câble de communication et garde 0%.
	Poste 225/90kV de Mampang (Abong Mbang)	- parties électromécanique 73% ; - travaux de mise à la terre 98% ; - aménagement des voies d'accès à l'intérieur du poste réalisées à 80 %
	ligne 225kV Nkongsamba – Bafoussam (92,7 km) :	- 38,57 km de câble installés ; - 282 fondations réalisées ; - 222 pylônes installés ; - câble de garde est en cours d'installation ; - 90.5% de l'ensemble des équipements ont été fournis.
	poste 225/90kV de Bafoussam :	- taux de réalisation global : 84% ; - montage des équipements électriques : 100% ; - tests de réception en cours et mise en service prévue en février 2022.
Projet du bouclage de la ville de Yaounde (MINEE)	construction d'un poste blindé (GIS) au poste de Kondengui :	En attente du raccordement avec la ligne bi-terne venant du poste de Nkolanga par Awaé;
Projet Lom Pangar	Poste 90/30 kV Bertoua	○ 95% (les 5% restant étant attribués à la partie contrôle-commande et au raccordement de la centrale thermique de Bertoua) ; ○ mise en service prévue en mois d'avril 2022
	Ligne 90 kV Lom Pangar – Bertoua	○ 90% ; ○ pylônes implantés ; ○ déroulage des câbles à effectuer



Visite au poste 225/90kV d'Abong-Mbang

Difficultés rencontrées

- faible exécution du programme d'investissement et des plannings de maintenance 2021. L'Opérateur le justifie par les difficultés trésorerie ;
- réticence de l'Opérateur à communiquer les informations sollicitées par l'ARSEL. Les données d'exploitation de septembre à décembre 2021 partiellement disponibles rendant ainsi difficiles l'évaluation des indicateurs de performance et le suivi des flux d'énergie sur le réseau de transport ;
- seuils de performance des indicateurs définis dans les Contrats de Concession de Transport et de gestion du réseau de Transport ne sont pas encore été fixés. Un Comité de Suivi devrait être mis en place à la diligence du MINEE.

3.2.3. Régulation de la Distribution et de la Commercialisation

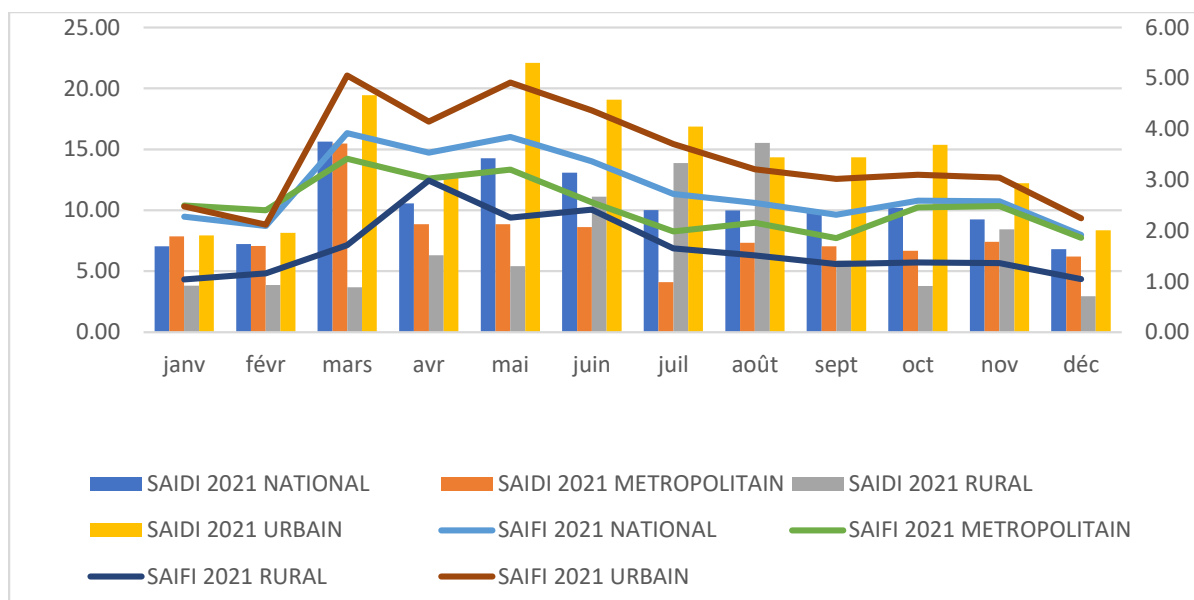
Dans le cadre du projet de performance Annuel et de la stratégie définie par la Direction de la Régulation Technique (DRT), la Sous-Direction de la Régulation de la Distribution et de la Commercialisation (SDRDC), a suivi tout au long de l'exercice 2021, la mise en œuvre par l'opérateur de distribution publique de l'électricité, des indicateurs de performance que sont :

- SAIDI distribution ;
- SAIFI ;
- rendement de distribution ;
- taux de fiabilité des lignes MT par départ des sources ou centrales (lignes d'ossatures ou artères) ;
- délais de remplacement des postes MT/BT défectueux ;
- échantillon de clients BT à définir par période d'investissements, pour le suivi de la qualité de service à travers la pose de compteurs intelligents ;
- échantillon de postes MT/BT à définir par période d'investissements pour le suivi de la qualité de service à travers la pose de compteurs intelligents ;
- taux de desserte et Accès à l'électricité.

La synthèse des résultats atteints à travers le suivi et le contrôle des indicateurs de performance de ENEO effectué au cours de quatre (04) descente de l'année 2021 par la Sous-Direction de la Régulation de la Distribution et de la Commercialisation (SDRDC) de l'ARSEL se présente ainsi qu'il suit :

3.2.4.1. Réalisation des indicateurs de performance de Distribution et Commercialisation

i. Etat des réalisations des indicateurs de performance SAIDI-SAIFI



Sur un plan national, le mois de mars est celui pour lequel le système a connu le plus grand nombre de perturbations au cours de l'année avec un SAIDI d'environ 16 heures/client/an à une fréquence d'environ 4 interruption/Client/an.

Figure 21: Réalisations 2021 du SAIDI et du SAIFI

	SAIDI (heure/client/an)			SAIFI (interruption/client/an)		
	2020		2021	2020		2021
	Réalisations	Trajectoires	Réalisations	Réalisations	Trajectoires	Réalisations
National	140,61	74,1	124	40,37	25,1	33,68
Zone Métropolitaine	-	32,4	95,51	-	11,7	29,87
Zone Urbaine	-	52,6	84,7	-	19,3	19,83
Zone Rurale	-	116,7	171	-	38,1	41,4

- Objectifs non-atteints en 2021 sur le plan national. Toutefois, nous observons une amélioration par rapport à 2020 respectivement de 16,61 points pour le SAIDI et de 6,69 points pour le SAIFI ;
- Objectifs également non-atteints dans les zones métropolitaines, urbaines et rurales. Les causes de la non-atteinte des objectifs fixés sont les suivants :
 - le temps d'intervention très long des équipes d'exploitation de l'Opérateur ENEO ;
 - la vétusté du réseau MT et BT ;
 - le retard dans l'exécution du programme de maintenance ;
 - l'arrêt des projets liés aux activités de maintenance, notamment le remplacement des poteaux bois.

➤ **Etat de réalisation des indicateurs de performance Fiabilité des lignes MT par départs des sources ou centrales et Délai de remplacement des transformateurs MT/BT défectueux**

	Taux de Fiabilité des départs MT		Délai de remplacement des transformateurs MT/BT défectueux			
	Trajectoire (%)	Réalisation (%)	Durée moyenne de remplacement (heure)		Taux remplacement dans les délais (%)	
			Trajectoires	Réalisations	Trajectoires	Réalisations
National	82	44	-	-	100	28
Zone Métropolitaine	-	-	12	46,37	100	40
Zone Urbaine	-	-	12	112,11	100	26
Zone Rurale	-	-	72	804,6	100	20

- s'agissant de la Fiabilité des lignes, environ 120 départs sur un total 213 sont déclarés critiques du fait de leurs SAIDI départs supérieurs à 80 heures/client/an. La Fiabilité est non-applicable en Zones Métropolitaines, Urbaine et Rurales du point de vue des annexes 2 et 3 de l'avenant N°3 au Contrat Cadre de Concession et aux Contrats Dérivés qui fixent les trajectoires de l'indicateur de performance Fiabilité des lignes MT sur le plan national, notamment l'ensembles des départs MT du système électrique ;
- s'agissant du délai de remplacement des transformateurs défectueux, 192 transformateurs défectueux sur un total de 686 pris en compte ont été remplacés dans les délais ;
 - en zone Métropolitaine, 105 transformateurs sur un total de 263 pris en compte ont été remplacés dans les délais de 12h pour un taux de réalisation d'environ 40%, soit 60% remplacés dans une plage de 12,5 heures à 2719,5 heures ;
 - en zone Urbaine, 12 transformateurs sur un total de 47 pris en compte ont été remplacés dans les délais de 12h pour un taux de réalisation d'environ 26 %, soit 74% remplacés dans une plage de 13 heures à 3337 heures
 - en zone Rurale, 75 transformateurs sur un total de 376 pris en compte ont été remplacés dans les délais de 72heures pour un taux de réalisation d'environ 30%, soit 70% remplacés dans une plage de 72,5heures à 8578,5heures.

➤ **Etat de réalisation de l'indicateur de performance Rendement de distribution :**

Désignation		Valeurs
Energie Injectée (MWh)	RIS-RIN	5 435 965
	ISOLEE	6 060
Energie Vendue (MWh)	BT	2 454 371
	MT	1 528 648
	MT-BT	3 983 019
Rendement de Distribution (%) ¹	Technique BT	45%
	Technique MT	28%
	Commercial (MT+BT)	73%

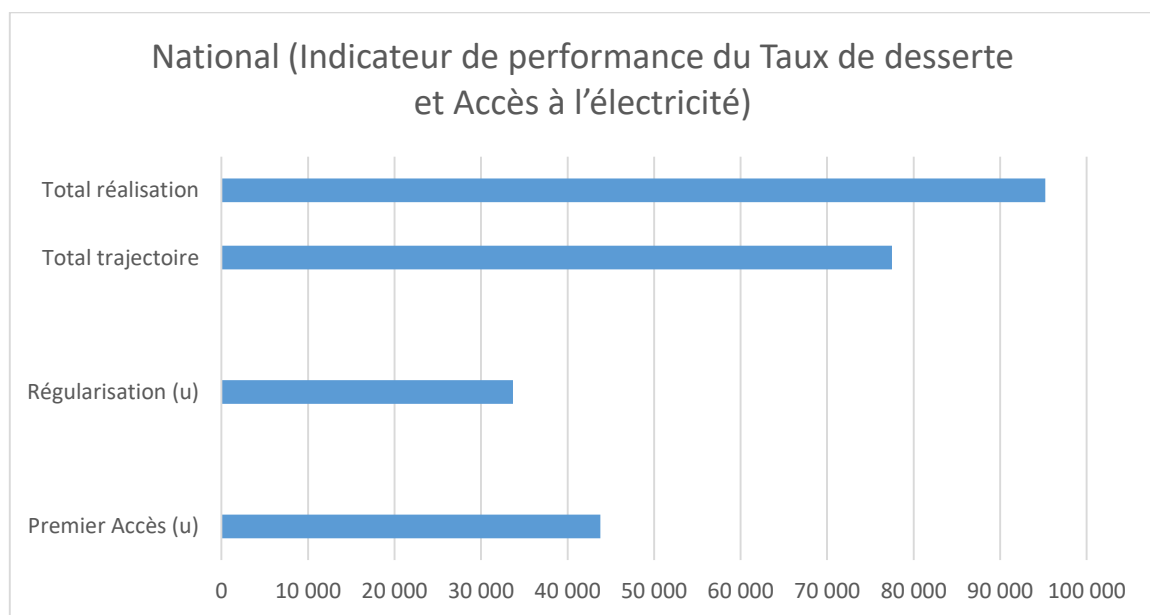
Il ressort que, sous réserve¹ de l'intégration des énergies injectées par les centrales Hydro sur le réseau de distribution, l'opérateur a atteint les objectifs fixés (réalisation rendement : 73%), soit une performance en plus de 2,5 points par rapport à l'objectif fixé de 71,5% en 2021.

N.B : S'agissant du calcul de pénalités liées à la non-atteinte des objectifs fixés des indicateurs de performance, il a été demandé à l'opérateur ENEO de présenter le fichier des immobilisations en fonction desdits indicateurs.

ii. Indicateur de performance du Taux de desserte et Accès à l'électricité

Vous trouverez ci-dessous les informations concernant le taux de réalisation de l'indicateur de performance (accès à l'électricité) tel que prescrit dans l'annexe n°3 de l'avenant n°3 aux contrats de Concession et de Licence. Les informations concernant les raccordements sont de janvier à décembre 2021, et celles concernant les ventes sont de janvier à juillet 2021 (l'opérateur rechigne à transmettre les données d'août à décembre malgré plusieurs rappels envoyés).

Figure 22: Indicateur de performance National du Taux de desserte et Accès à l'électricité



- au regard/vu de la figure, ENEO a réalisé le nombre de raccordements fixés dans l'annexe n°3 à l'avenant n°3 à la CCCL portant sur l'accès à l'électricité. Bien que l'opérateur ne soit pas en conformité avec les dispositions desdits textes concernant la répartition des zones, le premier accès et le raccordement en régularisation, il n'est pas en mesure d'atteindre les objectifs fixés.
- la présentation des raccordements réalisés ne se fait pas selon l'annexe 3 de l'avenant N°3 au CCCL. L'opérateur a présenté les raccordements selon la circonscription administrative et les zones commerciales et non les zones métropolitaines, rurales et urbaines.

- Un nombre total de raccordements de 95 233 ont été réalisés de janvier à décembre 2021 (MT et BT)
- l'opérateur Eneo n'a pas fait de distinction entre les connexions MT et BT.
- les données n'ont pas été transmises mois par mois pour un meilleur suivi par l'ARSEL.

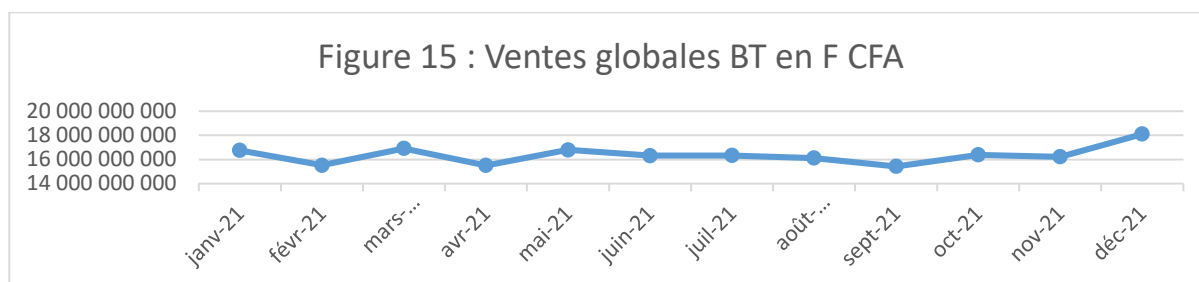
Pas de distinction faite entre les connexions en premier accès, et les connexions en régularisation.

Table 10: Energies injectées et vendues en MT & BT

Mois	Energie BT Globale en KWh	Ventes BT en F CFA	Energie MT Globale en KWh	Ventes MT en F CFA
janv-21	207 978 659	16 754 193 413	129 509 602	9 538 115 978
févr-21	193 946 749	15 524 921 913	123 839 801	9 345 490 912
mars-21	208 845 627	16 916 219 785	130 545 479	9 594 856 184
avr-21	193 135 834	15 514 009 036	127 987 169	9 441 059 444
mai-21	206 387 446	16 793 080 059	119 923 207	8 969 237 115
juin-21	203 123 652	16 312 794 962	128 400 405	9 343 313 850
juil-21	204 555 478	16 330 124 208	129 350 712	9 311 110 420
août-21	201 955 700	16 121 122 829	125 483 584	9 175 039 536
sept-21	196 342 638	15 426 783 075	118 174 346	8 998 153 095
oct-21	207 356 527	16 381 362 145	132 840 721	9 679 564 364
nov-21	204 823 915	16 218 724 511	131 736 157	9 667 068 858
déc-21	225 918 877	18 111 705 891	130 856 425	9 637 264 432
TOTAL	2 454 371 101	196 405 041 827	1 528 647 609	112 700 274 187

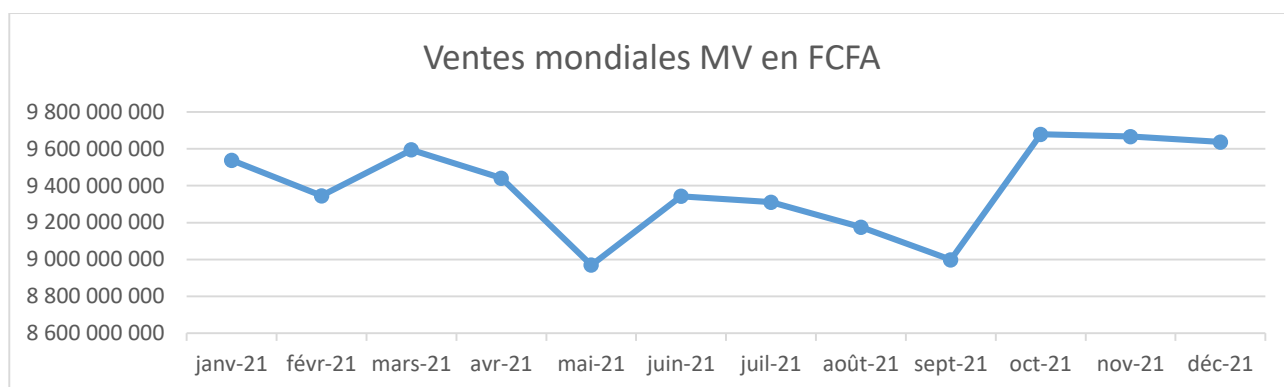
- Au regard du tableau ci-dessus, l'opérateur a transmis des informations concernant les ventes en kWh et en FCFA de janvier à décembre 2021 (BT et MT). Cependant, l'information par zone n'est pas donnée. Seule l'information globale nationale a été donnée mois par mois comme on peut le voir ci-dessus.
- Un total de 196 405 041 827 ventes nationales de BT réalisées de janvier à décembre 2021 et un total de 2 454 371 101 kWh de consommation d'énergie au cours de la même période.
- Un nombre total de ventes nationales MT de 112 700 274 187 F CFA réalisées de janvier à décembre 2021 et une consommation énergétique totale de 1 528 647 609 kWh au cours de la même période.

Figure 23: Ventes globales BT en F CFA



Les ventes nationales de BT sont presque constantes en janvier, février, mars et avril, ce qui peut être justifié par le remplacement des poteaux en bois par des poteaux en béton, le déploiement de compteurs prépayés et la vaste campagne de lutte contre la fraude menée par l'opérateur. Commence à baisser en mai, juin, juillet, août et septembre. Cette baisse peut être due à la chute du niveau de l'eau à sanaga, lagdo, la crise dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest. Puis commence à augmenter en novembre et décembre 2021. Cette augmentation peut être justifiée par l'accueil de la CAN TOTAL ENERGY AFCON.

Figure 24: Principales Remarques suite à l'inspection du site pour le premier trimestre 2022



- la quasi-totalité des responsables d'agences commerciales ne connaissent pas les dispositions de l'annexe n°2 et 3 de l'avenant n°3 aux contrats de concession et de licence, fixant de nouveaux indicateurs de performance pour l'opérateur.
- non application par l'opérateur des dispositions de l'annexe n°2 et 3 de l'avenant n°3 aux conventions de concession et de licence, fixant de nouveaux indicateurs de performance pour l'opérateur.
- non transmission du journal des connexions par ENEO à Douala, rendant difficile l'obtention sur le terrain et la sélection des échantillons, puis l'inspection du site.

Quelques remarques majeures suite à l'inspection du site :

- absence de PL dans le journal des connexions et sur la plupart des compteurs visités, ce qui rend très difficile l'identification des points de livraison ;
- les registres de branchements, de souscription et de réclamation, mal gérés dans la plupart des agences visitées. Le même registre est utilisé pour les branchements, les souscriptions et les mises en valeur, ce qui rend très difficile la vérification du nombre

de branchements, de souscriptions et de mises en valeur effectués dans l'agence (cas d'Abong-Mbang, Bertoua) ;

- non publication du Règlement du Service Public du Secteur de l'Electricité dans la plupart des agences (Bertoua, Abong Mbang, Sangmelima, Ebolowa) ;
- la plupart des cas de paiement des factures sont effectués électroniquement par les partenaires, mais ne sont pas pris en compte par le système d'ENEO, ce qui entraîne la suspension systématique de la fourniture d'énergie aux clients ;
- plusieurs raccordements n'ont pas été effectués après avoir servi des factures pro-forma aux consommateurs. Eneo justifie que la plupart des clients potentiels, notamment dans les zones rurales, ne sont généralement pas prêts à payer pour les raccordements ;
- mauvaises archives des dossiers de connexion et autres dossiers dans la plupart des agences (cas de Bertoua).

Au vu de ce qui précède, les recommandations suivantes peuvent être formulées

:

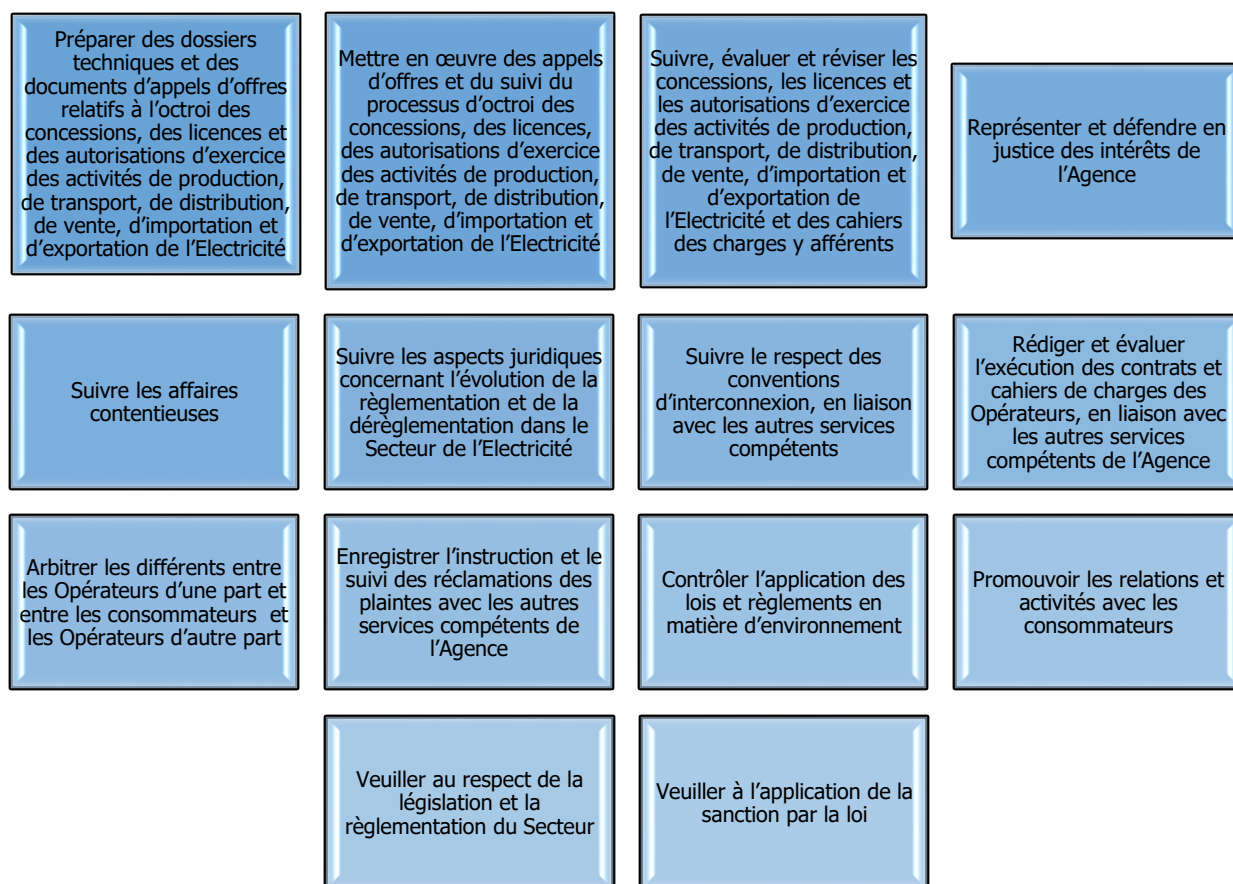
- formation des responsables sur les dispositions de l'annexe n°2 et 3 de l'avenant n°3 aux accords de concession et de licence entre le gouvernement et Eneo et mise en œuvre immédiate des dispositions de la première ;
- mise en conformité immédiate avec les dispositions de l'annexe n°3 de l'Avenant n°3 aux Accords de Concession et de Licence ;
- transmission systématique du journal des connexions avant l'inspection du site.
- introduire des numéros PL dans le journal de connexion afin de faciliter l'identification sur le terrain ;
- revoir la procédure d'archivage des dossiers au niveau de l'agence pour des archives plus faciles et complètes, facilement accessibles à tout moment ;
- examinez le CMS pour une synchronisation facile et plus rapide des informations une fois que le paiement des factures est effectué par les partenaires ;
- décentralisation de l'approvisionnement en équipements afin de faciliter une intervention rapide pour les raccordements et en cas d'incidence.

3.3. REGULATION JURIDIQUE ET CONSUMERISTE



Visite inopinée du DG ARSEL au sein d'une agence ENEO à Yaoundé

La Régulation Juridique et Consumentiste est mise en œuvre par la Direction des Affaires Juridiques, Contentieuses et de la Protection du Consommateur, dont les missions sont :



3.3.1. Protection du consommateur et affaires contentieuses

3.3.1.1. Protection du consommateur



Installations électriques litigieuses

La détérioration de la qualité du service rendu au consommateur d'électricité au Cameroun, aussi bien au niveau commercial que technique a fait l'objet d'une attention particulière du Régulateur au cours de l'année 2021.

Constat fait de l'augmentation exponentielle du nombre de saisine et de la détresse croissante des usagers ;

L'ARSEL a accentué la lutte contre certaines pratiques commerciales restrictives ou inéquitables au sens de la Loi-cadre N° 2011/012 du 6 mai 2011 portant protection du consommateur au Cameroun.

Au cours de l'exercice 2021, la sous-direction en charge de la protection du consommateur a pu :

- participer, et contribuer significativement à l'amélioration de la prise en compte des droits des consommateurs au cours des travaux de relecture du Règlement de service de distribution publique d'électricité au Cameroun ;
- assurer la tenue des séances de conciliation entre l'opérateur et certains de ses usagers ;
- effectuer de nombreuses contre-expertises à travers le pays, dans le cadre du règlement des litiges relatifs aux contestations de factures fraude ;
- contribuer à l'information et au renforcement de capacités des associations de consommateurs d'électricité ;
- poursuivre la mise en œuvre de l'application dédiée à la collecte ainsi qu'à la gestion et au traitement des requêtes des usagers du secteur de l'électricité au Cameroun (e-LECTRA).



Mission de contre-expertises fraude dans la Région de l'Ouest



Examen des evidences fraudes au cours d'une mission a Douala

3.3.1.1.1. Contribution à la relecture du Règlement du service de distribution publique d'électricité au Cameroun

Atelier de relecture du Règlement du service



Les travaux de la 3^e session du projet de relecture du Règlement du Service se sont tenus à Douala du 02 au 06 août 2021. Ils ont permis d'envisager de nombreuses améliorations du texte qui régit la relation contractuelle qui lie l'opérateur et ses abonnés. Les contributions de la sous-direction en charge de la protection du consommateur ont permis d'enrichir le draft final sur :

- l'encadrement du système à prépaiement ;
- le Principes d'indemnisation en ce qui concerne les dommages relatifs à la responsabilité contractuelle ou délictuelle de l'opérateur ;
- les délais de réalisation des branchements sans extension de réseau ;
- les branchements avec extension ;
- le mode opératoire de contrôle des installations ;
- la facturation ;
- les Avances Sur Consommation ;
- la distribution des factures ;
- le Taux d'Intérêt Débiteur Minimum.

3.3.1.1.2. Règlement des litiges



Mission de suivi évaluation des résolutions de conciliation conduite par le DGA ARSEL à Bafoussam

Le nombre de requêtes enregistrées à l'ARSEL au cours de l'exercice 2021, met en lumière le niveau de dégradation de la qualité du service commercial au sein des services de l'Opérateur. Nous sommes partis de 600 requêtes enregistrées en 2019, et 1857 en 2020, à 6214 en 2021.

Cette forte croissance s'explique d'une part par de nombreuses dérives observées dans la conduite de l'opération de lutte contre les pertes non techniques et la récurrence des erreurs de facturation, et d'autre part de la mauvaise qualité de l'accueil au sein des agences commerciales d'ENEO. La Commission de conciliation mise en place à cet effet a tenu plusieurs audiences en présentiel (à Yaoundé, Douala, Bafoussam, et Ebolowa) et par visioconférence.

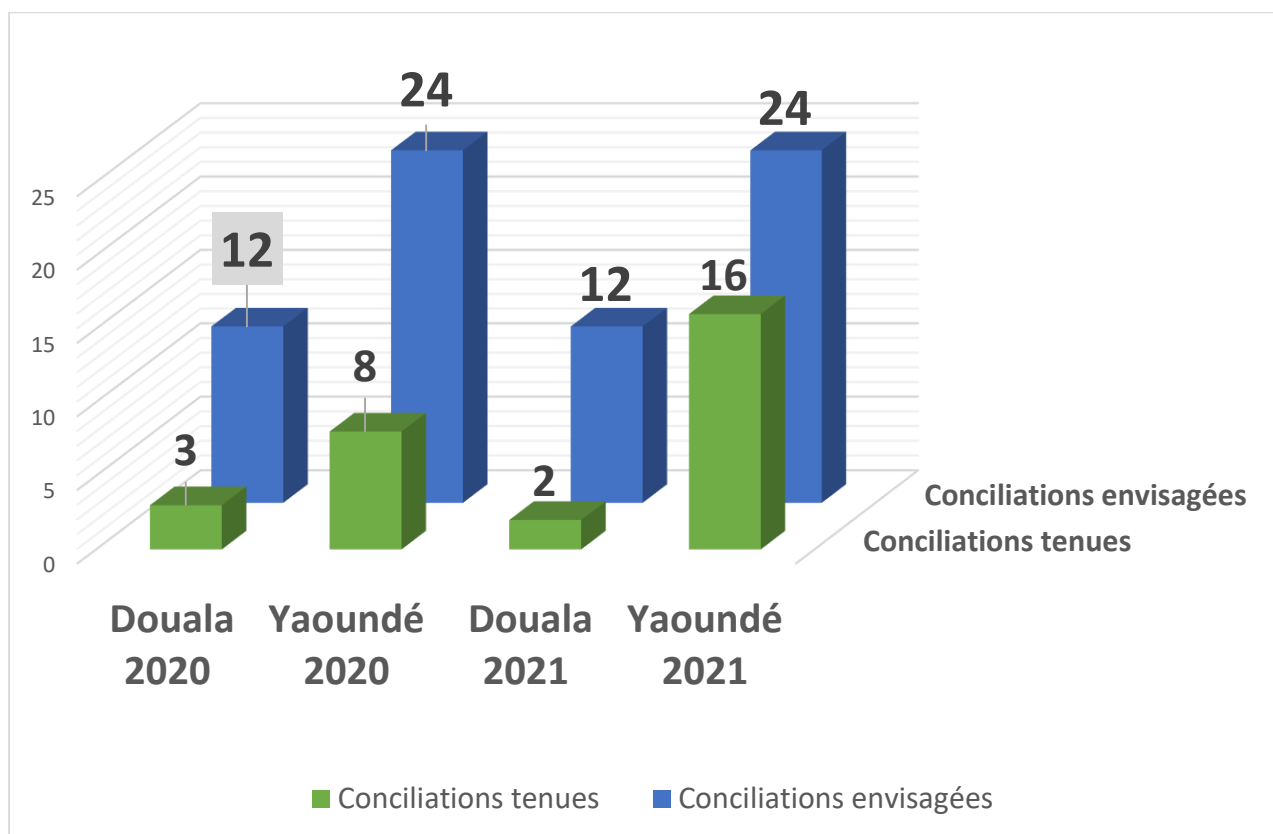
Figure 25 : Evolution du traitement des requêtes à l'ARSEL de 2019 à 2021



Le graphique ci-dessus nous permet de constater un accroissement important du nombre de requête enregistré à l'ARSEL. En effet ce nombre a pratiquement été multiplié par 10 en deux ans. Ceci pourrait trouver son explication dans l'intensification de l'opération de lutte contre les pertes non techniques par l'Opérateur d'une part, mais aussi par la visibilité qui est désormais celle de l'ARSEL, qui bénéficie d'une certaine opinion favorable des usagers.

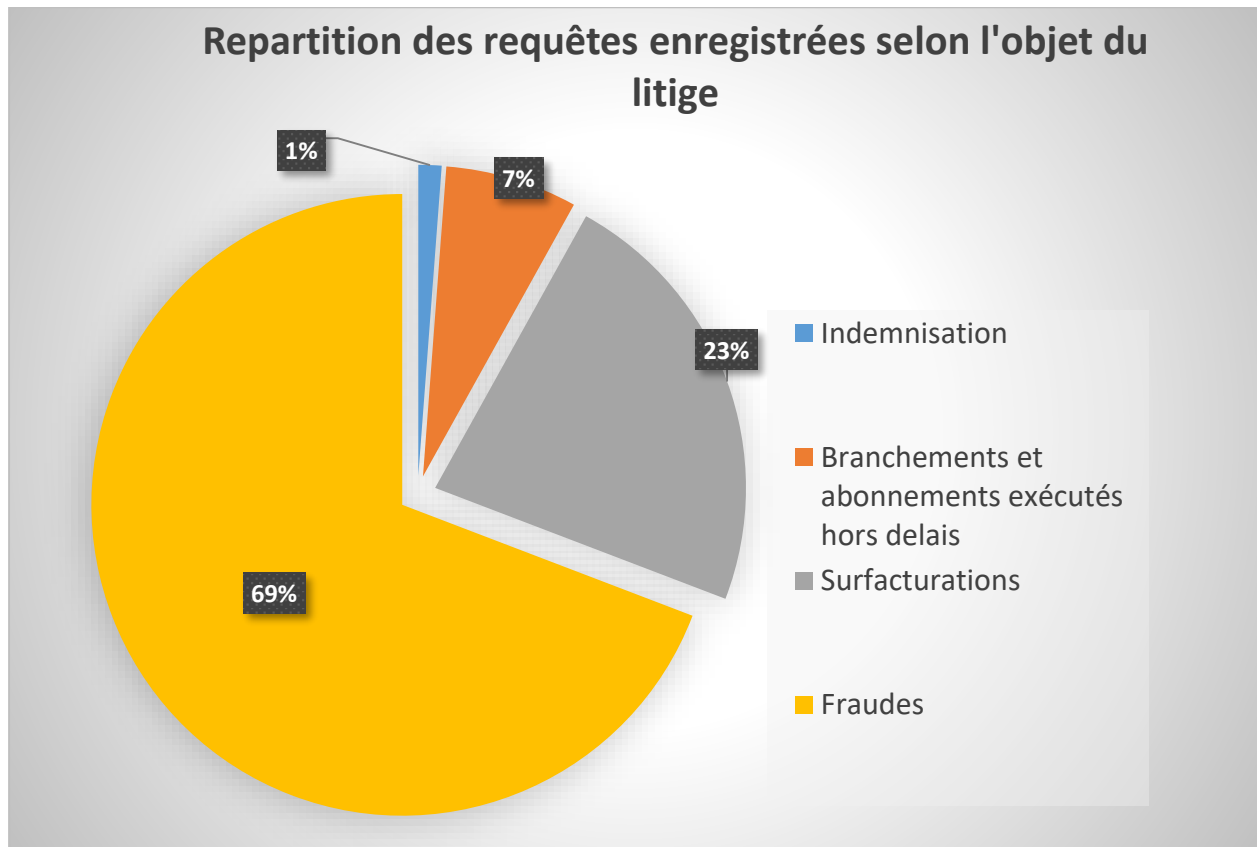
Toutefois l'on remarque que le taux de clôture des requêtes insuffisant qui s'explique principalement par les retards observés dans la transmission des données requises pour la résolution des cas et du faible taux de réponse d'ENEO. Par ailleurs le faible effectif de l'équipe en charge de la Protection du consommateur et le peu de moyens logistiques dont elle dispose ne permettent pas un déploiement optimal.

Figure 26 : Statistiques relatives à la mise en œuvre des audiences de conciliation



L'histogramme ci-dessus présente l'évolution de l'activité relative à la tenue des audiences de conciliation. Il faut noter que le calendrier prévisionnel de cette activité a été fortement perturbé par la crise sanitaire depuis l'année 2020, d'où la tenue de plusieurs séances par visioconférence. De plus la gestion des contestations de fraudes fait désormais l'objet de descentes (contre-expertise) sur le terrain ou de séances vidéo. Le déploiement imminent des antennes régionales devrait permettre d'observer un accroissement significatif du nombre de requêtes provenant des Régions. Par conséquent l'augmentation globale du nombre d'audiences de conciliation programmées et des contre-expertises permettrait au final d'améliorer les délais de traitement des requêtes du fait de la proximité ainsi établie avec les consommateurs des Régions couvertes.

Figure 27 : Répartition des requêtes enregistrées selon l'objet du litige



Le graphique ci-dessus illustre la proportion des cas fraude sur l'ensemble des requêtes introduites par les consommateurs auprès de l'ARSEL. Nous remarquons une inversion de la tendance observée les années précédentes qui plaçait les contestations de facture au premier rang des sollicitations enregistrées à l'ARSEL. Il faut noter que l'accroissement des contestations de factures fraude est tributaire de l'intensification de l'opération de lutte contre la fraude et les manquements observés dans la mise en œuvre desdits contrôles sur le terrain.

3.3.1.1.3. L'encadrement et le suivi de l'opération de lutte contre la fraude par l'ARSEL



Contre-expertise fraude chez un requérant à Foumbot (Ouest Cameroun)

Plus de 69% des requêtes reçues au sein de la Commission de conciliation sont des contestations de facture de régularisation. Consciente du poids que représente cette activité dans les litiges portés à son attention, l'ARSEL n'a pas lésiné sur les moyens pour contribuer à l'encadrement de l'opération d'envergure menée par ENEO sur l'ensemble du territoire national.

Ainsi plusieurs rencontres de concertation se sont tenues entre l'ARSEL et ENEO dès le 08 janvier à Douala et le 24 février 2021 à Yaoundé. Les réticences de l'Opérateur à corriger les manquements au respect de la réglementation ont conduit le Régulateur à servir une mise en demeure le 13 avril 2021.

Malgré la mise au point qui s'en est suivie le 23 avril 2021, et les engagements pris par l'Opérateur, notamment à travers la signature des memos par le Directeur Général d'ENEO à l'attention de ses agents, de nombreux manquements continuent d'être observés sur le terrain.

Par ailleurs de nombreuses descentes de vérification ont été menées sur les installations querellées (dans les villes et localités de Yaoundé, Douala, Bafoussam, Bandjoun, Foumbot...), aux fins de vérifier la conformité des opérations de contrôle. Au terme des dites contre-expertises, les factures de régularisation sont soit annulées, soit confirmées.

TRAITEMENT DES CAS FRAUDES EN 2021

52 %

de factures fraudes confirmées pour irrégularités avérées.

39 %

de factures fraude annulées pour irrégularités non avérées, non respect du mode opératoire ou défaut de production des évidences par ENEO.

09 %

de refacturations en anomalies sans pénalités ni frais de normalisation.



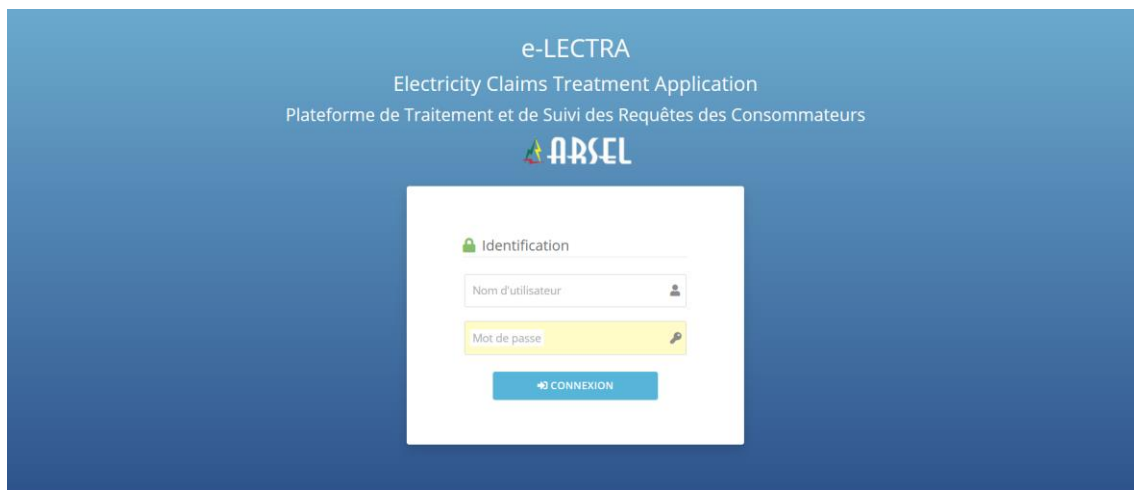
3.3.1.1.4. Information et le renforcement des capacités du Comité Consultatif des Consommateurs d'Electricité (CCCE)



Les activités du CCCE ont été marquées par l'atelier organisé par l'ARSEL au cours du mois de novembre 2021. Conduit par M. Jean Pascal NKOU (Directeur général ARSEL), les travaux avaient consisté en la restitution des activités du Régulateur autour de l'opération de lutte contre la fraude, menée par l'Opérateur ENEO, et au renforcement des capacités des associations de défense des intérêts des consommateurs membres du CCCE.

Les échanges avaient porté sur les résultats obtenus par la Sous-direction en charge de la protection du consommateur, dans le cadre du règlement des litiges dans le secteur de l'électricité. Les associations qui ont participé aux travaux ont ainsi pu s'approprier les mémos signer le 30 avril 2021 par le DG ENEO, visant une amélioration de la prise en compte des droits de consommateurs, le mode opératoire de contrôle des installations en fraude, ainsi que la checklist des anomalies et irrégularités validée par l'ARSEL au sortir des concertations entre ARSEL, ENEO et les Associations de consommateurs tenues du 22 au 25 septembre 2020 à Douala.

3.3.1.1.5. Montée en puissance de l'application e-LECTRA



Page d'accueil de la plateforme e-LECTRA

Vu le nombre sans cesse croissant des requêtes introduites auprès de l'ARSEL, la nécessité de disposer d'un outil de gestion et de traitement dématérialisé pour le suivi des requêtes des usagers était plus que jamais d'actualité.

L'application e-LECTRA désormais accessible en ligne à l'adresse <https://electra.arsel.cm> permet à la Sous-direction en charge de la protection du consommateur d'évoluer vers la dématérialisation de la procédure de conciliation. Elle permet la centralisation des données, l'accès aux dossiers des requérants en un clic, le partage des données avec les parties prenantes au processus de conciliation, la simplification du reporting, l'archivage et la disponibilité des statistiques de production en temps réel.

Si la plateforme permet depuis, 2021, une collaboration entre l'ARSEL et ENEO pour l'amélioration de la qualité du suivi et du traitement des dossiers des consommateurs, à termes la Direction Générale de l'ARSEL souhaite que cet outil soit ouvert aux associations de consommateurs et au grand public.



Formation des agents opérationnels d'ENEO à l'usage de la plateforme e-LECTRA

3.3.1.2. Affaires contentieuses

3.3.1.2.1. Opérationnalisation Du Centre D'arbitrage Du Secteur De L'électricité (CARSEL)

La résolution N°XXXIV-12-2016/ARSEL/CA du 22/07/2016 a approuvé le Code de Règlement Arbitral qui lui a été soumis par la Direction Générale, et autorise cette dernière à le mettre expérimentalement en œuvre et lui soumettre le rapport subséquent au plus tard en fin 2017.

- approbation du « *Code de Règlement Arbitral de l'ARSEL élaboré conformément à la loi de 2011/022 du 14 décembre 2011 régissant le secteur de l'électricité.* » par le conseil d'administration ;
- le Directeur Général a été invité à saisir le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux à propos de la création du Centre d'Arbitrage du Secteur de l'électricité par le Conseil d'Administration au cours de sa session du 27 juillet 2021 ;
- en réponse à la Lettre du 17 août 2021 de l'ARSEL, le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux a demandé de procéder à la relecture des textes organiques du CARSEL ;
- obtention, le 23 novembre 2021, de la non-objection du Ministre d'Etat pour l'opérationnalisation du Centre d'Arbitrage du Secteur de l'Electricité ;
- en application des dispositions de l'article 86(1) de la loi N°2011/022 du 14 décembre 2021 régissant le Secteur de l'électricité, le Conseil d'Administration en sa L1 session ordinaire tenue le 29 décembre 2021 à l'Hôtel Relax Palace à Ebang par Soa, a par sa résolution N°LII-7-2021/ARSEL/CA du 29 décembre 2021, autorisé Monsieur le Directeur Général à mettre en place le Centre d'Arbitrage du Secteur de l'Electricité (CARSEL).

L'objectif de cette activité au cours de cet exercice était d'obtenir le quitus du Conseil d'Administration pour la création du Centre d'Arbitrage, ce qui a été fait en décembre 2021.

3.3.1.2.2. Recrutement d'un Conseil devant défendre les intérêts de l'Agence en justice.

Concernant la représentation et la défense des intérêts de l'Agence en justice, il convient de préciser que chaque année, l'Agence représentée par son directeur Général, signe une convention avec un Cabinet d'Avocat chargé de défendre les intérêts de l'Agence en justice.

En 2021, l'ARSEL a connu un seul cas de contentieux devant les juridictions de droit commun.

3.3.1.2.3. Encadrement et suivi des activités du Comité Consultatif des Consommateurs d'Electricité.

Courant 2021, le fichier du collectif des associations de protection des droits des consommateurs de l'électricité plus précisément le Comité Consultatif des Consommateurs de l'électricité (CCCE) agréé auprès de l'ARSEL a été renouvelé moyennant la présentation

d'un rapport des activités menées en 2020 et le récépissé de déclaration d'association. A date, le CCCE est constitué de vingt-cinq (25) membres ayant à sa tête un bureau légalement constitué.

Aussi, pour plus d'efficacité, et un suivi des dites activités à travers l'établissement d'un plan d'action et le renforcement des capacités sur les types de fraude, le mode opératoire d'ENEO et la « check-list », un atelier a été organisé le 18 novembre 2021 à Mbankomo.

3.3.2. Affaires Juridiques et suivi des Engagements Contractuels

Au courant de l'exercice budgétaire 2021, le Service du Suivi des engagements Contractuels a effectué les activités suivantes :

- gestion des auto-producteurs ;
- suivi du respect des obligations contractuelles.

3.3.2.1. Engagements Contractuels

3.3.2.1.1. Gestion des auto-producteurs

A l'aune de cette activité, le SSEC a pris part à la mission de recouvrement de la redevance et de la contribution des opérateurs au Fonds de Développement du Secteur de l'Electricité. A cet effet, le service a contribué à la sensibilisation des sociétés ci-après en vue de leur conformation à la réglementation en vigueur dans le secteur et l'actualisation du fichier des auto-producteurs :

- NESTLE S.A ;
- STCB Sarl ;
- ICRAFON ;
- CAMLAIT ;
- GUINNESS – Cameroun ;
- GDFEE.

3.3.2.1.2. Suivi du respect des obligations contractuelles

Pour la mise en œuvre de cette activité, les actions suivantes ont été menées :

- élaboration des outils de suivi-évaluation du respect des obligations contractuelles par les Opérateurs notamment les matrices des obligations contractuelles des Opérateurs SONATREL, KPDC, DPDC, EDC, et la fiche-type de suivi-évaluation des Opérateurs ;
- exécution auprès desdits Opérateurs de la mission de suivi-évaluation avec pour résultats : l'élaboration de la synthèse des données collectées, la restitution des travaux par devant les unités de l'Agence, la mise en place du groupe de travail d'élaboration du catalogue des critères et indicateurs de suivi-évaluation des obligations contractuelles.

3.3.2.2. Affaires juridiques

3.3.2.2.1. Elaboration et mise à jour du recueil des textes

L'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité a été instituée par la loi n° 98/022 du 24 décembre 1998, remplacée par celle du 14 décembre 2011 qui consacre la libéralisation du secteur de l'électricité au Cameroun. Régie par le principe de service public qui entraîne la communication de ses activités afin de donner une visibilité au secteur de l'électricité, elle doit mettre à la disposition du public en général, des promoteurs et des opérateurs du secteur de l'électricité un panorama des textes de référence en matière de régulation de ce secteur d'activités.

C'est dans cette logique que l'Agence a conçu, produit et édité un ouvrage qui recense tous les corpus des textes légaux et réglementaires applicables aux activités du secteur de l'électricité : c'est le recueil des textes régissant le secteur de l'électricité.

A ce jour, le cadre légal et réglementaire du secteur de l'électricité a évolué avec l'avènement de plusieurs autres textes nécessitant ainsi la mise à jour dudit recueil.

3.3.2.2.2. Relecture conjointe ARSEL-ENE0-Associations des consommateurs et adoption du nouveau Règlement du Service de Distribution Publique d'Electricité



Atelier de relecture du Règlement du service, tenu du 02 au 06 août 2021 à Douala

En application de ***l'article 20.1 du Règlement du Service de Distribution Publique de l'Electricité*** (RSDPE) qui dispose que « Toute modification du Règlement du Service s'effectue conformément aux dispositions de *l'article 8 du Contrat de Concession de Distribution et Vente d'Electricité Basse Tension* est publiée par arrêté dans les mêmes conditions que le Règlement initial après, le cas échéant, consultation des principales associations de consommateurs d'électricité agréées par l'ARSEL. AES SONEL est tenue de

proposer une modification du Règlement du Service pour prendre en compte toute modification aux Contrats de Concessions et de Licence », ENEO a soumis à l'ARSEL en 2018 une proposition de modification du cadre réglementaire régissant ses relations avec sa clientèle.

La proposition de modification du RSDPE s'inscrit dans un contexte marqué par l'évolution du cadre légal, réglementaire, institutionnel, et contractuel du secteur de l'électricité ; et des évolutions technologiques. De ce fait, deux (02) ateliers conjoints se sont tenus à Mbankomo du 09 au 12 mars 2021, et du 07 au 10 juin 2021. Au cours de ces ateliers, quatre (04) groupes de travail ont été formés pour discuter des thématiques précises notamment :

- l'analyse des modifications de l'article 4 du RSDPE relatif au raccordement au réseau à la lumière des stipulations des contrats de concession, cahiers de charges, avenants et annexes ;
- les relèves, Facturations, Modes de paiement (prépayé/postpayé), Recouvrement et Tarification ;
- les aspects juridiques : réclamations et règlement des litiges ;
- les compteurs et installations intérieures (Art. 9 RSDPE), anomalies, irrégularités et sanctions (Art. 13 RSDPE), branchements.

Au terme de ces ateliers, plusieurs points du RSDPE et le mode opératoire de lutte contre les Pertes Non Techniques ont été validés et adoptés par les parties. Les points restés en suspens ont été renvoyés pour examen à un atelier organisé à Douala courant août 2021. Aussi, les principales conclusions ont été les suivantes :

- la révision de la Checklist des anomalies et irrégularités ;
- la poursuite des discussions des aspects techniques du RSDPE.

A la suite des travaux visés supra, l'atelier de validation des modifications apportées au RSDPE s'est tenu du 02 au 06 août 2021 à la salle des banquets de la direction régionale d'ENEO Littoral. Cet atelier a été élargi aux consommateurs d'électricité représentés par le Président du Comité Consultatif des Consommateurs d'Electricité.

Après des discussions florissantes, les parties se sont accordées sur certains articles du projet de RSDPE, à l'exclusion des points relatifs à la définition et au régime des Avances Sur Consommation, au montant des frais de coupure, et à l'éclairage public.

Sur ce, il a été convenu de soumettre, à l'appréciation du Ministre de l'Eau et de l'Energie les points ouverts à la discussion.

S'agissant des points relatifs à la fraude, la Check-list des anomalies/irrégularités et le mode opératoire de lutte contre les Pertes Non Techniques ont été enrichis et constitueront des annexes au RSDPE.

La mouture du projet de modification du RSDPE a été adoptée par les parties, sous réserve

des points de divergence sus visés.

La matrice reprenant l'ensemble des modifications apportées au Règlement du Service est disponible.

3.3.2.2.3. Renforcement des capacités du personnel sur les Partenariat Public-privés

Dans le cadre du renforcement des capacités des personnels de l'ARSEL, les juristes de la DAJCPC ont pris part à une formation organisée à Mbankomo, United Hôtel, du 27 au 29 octobre, par le Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat (CARPA).

Cette formation a eu pour thème : « ***Le Partenariat Public-Privé*** ».

L'objectif global du séminaire était de capaciter les participants pour une bonne maîtrise de certains aspects d'un projet d'investissement en partenariat public privé, d'une part, et d'avoir une connaissance exacte des erreurs à ne pas commettre, d'autre part.

3.3.2.3. Attribution des titres

Le service des attributions des titres est marqué pour compte de l'année 2021 par une continuité du processus de redynamisation du service de l'attribution des titres et du Comité des titres qui a été lancé l'année dernière avec la mise en place d'une politique de détermination des principes, objectifs et indicateurs nécessaires à une bonne organisation de l'accès des opérateurs dans le secteur de l'électricité.

Outre les activités transversales impliquant d'autres unités, le service des attributions des titres comptait huit (08) tâches permanentes rassemblées autour de deux (02) principales activités suivant le Projet de Performance Annuel (PPA) de l'ARSEL pour cette année 2021. Notamment les activités « ***Organisation de l'accès des opérateurs dans le secteur*** » et « ***gestion des autos-producteurs*** ».

3.3.2.3.1. Organisation de l'entrée de nouveaux opérateurs dans le secteur d'électricité

Six (06) principales tâches constituaient cette activité qui a connu une interpellation quotidienne de toutes les personnes et unités qui contribuent d'une manière ou d'une autre au traitement des dossiers relatifs à l'organisation et l'accès des opérateurs dans le secteur de l'électricité. Des actions ont été menées pour l'atteinte des objectifs assignés à chacune des tâches sus évoquées et les résultats obtenus varient selon que l'impact des difficultés enregistrées y a contribué favorablement ou non. Le tableau ci-dessous présente une quintessence de l'activité, des résultats obtenus pour chacune des tâches ainsi que quelques observations.

Activités	Tâches	Réalisation technique de l'exercice 2021		
		Résultats attendus	Résultats Obtenus	Observations
	Elaborer et valider des cahiers de charges et DAO types	cahiers de charges et DAO types disponibles	DAO type disponible et transmis au MINEE pour validation en concertation avec l'ONUDI. Elaborations des projets de DAO des mini-centrales hydroélectriques de Bafang et Mandjo.	Retard dans la mise en place du groupe de travail en charge de l'élaboration des projets des DAO types
	Actualisation et validation du guide d'attribution des titres	Guide d'attribution des titres validé et disponible	- comité créé et fonctionnel ; - données et contenu du guide disponibles.	Défaut budgétaire pour l'organisation des ateliers en vue du montage du projet de guide
	Fonctionnement du Comité des titres	Dossiers de demandes des titres instruits et délivrance des actes juridiques	- une dizaine de dossiers de demandes des titres instruits ; - deux Avis Conformes délivrés ; - une Autorisation délivrée.	Plusieurs dossiers de demandes des titres en cours d'instruction
	Dématérialisation de la procédure d'attribution des titres	Application de gestion des dossiers de demandes des titres disponible et fonctionnelle	Première version de l'application disponible	Défaut de budget pour l'organisation de l'atelier de finalisation de la première version de l'application
	Visite des sites de production	Descentes de terrain dans les sites des projets de production d'électricité	Six (06) sites de production visités	Défaut de budget pour effectuer la descente dans les autres sites
	Accompagnement des opérateurs	Accompagner les promoteurs dans le processus d'obtention des titres	Sept (07) ateliers organisés avec les promoteurs	RAS

3.3.2.3.2. Gestion des autos-producteurs

Cette activité qui renfermait deux (02) tâches n'a obtenu aucun résultat en cette année 2021. L'échec dans l'atteinte des résultats attendus en ce qui concerne la tâche « Actualisation du fichier des auto-producteurs » est dû au mauvais suivi de ce dossier qui a enregistré plusieurs irrégularités dans le processus et les règles régissant les marchés publics.

3.3.2.3.3. Dossiers de demandes de titres en 2021

a. Les barrages hydroélectriques

Dans la catégorie des projets des barrages hydroélectriques, trois (03) dossiers de demande de concessions de production ont été instruits, à savoir :

- EDC pour le barrage hydroélectrique de Memve'élé (211 MW) ;
- Hydro-Mekin pour le barrage hydroélectrique Hydro-Mekin (15 MW) ;
- Dibombé hydro-Power pour le barrage hydroélectrique Dibombé (62 MW).

Dans le cadre de la filialisation du segment production de la société ENEO, telle que recommandée par l'Avenant N°3 du contrat cadre signé entre l'Etat du Cameroun et cette société, la société ENEO-GENCO a été constituée et une demande de concession de production et une Licence de vente ont été déposées à l'ARSEL qui a immédiatement commencé l'instruction de ces dossiers qui a été bloquée par la suite par plusieurs problèmes indépendants de la volonté du Régulateur.



Barrage de Mbakaou Carrière, 1.4MW

b. Les centrales solaires photovoltaïques

Le Régulateur a instruit cinq (05) dossiers de futurs IPP sollicitant des Licences de production et de vente d'énergie électrique solaire photovoltaïque. Il s'agit des sociétés MGSC (25 MW), JCM (72 MW), Rubis (100,5 MW), GDS-Orion (30 MW) et SCATEC (30 MW).



Champ solaire de la centrale de Guider, 15MW

c. Les centrales thermiques

Le Régulateur a été saisi pour une demande de titre pour la production et la vente de l'énergie électrique produite par la société Aggreko via ses installations thermiques situées à Bertoua et à Garoua. Cette demande n'a pas prospéré du fait du promoteur.

Le deuxième projet thermique (10 MW) dont l'instruction du dossier n'a également pas prospéré est encore celui du promoteur Aggreko, intégré dans le projet d'urgence du Nord en partenariat avec SCATEC.

d. Les auto-producteurs

La SONARA a saisi le Régulateur en vue de solliciter une autorisation pour la production de l'énergie électrique en cogénération d'une capacité de 15 MW, pour son propre usage et l'injection de l'excédent dans le réseau public. Ce dossier reste en cours d'instruction.

e. Les centrales de production et de distribution en zone rurale

En partenariat avec la Mairie de Magba, la société PriVida a sollicité et obtenu du Régulateur une autorisation en vue de la production et la distribution de l'énergie électrique solaire photovoltaïque dans certaines localités de la commune de Magba. Un autre dossier du genre est également en cours d'instruction auprès du Régulateur pour le village Voundou dans le Mbam. Le projet est porté par la société REIc.

3.4. Activités d'appui à la régulation

3.4.1 Etudes et Système d'Information de Régulation

La Direction des Etudes et du Système d'Information de Régulation, est chargée en liaison avec les autres services de l'Agence :

- des études prospectives techniques, financières, économiques, tarifaires, relativement à la promotion, à la planification et à la programmation des activités liées au secteur de l'électricité ;
- de l'analyse de l'impact environnemental et de la prévention des risques ; du suivi des études de l'exécution des programmes de développement du secteur de l'électricité ;
- de la mise en place du système d'information de régulation du secteur.

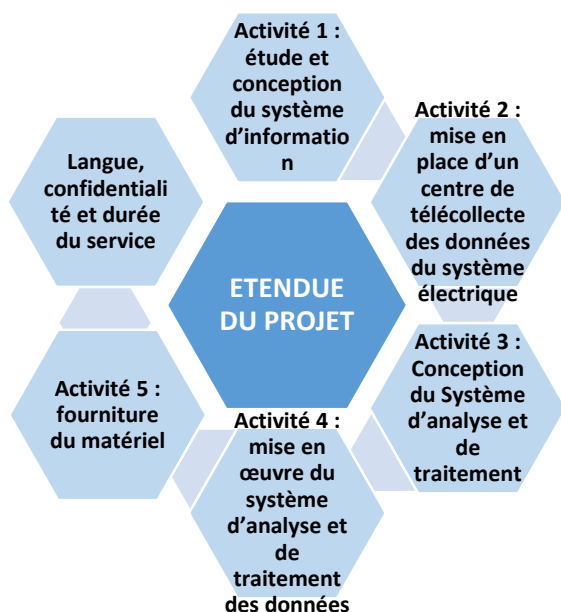
Au cours de l'exercice 2021, les activités suivantes ont effectivement été menées :

3.4.1.1. Systèmes d'Informations de Régulation

La mise en place du Système d'Information de Régulation dans le secteur de l'électricité : l'ARSEL voudrait disposer de procédures et d'un système d'information intégré, stable, performant et sécurisé, adressant de manière fédérée l'ensemble des fonctions de régulation (technique, économique et consommériste) et permettant de résorber l'asymétrie d'information avec les autres acteurs du Secteur.

Les Termes de Référence du projet ont été élaborés et des échanges ont eu lieu avec la Banque Mondiale pour solliciter un appui technique et financier.

L'étendue du projet dont la mise en exécution se fera par étape, peut être ainsi résumée :



En fin d'exercice, le bureau national de la Banque Mondiale a donné son accord pour le financement de l'étude de conception. L'unité de projet de Banque Mondiale logé à la SONATREL a été chargée du recrutement d'un Consultant par Appel d'Offres. L'enveloppe réservée est d'environ FCFA 90 millions.

Par ailleurs, des travaux ont été menés par les équipes en charge du Système d'Information de Régulation pour la réalisation des rapports sur des données non structurées collectées

au sein de l'Agence, relatifs à la qualité de service et au tarif. Les tâches suivantes ont été accomplies :

1. les fichiers ont été collectés sous formats Excel, Word, PDF, PPT;
2. les données recueillies sous formats et formes variés (non structurées) ont été traitées de manière à obtenir des formats structurés et des séries historiques sur certaines périodes;
3. la suite logiciel Microsoft Power BI a été acquise avec un abonnement en ligne d'une année;
4. les rapports et tableaux de bords sur quelques thématiques régulateurs ont été réalisés (qualité de service distribution, systèmes de production, suivi de la base tarifaire et des investissements, suivi du RMA ENEO).

3.4.1.2. Etudes et Veille Technologique

3.4.1.2.1. Suivi de Filialisation des services de comptage d'électricité au Cameroun

Le projet de filialisation des services de comptage de l'Electricité au Cameroun (projet ID n° : P-CM-FA0-009 ; Don N° : 5700155003351) ayant pour principal objectif de combler le déficit de comptage de la consommation d'électricité au Cameroun a été financé par la Banque Africaine de Développement. L'exécution dudit projet par l'ARSEL a été clôturée le 31 décembre 2021.

Les principaux résultats issus du projet peuvent être mis en évidence ainsi qu'il suit :

Composantes	Les principaux résultats
composante 1 : étude de faisabilité pour la mise en œuvre du modèle économique et d'un cadre pour la filialisation des systèmes de comptage d'électricité au Cameroun	<u>Sur la faisabilité :</u> • la mise en place de la filiale peut se faire en créant des Fournisseurs de Service de Comptage (FSC) regroupés autour des entités ci-après et dont les relations avec le gestionnaire du réseau de distribution seraient formalisées par un accord sur les niveaux de service : • une entité en charge de la fonction d'approvisionnements dont le capital sera détenu à 100% par le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) ; • des entités privées en charge des services physiques (stockage des compteurs, respect des normes, étalonnage, pose, entretien, contrôle, relève, coupure d'électricité, dépôt, ...) ; • la mise en place de la filiale peut se faire en créant des Fournisseurs de Service de Comptage (FSC) regroupés autour des entités ci-après et dont les relations avec le gestionnaire du réseau de distribution seraient formalisées par un accord sur les niveaux de service : ○ une entité en charge de la fonction d'approvisionnements dont le capital sera détenu à 100% par le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) ; ○ des entités privées en charge des services physiques (stockage des compteurs, respect des normes, étalonnage, pose, entretien, contrôle, relève, coupure d'électricité, dépôt, ...) ; ○ une entité privée en charge du recyclage des compteurs qui pourrait s'acheminer vers la fabrication locale de compteurs <u>Sur le plan économique-financier :</u> l'étude technico-économique et l'analyse coûts-bénéfices indiquent que la filialisation générerait des gains pour les acteurs de la chaîne électrique (GRD, clients finaux, fournisseurs de service de comptage) et permettrait une réduction des pertes non techniques en tirant parti des progrès technologiques <u>Sur le plan juridique :</u> la filialisation des services de comptage pourrait être envisagée sans opérer de modification de la loi du 14 décembre 2011 régissant le secteur de l'électricité. Toutefois, la concrétisation est possible en modifiant le Cahier des Charges du Contrat de Concession de Distribution et Vente d'Électricité Basse Tension du 18 juillet 2001 au travers des « term-sheet » proposés.
composante 2 : rédaction des règlements pour la filialisation des services de comptage au Cameroun pour réviser les textes existants et/ou d'en rédiger ou de proposer la rédaction de nouveaux (Décrets, Arrêtés ministériels, instruments réglementaires, contractuels, etc...)	

La troisième composante quant à elle, a concouru à l'organisation de deux ateliers de restitution des livrables des composantes susmentionnées, à Yaoundé et à Douala, respectivement les 11 et 16 novembre 2021. Sous la présidence du Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE) ces rencontres ont enregistré les participations d'illustres institutions : le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), de la Banque Africaine de Développement, de la JICA, des représentants Japonais, les Experts du secteur de l'électricité, les Associations des Consommateurs, le GICAM et le Distributeur ENEO.

3.4.1.2.2. Mise en œuvre des instructions gouvernementales relatives à la validation des factures de consommation d'électricité de l'éclairage public :

L'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité a été tenue de vérifier les tarifs appliqués et de donner son avis préalable avant toute validation des factures de l'éclairage public (EP) des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).

Aussi, L'ARSEL a également été sollicitée pour participer au recensement des points de livraison en électricité de l'Etat sur le territoire national.

Concernant l'éclairage public des CDT, l'ARSEL après avoir relevé les limites de celle mise en œuvre par l'opérateur ENEO, a employé une méthode consensuelle (ARSEL et parties prenantes) basée sur l'estimation de la consommation moyenne mensuelle d'un point lumineux (donnée par les compteurs d'énergie) appliquée à l'ensemble de la population des points lumineux inventoriés.

Ainsi, des missions conjointes (ARSEL, ENEO, CTD) de collecte de données ont été effectuées. Ces opérations se sont réalisées sur des systèmes de comptage ciblés dans un échantillon représentatif de l'ensemble des points de livraison de l'éclairage public. Les données issues de ces missions ont servi de base pour déterminer la consommation moyenne d'un point lumineux dans chacune des villes visitées.

Les résultats obtenus peuvent être résumés comme suit :

Date	Arrondissements	Nombre de compteurs	compteurs visités	Difficultés
06 au 10 mai 2021	Yaoundé	projet pilote		• difficultés liées à l'acquisition de la nacelle • indisponibilité par moment des autres parties prenantes pour cause de leurs activités quotidiennes ; • navigation dans les villes urbaines avec des embouteillages ; • certains compteurs sont difficiles d'accès ; • certains compteurs figurant dans la liste de ceux à visiter n'ont pas pu être retrouvés sur place.
30 juin au 06 juillet	Yaoundé	221	90	
30 août au 13 septembre 2021	Douala	101	45	
	Nkongsamba	4	aucun	
	Bafoussam	4	4	
	Nkolafamba		aucun	
	Ebolowa	2	1	

A l'issue de l'exploitation et de l'analyse des informations recueillies lors des descentes, l'Agence a émis un avis sur des montants pour l'éclairage public concernant les quatre derniers mois de l'année 2019, d'une part, et les années 2020 et 2021, d'autre part.

Au demeurant la normalisation de l'éclairage public reste une nécessité. Cela passe par

l'installation des compteurs partout où besoin sera et le passage aux ampoules LED.
Concernant le recensement des points de livraison en électricité de l'Etat sur le territoire national, les résultats obtenus à l'issue des descentes peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

Période	Cible	Nombre de PL facturés	nombre de PL visités	Difficultés
26 Octobre au 08 Novembre	LITTORAL (Douala)	64	50	• difficultés d'accès à certains postes (sensibilité du PL, état des routes, etc) ; • l'accès à certains postes nécessitaient la présence d'un agent assermenté ; • les responsables des clés des postes étaient souvent absents.
26 Octobre au 15 Novembre	CENTRE (Yaoundé)	158	144	
26 Octobre au 28 Octobre	CENTRE hors Yaoundé	5	3	
26 Octobre au 28 Octobre	EST	6	6	
26 Octobre au 09 Novembre	NORD/EXTREME-NORD	117	74	
26 Octobre au 02 Novembre	OUEST	20	20	
26 Octobre au 29 Octobre	SUD/LITTORAL	9	9	
26 Octobre au 31 Octobre	SUD	14	11	
26 Octobre au 31 Octobre	LITTORAL/SUD-OUEST	35	19	

3.4.1.3. Informatique et du Développement Numérique

Les réalisations de la CIDN au cours de l'année 2021 se sont articulées autour de 2 grandes activités : l'acquisition et maintenance des équipements et licences de logiciels d'une part et la gestion du système informatique d'autre part.

Le tableau suivant résume le niveau de réalisation des activités au cours de l'année 2021 à la CIDN :

Tableau 9: réalisation des activités au cours de l'année 2021 à la CIDN

Intitulés activités/tâches	Etat d'exécution	Livrable obtenu	observations
ACTIVITE 1 : Acquisition et maintenance des équipements et licences de logiciels			
1. Acquisition des équipements informatiques et consommables	100 %	Plus d'une centaine d'équipements informatiques acquis	
2. Acquisition de logiciels authentiques (certificat de sécurité et antivirus + licence office 2019 + logiciel de sauvegarde des données)	95%	1. 80 Antivirus 2. 02 licences office	Seul le logiciel de sauvegarde n'a pu être acquis
3. Acquisition d'un système de vidéosurveillance IP	100%	6 caméras et plateforme de gestion installées et fonctionnelles	
4. Maintenance parc logiciel, informatique et copieurs	100%	02 rapports de maintenance respectivement semestrielle et annuelle	Taux d'indisponibilité du parc inférieur à 2%
5. Configurations des équipements du réseau informatique et téléphonique	100%	01 Rapport de configuration	Au cours de ces travaux, un test de pénétration et la sécurisation des applications web du réseau informatique de l'Agence a été réalisé
ACTIVITE 2 : Gestion du système informatique			
1. Gestion des applications informatiques de l'ARSEL, des réseaux, sites internet et intranet	100%	1. Reçu paiement hébergement site web 2. Reçu de paiement plateforme VPS 3. Reçu paiement plateforme zoom	
2. Veille cyber sécuritaire de l'Agence	100%	1. 04 rapports de veille cyber sécuritaires 2. 02 rapports de formation (SDI et gouvernance SI)	
3. Actualisation du Schéma Directeur Informatique	100%	Document de SDI actualisé	

Comme autres activités menées par la CIDN au cours de l'année 2021, nous avons :

1. La mise en place d'un système de téléphonie Interne en collaboration avec le service des affaires générales ;
2. L'accompagnement de la Sous-Direction en charge de la protection des consommateurs dans la mise en place et l'exploitation de l'application « electra » de gestion des requêtes des consommateurs ;
3. L'accompagnement de la Sous-Direction en charge des titres dans l'analyse d'un système informatique de suivi des titres ;
4. L'accompagnement des services financiers dans l'exploitation de l'ERP de gestion et la génération de 12 fichiers de virement électronique des salaires ;
5. L'acquisition de 8 lignes Internet par FTTH.

En conclusion, la mise en œuvre des activités des trois sous-directions sus-évoquées, a été impactée par les mesures de ripostes contre le COVID 19. Cela s'est traduit par des retards significatifs dans l'exécution du programme de la présente unité.

3.4.2 Affaires Administratives et Budget

3.4.2.1 Gestion des Affaires Générales et marchés

Le Service des Affaires Générales et des Marchés est logé au sein de la Direction des Affaires Administratives, Financière et des Ressources Humaines (DAAFRH) et directement rattaché à la Sous-Direction des Affaires Administratives. Placé sous l'autorité d'un Chef Service, il est en charge :

- de la gestion du patrimoine de l'Agence ;
- du suivi des travaux de construction, d'aménagement et d'entretien des bâtiments ;
- de la salubrité et de la propreté des locaux ;
- des opérations d'approvisionnement en matériels divers ;
- de la préparation des dossiers d'agrément des fournisseurs et du suivi de leurs prestations ;
- du suivi des activités à caractère social ;
- de la préparation des dossiers d'appel d'offres, en liaison avec les Directions concernées ;
- du suivi du respect des procédures de passation des Marchés ;
- de la tenue du fichier et des statistiques sur les marchés ;
- de la conservation et de la mise en œuvre des procédures d'achat ;
- des relations avec les fournisseurs.

Le présent Rapport d'Activité présente la synthèse des activités menées au cours de l'année 2021 au sein du Service des Affaires Générales et des Marchés. Celles-ci ont été articulées autour des points ci-après :

- Elaboration des différents contrats de prestations :
 - contrat de nettoyage du siège social ;
 - contrat de livraison de l'eau minérale ;
 - contrat entretien climatiseurs ;
 - contrats de location des bâtiments ;
 - Contrat de gardiennage ;
 - Contrats d'assurance.
- suivi et évaluation des activités des différents prestataires ;
- suivi des réparations et maintenance du matériel roulant ;
- gestion des capacités infrastructurelles, logistiques et du patrimoine ;
- suivi des activités de la Commission Interne de Passation des marchés ;
- organisation de la cérémonie de célébration de l'arbre de Noël 2021 pour les enfants du personnel de l'Agence.

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES ACTIVITÉS RÉALISÉES AU SAGM

Activités	Réalisations	Observation
Maintenance générale des biens hygiène et salubrité	05 contrats de prestations élaborés/autre	- Angue, prestation d'hygiène et salubrité de l'Agence ; - eau vive, prestation espace vert - les meilleurs, entretien des climatiseurs ; - BECO, distribution eau minéral.
Location bâtiment et terrain	02 contrats élaborés et signés	- TOHI, site annexe ARSEL (face Croix rouge) ; - BATI, immeuble siège ARSEL ;
Sécurité des biens et des personnes	05 contrats assurances	- assurance maladie et assistance, ensemble du personnel (conjointes et enfants couverts) ; - globale dommage, (RAS) ; - individuel accident (RAS) ; - frais funéraire un (01) sinistre, résolu ; - assurance automobile (17 véhicules du parc automobile ARSEL assurés).

Maintenances des infrastructures logicielles	01 contrat de service élaboré et signés	KAMTA	LE	SAGE
Dotation des services des infrastructures adéquates (approvisionnements)	Acquisition de : 05 véhicules ; 45 ordinateurs de bureau ; 07 photocopieurs ; 15 imprimantes ; 10 scanners ; 38 onduleurs ; 37 parasurtenseurs ; 06 salons ; 15 fauteuils directeurs.	Biens acquis, attribués et installés		

MESURES CORRECTIVES

- Renforcement des capacités et des effectifs du Service ;
- Organisation efficiente du suivi budgétaire ;
- Collaboration efficiente avec les autres unités, sans oublier le CIPM/ARSEL ;
- Mise sur pieds d'une caisse d'avances pour certains engagements et menus dépenses, ou à défaut, la signature d'un contrat de maintenance du bâtiment administratif ;
- accentuer l'aménagement du cadre et des conditions de travail.

CONCLUSION

En dépit des difficultés rencontrées tout au long de l'année 2021, le Service des Affaires Générales est parvenu à atteindre 90,51% de son objectif dans le cadre de l'amélioration du cadre et des conditions de travail à travers l'acquisition des biens et services adéquats.

Pour le compte de l'année 2022, nous avons en perspectives de continuer dans le sens de l'amélioration du cadre et de condition de travail, pour un meilleur rendement de l'Agence. Il s'agira entre autres :

- d'optimiser le coût des travaux de réparation des véhicules de l'Agence, à travers une maintenance préventive et curative plus efficiente ;
- d'améliorer la gestion des véhicules de missions ;
- d'améliorer la période traitement des contrats de prestations ;
- d'optimiser le processus de lancement de la commande des biens et services.

3.4.2.2 Gestion du Budget

La gestion budgétaire est assurée par le Service du Budget. Il est principalement chargé de la :

- planification du processus d'élaboration du budget ;
- l'organisation des conférences budgétaires ;

- collecte des informations sur la préparation du budget ;
- préparation et l'élaboration du budget, en collaboration avec les autres Unités de l'Agence ;
- planification de la dépense en liaison avec les autres Services de l'Agence ;
- conception et de la mise en place des tableaux de bord budgétaires ;
- suivi et de l'évaluation périodique de l'exécution du budget ;
- préparation des bons de commande et autres engagements financiers ;
- l'analyse des tableaux de bord de gestion du budget mensuel ;
- suivi de l'exécution des engagements des dépenses ;
- l'élaboration et de l'analyse du Compte Administratif.

La procédure d'élaboration du CDMT, du PPA et du budget 2021 qui en découle, a débuté en septembre 2020 comme le prévoit le Manuel des Procédures Administratives Financières et Comptables.

Les principales activités en matière de gestion budgétaire menées en 2021 se déclinent comme suit :

3.4.2.3 La planification du processus d'élaboration du CDMT, du PPA et du budget, de l'organisation des conférences budgétaires, de la collecte des informations sur la préparation du budget et de la préparation et l'élaboration du budget

Conformément au Manuel des Procédures Administratives, Financières et Comptables (MPAFC), le processus de la planification de l'élaboration du PPA a été lancé officiellement le 1^{er} septembre 2020 par le Directeur Général de l'Agence. Après plusieurs conférences budgétaires auxquelles étaient associées toutes les Directions de l'ARSEL, il a été élaboré un projet de PPA présenté à la session ordinaire du Conseil d'Administration tenue le 27 décembre 2020. Après examen et amendements, ce projet a été adopté par la Résolution N° XLIX-05/2020/ARSEL/CA du 29 décembre 2020.

3.4.2.4 La planification de la dépense en liaison avec les autres Services de l'Agence

Conformément aux directives du Manuel de Référence pour l'exécution du Budget, certains documents, nécessaires à l'exécution d'un budget, tels qu'un Plan de Travail Annuel, un Plan d'Engagement consolidé, des accréditations (si nécessaires) devraient parvenir officiellement à la Direction des Affaires Administratives Financières et des Ressources Humaines (DAAFRH).

L' exécution s'est déroulée suivant les règles strictes contenues dans la Loi n°2020/018 du 17 décembre 2020 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice budgétaire 2021 et la Circulaire la n° 00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat , des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités

Territoriales Décentralisées et autres Organismes Subventionnés par l'Etat pour l'exercice 2021.

3.4.2.5 Suivi et évaluation de l'exécution du budget

L'engagement juridique est matérialisé par un Bon de Commande élaboré à l'issue d'une procédure respectant les dispositions à la fois de la Circulaire d'Exécution du Budget et du Manuel des Procédures Administratives Financières et Comptables de l'ARSEL.

Pour l'exercice 2021, l'exécution et le suivi de ce PPA se sont faits quotidiennement et le reporting via les tableaux de bords de synthèse. Ces synthèses ont été présentées :

- i. lors de la session des comptes tenue le 29 juillet 2021 dont le Rapport de l'exécution du budget à mi-parcours au 30 juin 2021 ;
- ii. lors de la session du budget du 19 décembre 2020 dont le Rapport Annuel de Performance (RAP) à mi-parcours au 30 novembre 2021 est adopté par la Résolution N°XLIX/04/2020/ARSEL/CA du 19 décembre 2020 ;
- iii. lors de la session d'arrêt des comptes 2021.

3.4.2.6 Elaboration et analyse du Compte Administratif

Le Compte Administratif est défini comme un document qui retrace les mouvements effectifs des recettes et des dépenses d'une Administration.

a. Les ressources

La prérogative du recouvrement des ressources est conférée au Service de la Facturation et du Recouvrement. Ce Service a pour missions entre autres :

- l'émission des factures à adresser aux Opérateurs du Secteur.

Lesdites factures devraient être éditées par le Service de la Facturation et du Recouvrement en collaboration avec les Directions opérationnelles notamment la Direction de la Régulation Economique, Financière et de la Tarification (DREFT) et la Direction des Affaires Juridiques, Contentieuses et de la Protection du Consommateur (DAJCPC) au plus tard le 05 janvier de l'année. Elles sont transmises aux Opérateurs concernés qui disposent d'un délai allant jusqu'au 31 janvier pour s'en acquitter. Cependant, en 2020, la revue de la méthodologie de calcul de la redevance par activité ayant nécessitée plus de temps que prévu, cette procédure a connu un retard et par conséquent celui du recouvrement également.

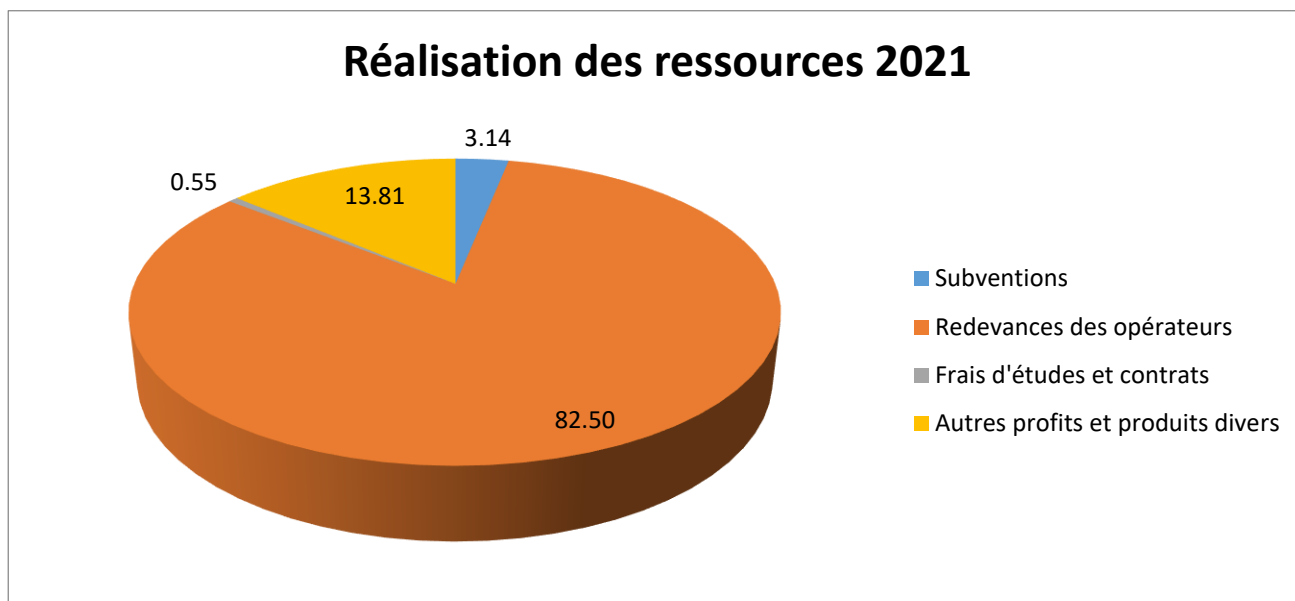
On constate néanmoins que les Opérateurs sollicitent depuis quelques années des moratoires de paiement ou respectent très peu les délais de paiement légaux à cause des tensions de trésorerie observées dans le secteur.

- de procéder aux opérations de recouvrement des ressources facturées et

Créances dues à l'Agence en synergie avec l'Agence Comptable.

En effet en 2021, quatre missions de recouvrement et de sensibilisation ont été organisées en collaboration avec l'Agence Comptable et les Unités opérationnelles concernées. En

conséquence, sur les ressources prévisionnelles de l'Agence, 58.13% des ressources ont été effectivement collectées.



b. Les dépenses

Pour l'exercice 2021, les mouvements effectifs des dépenses de l'ARSEL se résument comme suit :

- dépenses prévisionnelles 2021 : de francs CFA 16 437 654 634 (seize milliards quatre cent trente-sept millions six cent cinquante-quatre mille six cent trente-quatre F CFA) ;
- exécution des dépenses au 31/12/2021 a connu un taux de 59.13%.

Les résultats moyens ainsi obtenus, se justifient entre autres, par les marchés non matures inscrits dans le PPA, les travaux de constructions de l'immeuble siège et certains marchés déclarés infructueux.

3.4.3 Affaires Financières et Comptabilité

3.4.3.1 Gestion de la paie

Elle est assurée par le Service de la Solde Fiscalité Parafiscalité (SSFPPF) qui a pour principales missions :

i. Le traitement et l'édition de la paie :

à partir du Progiciel de gestion de la paie LESAGE, les étapes impliquées dans le traitement de la paie comprennent principalement :

- i. la collecte d'informations susceptibles de faire varier le salaire auprès des Services du Courrier et des Ressources Humaines,
- ii. l'édition puis la validation des éléments constitutifs de la liasse des salaires par les acteurs du circuit financier et le Contrôleur Financier Spécialisé
- iii. le paiement par l'Agent Comptable.

Ce traitement a été exécuté mensuellement sur les 12 mois de l'année et les salaires ont été régulièrement payés aux personnels ainsi que les impôts et les cotisations sociales liés. On peut ajouter à ce précédé qu'au cours de l'année 2021 le salaire a connu deux variations suite aux Résolution du Conseil d'Administration :

- la suspension de la prime de documentation et de représentation pour les catégories socio-professionnelles qui en bénéficiaient ;
- l'introduction d'une nouvelle grille d'avantages.

ii. L'exécution et le suivi des obligations sociales :

Dans la continuité du traitement des salaires, un fichier au format recommandé par la CNPS est extrait du progiciel et télédéclaré sur le site de la CNPS. Par la suite, cette télédéclaration est imprimée et servie à l'Agent Comptable pour le paiement.

Ainsi, il a été pour l'ensemble des personnels de l'Agence cotisé 137 690 981 FCFA (cent trente-sept mille six cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quatre-vingt-un francs) et 1 839 532 FCFA (un million huit cent trente-neuf mille cinq cent trente-deux francs) au TRESOR PUBLIC pour les fonctionnaires détachés au titre des cotisations sociales pour l'exercice 2021.

iii. L'exécution et le suivi des obligations fiscales :

Les retenues sur salaires sont opérées mensuellement, déclarées puis reversées.

En sa qualité d'Etablissement Public, l'Agence effectue le prélèvement de TVA et d'avance IR à la source sur les différents prestataires avec lesquels elle interagit. L'Agence a l'obligation de déclaration mais aussi de paiement dans le respect du délai légal qui est le 15 du mois suivant. Ainsi donc, l'Agence s'est attelée mensuellement à effectuer sa déclaration dans les délais impartis amputée tout de même du poids de la procédure de paiement impliquant occasionnellement des reversements hors délais.

iv. L'implémentation et suivi des avances sur salaires :

Dans le cadre des sessions du Comité prêts et avance sur salaire, il a été accordé à 41 personnels de l'Agence des avances sur solde pour un montant total de 49 680 000 FCFA (quarante-neuf millions six cent quatre-vingt mille francs) conformément aux dispositions des statuts du personnel y relatives.

Les montants accordés ont été entièrement remboursés à la clôture de l'exercice 2021.

v. Le suivi des contrôles fiscaux et sociaux :

Une Vérification Générale de la Comptabilité pour les exercices de 2015 à 2018, entamée en 2019, n'a pas pu trouver d'issue tout le long de l'exercice 2020, elle s'est poursuivie tout au long de l'exercice 2021 avec une procédure contentieuse entamée au mois de Novembre 2021.

vi. La gestion des archives fiscales, sociales et de la paie :

Face à ce contrôle en instance, un exercice de relecture des procédures d'archivage et la reconstitution des archives manquantes détenues par la mission du Contrôle Supérieur de l'Etat (CONSUPE), a été entamée, les archives de l'exercice 2021 pour ce qui est des salaires, des impôts et de la parafiscalité ont été entièrement constituées.

vii. La gestion des départs en Retraite (Evaluation de prime de fin de carrière et introduction des dossiers de demande de pension auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale)

Conformément aux Statut de l'Agence, le seul départ en retraite de l'année 2021 a été notifié 6 mois avant la date de départ effective et l'employé appelé à partir en retraite a pu bénéficier de l'accompagnement du Service dans la préparation de son dossier de demande de pension auprès de la CNPS. De même, son indemnité de fin de carrière a été évaluée et ordonnancée.

viii. La gestion et la mise en œuvre des procédures fiscales

Accompagné par un consultant fiscal tout au long de l'exercice, un processus de formation des différents intervenants de la chaîne fiscale a été entamé et a permis d'avancer sur des sujets tels que :

- i. l'accompagnement fiscal et juridique de la TASK FORCE pour le déploiement d'une nouvelle grille de salaire ;
- ii. la mise au norme de la fiscalité dans le progiciel de paie;
- iii. L'accompagnement dans les procédures contrôle ;
- iv. l'accompagnement dans les procédures contentieuses.

Difficultés et perspectives :

Tout le long de l'exercice 2021, les équipes ont été confrontées à de nombreuses difficultés notamment :

- la suspension des paiements par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale des prestations familiales aux personnels de l'Agence sans notification ;
- la multiplication des demandes de mise à jour de la situation des personnels de l'Agence auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale restées sans suite ;
- la sollicitation des impôts pour la clôture du contrôle général de comptabilité entamé depuis 2018 ;
- la mise à jour des outils de gestion de la paie après la refonte des éléments de salaire par le Conseil d'Administration ;

Dans le but de remédier à ces à ces difficultés, différentes actions ont été entreprises :

- la saisie directe du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- l'ouverture d'un contentieux auprès de la Direction Générale des Impôts.

3.4.3.2 Comptabilité et Affaires financières

La Gestion financière et comptable est assurée par le service de la comptabilité et des Affaires Financières. Ce service est principalement chargé :

- de la conception et de la mise en place des tableaux de bord nécessaires au suivi des opérations financières et comptables de l'Agence ;
- du contrôle de la régularité des dossiers de paiement transmis par les prestataires de l'Agence ;
- de l'ordonnancement des différents engagements financiers ;
- de la préparation du Compte d'Emploi ;
- de la tenue de la comptabilité générale OHADA et de la production des états financiers annuels ;
- de la supervision des activités du Pool Comptabilité Matières.

Au courant de l'exercice 2021, les activités du service de la Comptabilité et des Affaires Financières ont notamment porté sur : le contrôle de la régularité des dossiers de paiement reçu des prestataires ; la préparation de la liquidation des factures via le pool comptabilité matières, la préparation des ordres de paiement et leurs saisies via le progiciel GIDOCAP, la préparation du Compte d'Emploi, la tenue de la Comptabilité générale conformément au système comptable OHADA révisé et la supervision des activités du Pool Comptabilité Matières.

i. Contrôle de la régularité des dossiers reçus des prestataires

Le contrôle de la régularité des dossiers reçus s'est régulièrement faite au cours de l'exercice 2021, en se référant à l'annexe de la Circulaire N°242/C/MINFI du 30/12/2020 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au suivi et au Contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2021. Ladite annexe apporte des précisions sur les éléments constitutifs de la liasse de la dépense.

ii. Préparation de la liquidation des factures via le pool comptabilité matières

La liquidation des factures de prestations au sein de l'Agence est réservée au Directeur Général (Ordonnateur). Celle-ci se fait après réception du service ou du bien par le Pool Comptabilité matières et sa matérialisation sur un procès-verbal signé par tous les membres de la commission de réception. La liquidation quant à elle, est matérialisée par la signature de l'Ordonnateur au verso de chaque facture de prestation.

iii. Préparation des Ordres de paiement et saisie

Les Ordres de paiements sont préparés lorsque le dossier du prestataire est conforme à l'annexe de la circulaire portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice considéré. En 2021, les dossiers considérés comme conformes comprenaient entre autres :

- la fiche d'expression des besoins ;
- la facture pro-forma régulièrement signée par le prestataire et validée par le Directeur Général ;
- l'engagement juridique régulièrement enregistré accompagné de sa quittance ;
- la facture timbrée et liquidée,
- un procès-verbal matérialisant la réception de la prestation ;
- une autorisation d'engagement ;
- un certificat de non exclusion à la commande publique ;
- une copie du registre de Commerce ;
- une attestation de domiciliation bancaire avec une validité inférieure à trois (03) mois ;
- l'avis d'imposition des impôts retenus à la source ;
- l'attestation de non redevance valide et timbrée ;
- l'attestation d'immatriculation timbrée ;
- le plan de localisation certifié sur l'honneur ;
- etc.

Les Ordres de paiement préparés dans les carnets pré-numérotés, sont ensuite saisis via un progiciel interconnecté (GIDOCEP) aux personnels du MINFI déployés à l'ARSEL (le Contrôleur Financier Spécialisé et l'Agent Comptable). Ce qui favorise le traitement dématérialisé de la dépense engagée par l'Ordonnateur.

Pour l'exercice 2021, les dépenses engagées ont été ordonnancées à hauteur de 99,76%. **3243 Ordres de paiements** ont régulièrement été émis par l'Agence. Ces ordres de paiement ont été établis sur la base des engagements suivants préalablement validés par l'Ordonnateur (Directeur Général) :

Libellé	Quantité
Ordres de mission	1615
Décisions de déblocages	428
Bons de commandes	291
Lettres de Commandes	11
Marchés	03
Contrats et conventions	15

Les Ordres de paiement préparés dans des carnets pré numérotés ont régulièrement été transmis au Contrôleur Financier Spécialisé avec les fonds de dossiers physiques correspondants au courant de l'exercice 2021. Les traitements faits via le Progiciel GIDOCEP ont également été transmis par télétransmission.

iv. Préparation du Compte d'Emploi de l'exercice 2021

Le Compte d'emploi est un document de synthèse qui présente par nature, l'ensemble des

ressources et des dépenses de l'exercice considéré. Le Compte d'Emploi de l'exercice 2021 a été préparé à partir des Ordres de perception et des Ordres de paiement régulièrement signés par l'Ordonnateur (Directeur Général) et le Contrôleur Financier Spécialisé de l'Agence. Le Compte d'emploi de l'exercice 2021 s'équilibre en Ressource et en Emploi à la somme de F CFA 9 554 663 356.

v. Tenue de la Comptabilité Générale OHADA

En application des dispositions de l'article 50 de Loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut des Etablissements Publics, d'autres type de comptabilité peuvent être tenue par les Etablissements publics en sus des comptabilités budgétaire, générale et analytique. C'est dans ce cadre que l'opérationnalisation de la Comptabilité générale conforme au système comptable OHADA révisé commencée en 2020 a été parachevée au courant de l'exercice 2021. La tenue de ladite comptabilité permettra à l'Agence d'assurer efficacement le suivi des comptes tiers (opérateurs, fournisseurs, personnels, impôts, cotisations sociales...) et le suivi de ses immobilisations. Au courant de l'exercice 2021, les pièces comptables reçues ont régulièrement été contrôlées, pré-comptabilisées et saisie via le progiciel comptable « Lesage ». L'édition des états comptables (journaux, grand livre des comptes, balance des comptes...) a permis de faire des contrôles préalables à l'élaboration des Etats financiers annuels du Syscohada révisé. Les archives comptables (numériques et physiques) ont été organisées par ligne budgétaire et par sous-programme.

vi. Supervision des activités du Pool Comptabilité Matières

Elle a consisté à s'assurer au courant de l'exercice 2021, que toutes les opérations d'acquisition, de maniement, d'aliénation, de tenue des livres et documents comptables sont régulièrement enregistrées par le Pool Comptabilité matières.

Ainsi, les activités réalisées par le Pool Comptabilité matières en 2021 peuvent se résumer comme suit :

Tableau 10: réalisées par le Pool Comptabilité matières

N°	Activités	Résultats atteints	statistiques	Difficultés rencontrées	Suggestion sur les solutions envisagées
1	Opérations d'acquisition ou Opérations à charge	Session des Commission ad hoc mises sur pied	262	❖ Non-respect de la réglementation en matière de sessions des commissions ad hoc. ❖ Dossiers de prestations généralement incomplets. ❖ Retard observé pour les dépôts de dossiers de paiement des prestations	❖ Sensibilisation des acteurs de la chaine au Respect des lieux et délais prévus par la réglementation. ❖ Continuer à bien renseigner les prestataires de services en matière de réception des prestations.
		Réception des biens	262		
		Ordres d'entrée établis	262		
		Procès-verbaux signés	262		
		Factures liquidées	262		
		Liasse de la comptabilité-matières confectionnée.	262		
2	Opérations de maniement ou de mise en service des biens	Etablissement des fiches de détenteur, fiche de stock, Bon de sortie provisoire pour mise en réparation, fiche de détenteur provisoire etc...	plusieurs	❖ Mise en service de certains en l'absence du CM pour la traçabilité (mutation des différentes fiches. ❖ Etroitesse du magasin. ❖ Entreposage et rangement des biens	Respect des procédures biens. Urgence d'un magasin pouvant conserver et sécuriser les biens acquis.

				<i>en dehors du magasin.</i> ❖ <i>Conservation, Surveillance, Garde et Sauvegarde impossible des biens en dehors du magasin.</i> ❖ <i>Possibilité de Distraction, de perte ou d'avaries desdits biens.</i>	
3	<i>Opération d'aliénation ou sortie définitive du patrimoine</i>	▪ <i>réforme 2021 autorisée par le Conseil d'Administration finalisée.</i> ▪ <i>Mouvements de sortie des biens</i>	01 258	❖ <i>RAS.</i> ❖ <i>Présence au magasin de biens avariés, obsolètes, vétustes ;</i>	<i>Accélérer le processus d'aliénation desdits pour éviter la faute de gestion.</i> <i>Liste proposée en fin de page de l'inventaire au 31 décembre 2021</i>
4	<i>La Tenue des livres et Documents ou Passage des écritures dans les livres et documents comptables</i>	<i>Ecritures dans le Livre journal des fournitures</i> <i>Etats appréciatifs,</i> <i>Ordres d'Entrée</i> <i>Ordre Sortie</i> <i>Etat récapitulatif</i> <i>Livre journal de services faits</i>	520 41 262 256 12 247	<i>RAS.</i>	<i>RAS</i>

	<i>Opérations des services faits</i>	<i>Procès-verbaux signés ; Factures liquidées ;</i>	<i>247 247</i>	<i>RAS</i>	<i>Sensibilisation des prestataires de service de l'ARSEL au respect des délais de réception de leurs prestations.</i>
5	<i>Reddition de compte-matières</i>	<u>COMPTE SUR CHIFFRES</u> Etat récapitulatif des sorties et en entrées ; Etat récapitulatif des services faits dûment certifiés par l'ordonnateur enregistrés ; <u>COMPTE SUR PIECES</u> Ordres d'entrée établis Ordres de sortie établis fiches de détenteur établis	<i>plusieurs</i>	<i>La non signature des documents à temps entraînant le Non-respect des délais de transmissions des Comptabilités Mensuelles à la DNCM/MINFI</i>	<i>Prise en compte de la nécessité de transmettre les Comptabilités Mensuelles et Accélérer la procédure.</i>

vii. Difficultés et perspectives

Les difficultés rencontrées en 2021 sont notamment liés :

- au retard accusé par le concepteur du progiciel de gestion intégré, dans la finalisation du paramétrage du progiciel comptable et son basculement en mode ERP ;
- aux dossiers incomplets transmis par les prestataires et qui a pour conséquence, de retarder le traitement et le paiement de certaines prestations ;
- à la forte centralisation des opérations de liquidation de factures sur le Directeur Général. Ce qui a pour effet de retarder la préparation des ordres de paiement.

viii. Perspectives

- étudier avec le Contrôleur Financier Spécialisé, la possibilité pour le Directeur Général de déléguer la liquidation de certaines factures, afin de limiter les retards dans le traitement des dossiers à caractère financiers ;
- suivre la fonctionnalité effective de l'ERP Lesage, afin que le basculement des écritures de la paie en comptabilité, soit une réalité ;
- acquérir un progiciel de gestion matières, afin d'optimiser le traitement des opérations ;
- finaliser la mise à jour des procédures comptables et des procédures de gestion financières de l'Agence.

3.4.4 Gestion des Ressources Humaines

La Gestion des Ressources Humaines est assurée par la Sous-Direction des Ressources Humaines (SDRH). Elle est organisée autour de deux Services dont l'un est en charge de la Gestion du Personnel (SGP) et l'autre, de la Gestion de la formation du Personnel de l'Agence et du suivi administratif des dossiers de stage (SFS).

La Sous-direction est principalement chargée :

- du suivi et la maîtrise des effectifs ;
- du suivi et du renforcement de la discipline ;
- de la gestion des carrières des personnels ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans annuels de formation ;
- du suivi des formalités liées aux stages.

Les objectifs poursuivis et les résultats atteints en termes de Gestion des Ressources Humaines à l'ARSEL en 2021 se déclinent comme suit :

3.4.4.1. Gestion du personnel

La Résolution N°LL-04-2021/ARSEL/CAE du 30 avril 2021 portant adoption d'un Plan de recrutement à court terme à l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité, proposé par la Direction Générale a été adopté. Ledit Plan autorisait le recrutement de cinq (05) nouveaux personnels, dans l'optique de renforcer les effectifs de l'Agence et de combler les besoins en compétences identifiés Il convient de noter que, ce plan de recrutement adossé sur le nouvel organigramme de l'Agence, a été exécuté de la manière suivante :

Spécialités	Besoins	Genre	Diplômes de recrutement
Traitement et analyse des données	01	M	Master en Gestion des Bases des Données
Statistique et Economie	01	M	Master en Statistique option Economie
Analyse financière et comptable	01	M	Master en Analyse Financière et Comptable
Analyse financière et comptable	01	M	Master en Analyse Financière et Comptable
Comptabilité	01	F	BTS en Assurance.

i. Statistiques sur le personnel de l'ARSEL en 2021

Répartition personnel par sexe :

Libellé	Quantité	Pourcentage
Femme	42	34%
Homme	82	66%
Total général	124	100%

Répartition personnel par catégorie socio professionnelle :

Libellé	Quantité	Pourcentage
Agent de Maitrise	59	48%
Agent d'Exécution	31	25%
Cadre	34	26%
Total général	124	100%

Répartition personnel par catégorie socio professionnelle :

Libellé	Quantité	Pourcentage
Agent de Maitrise		
Femme	32	54%
Homme	27	46%
Agent d'Exécution		
Femme	4	13%
Homme	27	87%
Cadre		
Femme	6	19%
Homme	28	81%
Total général	124	100%

Répartition personnel par rang :

Libellé	Nombre de Noms	Pourcentage
Chef de Service		
Femme	18	53%
Homme	16	47%
Chef Service pi		
Homme	5	100%
Directeur		
Femme	1	17%
Homme	5	83%
Sans Responsabilité		
Femme	20	34%
Homme	40	66%
Sous-Directeur		
Femme	3	16%
Homme	16	84%
Total général	124	

Répartition personnel par spécialités :

Libellé	Quantité	Pourcentage
Autres		
Femme	18	28%
Homme	46	72%
Communication et Relations Publiques		
Femme	3	75%
Homme	1	25%
Comptabilité-Audit		
Femme	2	33%
Homme	4	67%
Documents et Archives		
Femme	1	100%
Droit		
Femme	9	45%
Homme	12	55%
Economie-Finances		
Femme	3	33%
Homme	7	67%
Génie Electrique		
Femme	2	29%
Homme	5	71%
GRH		
Femme	2	67%
Homme	1	33%
Informatique		
Femme	2	25%
Homme	6	75%
Total général	124	

ii. Suivi et renforcement de la discipline

Depuis le début de l'année 2021, la Commission en charge du suivi, du contrôle et du renforcement de la Discipline au sein de l'Agence a été chargée de préparer et de soumettre à la validation de la Commission d'Avancement, tous les documents relatifs aux avancements des employés de l'ARSEL. Ladite Commission s'est acquittée avec assiduité de toutes les responsabilités, qui lui incombent dans le cadre de son fonctionnement, par les missions suivantes ;

- de produire les états de présence du personnel (mensuels, trimestriels, semestriels et annuel) ;
- d'exploiter les données générées par le Système Biométrique ;
- d'élaborer le manuel des procédures liées au système de la Biométrie ;

- de disposer des éléments complémentaires pour l'évaluation du personnel, par l'assiduité au travail.

Ordre	Libellés	Nombre d'états à produire	Nombre d'états produits	Pourcentage
	Etats à produire	12(mensuel)	12	100

Les outils de contrôle de l'assiduité ont été opérationnels tout au long de l'année 2021 (système biométrie et comité en charge du renforcement de la discipline : 13 réunions tenues, fiches de présence et rapports disponibles.)

iii. Gestion des carrières des personnels.

- Nominations

Par Décision N°00000077/D/ARSEL/DG/CAB du 08 mars 2021 portant Nomination des Responsables à l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité, certains personnels de l'Agence ont été promus aux postes de Chefs de Service, Chefs de Bureau, et déployés dans les Unités de l'Agence.

- Départ en retraite

En 2021, un personnel a été admis à faire valoir ses droits à la retraite ; il s'agissait de Monsieur **NOUMA Théophile**.

En outre, conformément à la procédure y relative, six (06) mois à l'avance, ce dernier a été notifié de son départ prochain en retraite.

- Décès

Un décès enregistré en 2021, celui de Monsieur **NKALA LEMOGO**, survenu le 15 février 2021.

- Suivi des avancements des personnels

La Décision N°00000006/ARSEL/DG/DAAFRH/SDRH du 19 Janvier 2022 Portant avancement d'échelon de certains personnels de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité(ARSEL) pour l'année 2021. Le procès-verbal y relatif faisait état de ce qui suit :

<i>Dossiers</i>	<i>Décisions</i>	<i>Nombre de bénéficiaires</i>
Avancements automatiques	Avancements accordés	53
Reclassements	Reclassements accordés	03

Par ailleurs, la Commission de discipline n'a pas tenu de session en 2021.

- Jouissance des congés annuels

On enregistre 94 départs effectifs en congés sur les 123 départs programmés dans la Décision 00000020/ARSEL/DG/DAAFRH/SDRH/CSGP/jb du 23 février 2021, du planning des Congés annuel de l'année 2021.

Libellés	Nombre de Bénéficiaires	Pourcentage
Congés respectant la période indiquée dans la Décision	10	8%
Autres congés exécutés	84	68%
Congés non faits	29	24%

3.4.4.2. Formation et stages du personnel

Conformément aux orientations données par le Cabinet ayant accompagné l'ARSEL dans le cadre de l'élaboration de son Projet de Performance Annuel (PPA 2021), le renforcement des capacités du Personnel devrait faire l'objet d'une planification pluriannuelle. Son implémentation pourrait se faire par le biais de plans de formation annuels, sur la base des axes prioritaires définis par la Direction Générale, et en fonction des disponibilités de trésorerie de l'Agence. A ce titre, pour le compte de l'année 2021 les thématiques de formation retenues étaient alignées sur :

- les problématiques d'actualité dans le Secteur de l'Electricité ;
- les compétences connexes requises dans le programme d'Appui à la Régulation ;
- la volonté de la Direction Générale à contribuer à la promotion de la femme au sein de l'Agence.

Statistiques des formations à l'ARSEL en 2021

Taux de réalisation des besoins en formation exprimés

Nombre de formations sollicitées	Nombre de formations réalisées	%
60	13	21,6

Commentaires : Faible taux de réalisation.

Observations : Pas de Plan de formation préalablement validé, éparpillement de l'activité, projets de formation éparses et immatures conduits par les unités, absence de rationnement des ressources budgétaires y afférentes, difficultés à coordonner et à évaluer l'activité (Services compétents) ;

Suggestions : (i) recentrer l'activité au niveau de l'unité compétente (DAAFRH/ SDRH/ SFS ;

(ii) consolider les projets de formation pertinents, matures et réalistes (le

Plan de formation chiffré et validé).

Taux de réalisation des formations par métier

Métier	Nombre de formations réalisées	%
Régulation	04	30,7
Appui à la Régulation	09	69,3

Commentaires : Faible taux de couverture des compétences stratégiques (formations sur les métiers de la Régulation).

Observations : L'expertise requise pour les formations sur les métiers de la Régulation est rare, et les coûts de réalisation des projets y relatifs sont élevés.

Suggestions : Privilégier dans le budget relatif au renforcement des capacités du Personnel de l'ARSEL, les formations liées aux compétences stratégiques. Signer des Conventions avec des structures de formation spécialisées dans le domaine de la Régulation du Secteur de l'Electricité.

Taux de participation du Personnel

Nombre d'Employés en 2021	Nombre de participations aux formations	%
123	123	100

Commentaires : Taux de participation élevé.

Observations : Ce taux de participation élevé se justifie davantage par la participation multiple de certains personnels, que par la participation de tous les personnels. En effet, les formations réalisées concernaient des domaines de compétence et des profils de participant spécifiques.

Suggestions : Prendre en compte dans les Plans de formation, une plus grande diversité de spécialités et donc de profil de participant, tout en s'assurant de leur pertinence.

Parité Genre dans la formation

Genre	Effectif	%
Femme	55	44,7
Homme	68	55,3
Total	123	

Commentaire : Taux de participation des Employés femmes sensiblement égal à celui des Employés hommes.

Observations : De 2020 à 2021, la parité Genre a quasiment été observée dans la politique de formation de l'ARSEL, soit 50/ 50 % en 2020 et 44,7/ 55,3 en 2021.

Suggestions : Maintenir le Cap.

Taux de participation par catégorie socio professionnelle

Catégorie Socioprofessionnelle	Effectif	%
Cadre	40	32,5
Agent de Maitrise	75	61
Agent d'Exécution	8	6,5
Total	123	

Commentaire : Taux de participation des Agents de Maitrise nettement supérieur.

Observations : La population des Agents de Maitrise est plus nombreuse au sein de l'effectif du Personnel de l'Agence.

Suggestions : Impliqué d'avantage les Agents d'Exécution dans les formations en vue d'éventuelles reconversion.

Taux de participation des Employés par thématique de formation

Thématique (métier)	Effectif total	Effectif Homme	Effectif Femme	Agent Exécution	Agent de Maitrise	Cadre
Régulation	44 (35,8%)	27 (61,3%)	17 (38,7%)	0	24 (54,5%)	20 (45,4%)
Appui à la Régulation	79 (64,2%)	41 (51,8%)	38 (48,2%)	8 (10,1)	51 (64,5%)	20 (25,3%)
	123	68	55	8	75	40

Commentaires : (i) Le taux de participation des Personnels aux formations sur les métiers de la Régulation est nettement inférieur à celui lié aux formations sur l'appui à la Régulation. (ii) Le taux de participation des Employés femmes aux formations sur les métiers de la Régulation est très inférieur à celui des Employés hommes. (iii) Les Agents de Maitrise participent autant que les Cadres aux formations sur les métiers de la Régulation.

Observations : La spécificité des thématiques de formation liées aux métiers de la Régulation limite significativement le nombre des candidatures éligibles (forte discrimination sur les profils des participants) (ii) Le faible de taux de participation des femmes aux formations sur les métiers de la Régulation prend source au niveau de la politique de recrutement (profil des femmes recrutées). (iii) Plusieurs Agents de Maitrise occupent des postes de Responsabilité au sein des Unités Opérationnelles de l'ARSEL et

par conséquent, prennent part, autant ou plus que certains Cadres aux formations sur les métiers de la Régulation.

Suggestions : (i) Privilégier dans les Plans de formations, les thématiques liées aux compétences stratégiques. (ii) Favoriser la parité Genre aux niveaux du recrutement et des nominations du Personnel. (iii) Procéder au reclassement des Agents de Maitrise occupant des postes de responsabilités stratégiques.

i. Suivi des stages

L'augmentation significative des opportunités de stage accordées par l'ARSEL (29 en 2021 contre 17 en 2020), traduit l'intérêt grandissant du Top Management de l'ARSEL pour le développement intellectuel et l'insertion socio-professionnelle de la jeunesse camerounaise. Toutefois, le bon déroulement de cette activité continue de se heurter à la faible disponibilité au sein des locaux de l'ARSEL, d'espaces de travail viables pour accueillir davantage de stagiaires.

Statistiques des stages en 2021.

Le tableau ci-après présente la répartition des stagiaires au sein des différents départements de l'Agence :

Unité d'accueil	Nombre de stagiaires		Total
	Femme	Homme	
I.	Départements techniques		
DRT	02	03	05
DREFT	0	03	03
DAJPC	05	01	06
Total 1	07	07	14
II.	Départements d'Appui		
DESIR	05	04	09
DAAFRH	02	03	05
DCCB	0	01	01
Total 2	07	08	15
T1 +T2	14	15	29

Il en ressort les statistiques ci-après :

- **Nombre de stages réalisés :** 29 (dont 14 effectués dans les unités techniques et 15 dans les unités d'Appui) ;
- Les opportunités de stage sont accordées sans discrimination du Genre (14 stagiaires femmes contre 15 stagiaires hommes).

3.4.5 Gestion du courrier et des archives

La Cellule du Courrier, de la Documentation et des Archives de l'ARSEL est placée sous l'autorité d'un chef de Cellule, ayant rang de Sous-Directeur. Elle est chargée de la gestion du Courrier, de la Documentations et des Archives de l'Agence. Elle est composée de deux Services ;

1. Du Service du Courrier, de la Numérisation et de la Reprographie, placé sous l'autorité d'un Chef de service, il comprend trois bureaux ;
 - Le Bureau du Courrier arrivé ;
 - Le Bureau du Courrier Départ ;
 - Le Bureau des Actes Internes et de Relance.
2. Du Service de la Documentation et des Archives, placé sous l'autorité d'un Chef de service, un Documentaliste et un Archiviste.

Il est à noter que les deux Chefs de services et les chefs du Bureau du courrier arrivé et départ sont déjà nommés. Il reste donc les nominations du Chef de bureau des Actes Internes et de relance, un documentaliste et un Archiviste.

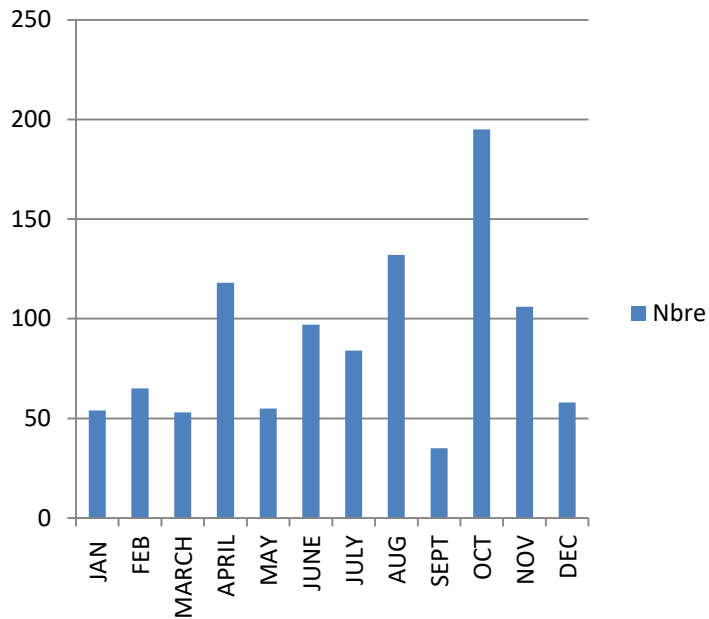
Quatre (4) activités été inscrite pour l'année 2021 :

- La gestion du courrier ;
- La gestion des Archives ;
- La gestion de la Documentation ;
- Le renforcement des capacités.

Le tableau ci-dessous démontre l'état des réalisations de ces activités en 2021 :

Activités	tâches	Résultats attendus	Résultats obtenus	Justification des résultats	Responsables
GESTION DU COURRIER	Collecte, réception et transmission interne du courrier pour traitement	Registre du courrier arrivé renseigné	9075 courriers enregistrés au service du courrier au 31 décembre 2021	Registre du courrier arrivé	EDOUNG MARCELINE JULIE VENANCE
	Suivi du traitement des courriers par les Unités	Assurer le traitement de tous les courriers dans les Unités	2 relances ont été fait aux Unités pour le traitement des courriers	Etat du courrier envoyé aux Unités	KOUAKAM GEORGETTE
	Traitement et expédition du courrier	Registre de transmission renseigné.	1062 Courriers envoyé	Registre du courrier départ	
Graphique expédition du courrier					

Nbre



ETONDO
PAUL HENRY

GESTION DES ARCHIVES

Traitement
physique du
fond d'archives
de l'ARSEL

Fond des
archives en
vrac traité

Tache programmé
pour 2022

Mise sur pied du
Centre
d'Archivage de
l'ARSEL

Avoir un
centre
d'archives
opérationne
l

2 conteneurs
transmettre au
siège pour
l'aménagement

Rapport d'état
de lieu
disponible

Formation sur
les techniques
de gestion des
archives en
archivage

Renforceme
nt des
capacités
spécifiques
du
personnel
en
archivage

2 formations
reçues

Les rapports
de deux
formations et
les
attestations
sont
disponible

EFANG
BERTILE
MICHELLE
épse
MVONDO

Transmission
des Archives aux
Archives
Nationale

Se
conformé à
la
législation
en vigueur
en matières
d'archivage

Tache à réaliser
après le traitement
du fond
d'archivage

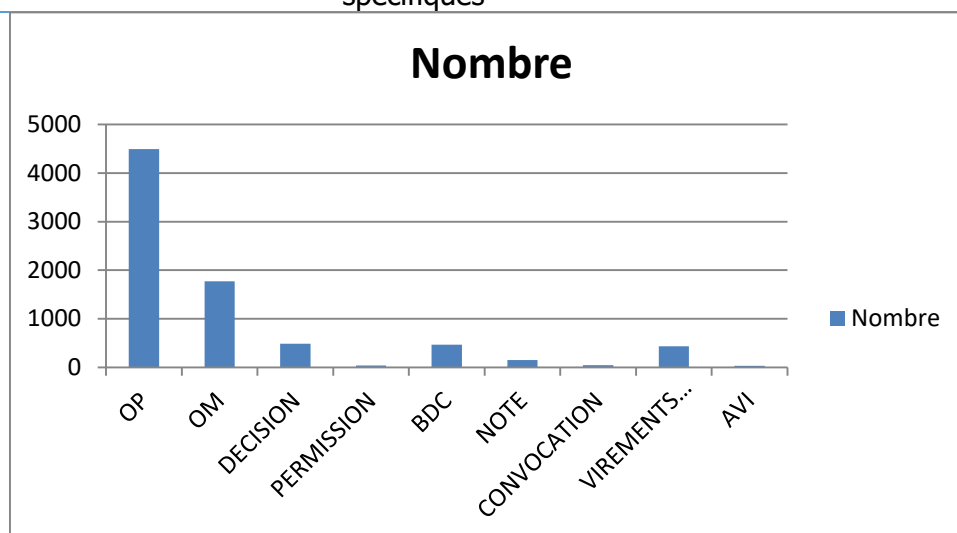
GESTION DE LA DOCUMENTA TION

Inventaire et
collecte des
besoins des
unités en
Documentation

Mise à la
disposition
du
personnel la
documentat
ion

Tache programmé
pour 2022

Centralisation, Multiplication et Distribution des Documents	Conservé toutes actes de l'Agence	ACTES	Nom bre	Les chronos de classement des actes signés	EGBE ARRAH TATAW
		OP	4495		
		OM	1772		
		DECISION	485		
		PERMISSIO N	37		
		BDC	468		
		NOTE	147		
		CONVOCAT ION	45		
		VIREMENT S	435		
		BANCAIRE			
Renforcement des capacités et charges connexes	Tenue des sessions de formation spécifique	AVI	30	Les rapports des formations et les attestations sont disponibles	ETONDO PAUL HENRY
		Deux formations reçues par chaque personnel de la CCDA			
		Personnel bien formé pour accomplissement des tâches spécifiques			



N°	Difficultés	Proposition
01	Difficulté de transmission des courriers à certains destinataires pour manque des adresses appropriées	Les fiches des réunions avec les usages extérieures avec les adresses email soient transmises systématiquement au Cellule du courrier
02	La rétention des dossiers souches par certaines unités	Tout projet des lettres pour signature du DG doit être accompagné par les dossiers souches originaux pour faciliter le classement au niveau du courrier
03	Mise en place d'un centre d'archivage opérationnel	Compléter l'organigramme de la cellule par le recrutement d'un archiviste et un documentaliste

3.4.6 Communication, la Traduction et les Relations Publiques

Au cours de l'année 2021, les activités de la communication, du Bilinguisme et des relations publiques ont été les suivantes :

A. Communication

a. Abonnement à différents journaux

04 Parutions des insertions dans les diverses publications.

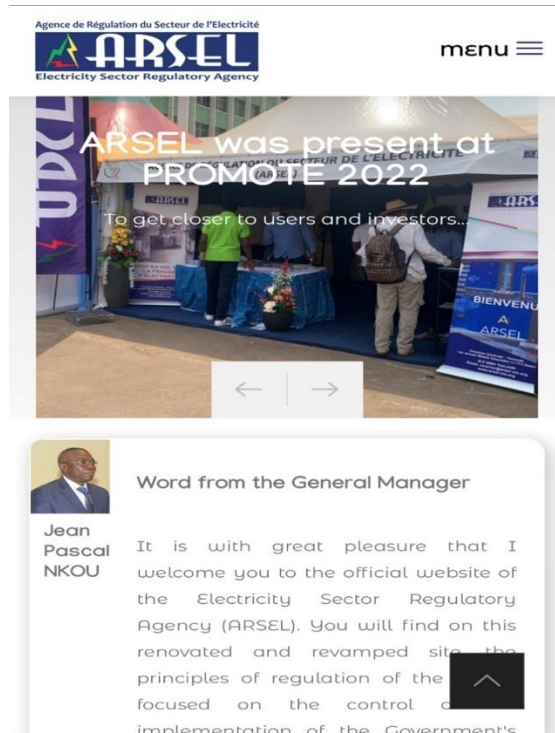
b. Tenue du bulletin de l'Agence et édition de la Newsletter et Conciliatory News

- 01 bulletin de l'Agence (ARSEL Watch) produit.



c. Mise à jour et animation du site Internet de l'ARSEL et des plateformes de médias sociaux

- Création et modernisation d'un nouveau site web de l'ARSEL ;



- Formation des personnels sur la gestion du site web.

d. Vulgarisation des missions de l'Agence

Les descentes et les missions d'accompagnement ont été réalisées. Il s'agit entre autres de la réunion du comité tarifaire, de la réunion au GICAM, etc.,

- Réunion tarifaire

L'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL), avait conduit au mois de mai 2021, des travaux tarifaires avec différents Opérateurs du secteur de l'électricité (ENEO et SONATREL), conformément aux dispositions légales, réglementaires et contractuelles en vigueur, afin de fixer les recettes que les exploitants étaient autorisés à retenir pour l'année



Le Directeur Général de l'ARSEL présidant

- **CONCERTATIONS AU GICAM**

Une assise, a été organisée par l'ARSEL, entre les acteurs du secteur de l'électricité et présidée par le MINEE, à Douala au siège du GICAM, le 22 juillet 2021 ; pour examiner les options d'optimisation du dispatch technique et économique de la fourniture de l'énergie électrique aux consommateurs

La rencontre de Douala a abouti à la mise en place d'une plateforme regroupant tous les acteurs du secteur de l'électricité. Ladite plate-forme adressera les préoccupations en termes de production d'énergie électrique, de manière à trouver des solutions efficaces.



Le MINEE lors de son adresse aux participants



Le DG / ARSEL face aux industriels



Photo de famille après les travaux

e. Confection des gadgets de publicité et de communication

- catalogues, plaquettes, vidéo reportage confectionnés.

f. Enregistrement & diffusion "ARSEL à votre service"

10 Programmes radio enregistrés et diffusés.

I) Supports de communication et gadgets de communication de fin d'année

- ✓ Les supports de communication produits comprenaient des chemises, des flyers, des brochures, des dépliantes, des porte-clés, des stylos, des blocs-notes et des clés USB.
- ✓ Des gadgets de communication de fin d'année ont également été produits. Ceux-ci comprenaient des parapluies, des agendas, des calendriers de table, des porte-documents et des pagnes.

B. Bilinguisme

La traduction de tous les supports de communication, gadgets de fin d'année, et des rapports d'activité de l'Agence a été réalisée en anglais et français.

C. Relations publiques

Les activités de relations publiques de l'Agence en 2021 étaient diverses ;

A) Conseil d'Administration

- ✓ organisation de trois (03) sessions du Conseil d'Administration (50^e session extraordinaires, le 30 avril 2021, à l'Hôtel Mont Febe, Yaoundé, la 51^e session ordinaire, le 27 juillet 2021, à l'Hôtel Relax Palace, EBANG, et la 52^e session ordinaire, le 29 décembre à EBANG).



Photo de famille : 52eme session ordinaire du Conseil d'Administration de l'ARSEL

B) Participation aux réunions

- ✓ L'ARSEL a participé à l'organisation de la réunion du COMITE NATIONAL ELECTROTECHNIQUE (CEN), le 28 mai 2021. Cette réunion a été présidée par Monsieur DEMENOU TAPAMO Honoré (DGA/ARSEL), président dudit comité.

Au cours de cette rencontre, les membres ont échangé sur la planification des activités du bureau Afrique de la Commission Electrotechnique Internationale (CEI), la valorisation énergétique des déchets, la problématique des installations photovoltaïques, les possibilités de formations sur l'évaluation de la conformité et la communication de ses activités.



Le Président du CEN lors des travaux

- Participation de l'ARSEL a un séminaire de formation sur la gestion d'une procédure arbitrale par le Dr Achille NGWANZA, membre de la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI, le 09 au 11 novembre 2021, à l'hôtel des Députés de Yaoundé. Y ont pris part l'ARSEL, L'ARSE Tchad, SONATREL, ENEO, KPDC-DPDC, CIMAF et CIMENCAM.
- L'ARSEL, a reçu en audience le vendredi 30 juillet 2021, une délégation de GreensWorld Swiss. Cette délégation, conduite par Kurt Baumgartner (CEO de GreensWorld Swiss), est venue pour faire connaître son intérêt à devenir producteur d'électricité au Cameroun.



Le Directeur Général Adjoint de l'ARSEL, M. Honoré DEMENOU TAPAMO, président.





C) Organisation et participation aux différents fora, colloques et symposium, etc.

- ✓ Participation de l'ARSEL à la 10ème édition du SAGO, du 27 au 31 juillet 2021, à Yaoundé.



VISITE DU STAND DE L'ARSEL PAR LE TOP MANAGEMENT

D) ARSEL Management Camp

- ✓ organisation de la cinquième édition de l'ARSEL Management Camp, basée sur le 'Team Building', du 06 au 10, décembre, 2021 à Bertoua.



Photo de famille lors du Management CAMP de l'ARSEL

E) Organisation des activités sportives et culturelles

- ✓ Recrutement d'un consultant, accord du DG pour BCA relatif à l'achat du matériel et à la gestion des activités sportives.
- ✓ Cinq clubs identifiés, notamment :
 - Club football ;
 - Ping-pong ;
 - Tennis ;
 - Danse ;
 - March sportif.

Bilan technique de l'unité

A) Communication

- ❖ Abonnement à l'actualité du Secteur (différents journaux et insertions dans les diverses publications) – 100%
- ❖ Vulgarisation des missions de l'Agence – 80%
- ❖ Confection des gadgets de publicité et de communication – 100%
- ❖ Enregistrement & diffusion "Arsel à votre service" – 55%
- ❖ Mise à jour et animation du site Web et suivi des réseaux sociaux – 75%
- ❖ Tenue du bulletin de l'Agence et édition de la Newsletter et Conciliatory News – 50%
- ❖ Formation des personnels en communication institutionnelle – 80%

B) Bilinguisme

- ❖ Formation des personnels – 75%
- ❖ Participation aux séminaires – 100%
- ❖ Traduction des documents – 75%

C) Relations Publiques

- ❖ Organisation et participation au Conseil d'Administration – 100%
- ❖ Organisation et participation aux différents fora, colloques et symposium, etc. – 100%
- ❖ Organisation des activités sportives et culturelles – 50%.

3.4.7 Audit interne et contrôle de gestion

3.4.7.1 Cellule de l'Audit Interne

La **Cellule de l'Audit Interne** (CAI) a vu le jour suite à la résolution du Conseil d'Administration N°XLVII-05-2020/ARSEL/CA du 15 mai 2020 portant adoption d'un nouvel Organigramme pour l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL).

L'audit interne à l'ARSEL se définit comme un processus mis en œuvre par la Direction Générale en vue d'assurer une gestion efficace des opérations de l'Agence. Il comprend l'ensemble des moyens, comportements, procédures et actions adaptées aux caractéristiques propres de l'Agence, visant à assurer :

- l'application des instructions et des orientations fixées par le Conseil d'Administration ou la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de l'Agence, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et règlements auxquels l'Agence est soumise ;
- la prévention des fraudes.

D'une façon générale, il contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Au cours de l'exercice 2021, les activités de la Cellule d'Audit interne ont porté principalement sur la finalisation des outils d'audits interne (charte, code de déontologie, Cartographie des risques, manuel d'audit) ; à cela s'est ajouté d'autres activités à savoir :

- la mise à jour des procédures administratives, financières et comptables ;
- l'évaluation du Compte de gestion matières 2020 ;
- la contribution à l'élaboration du Rapport de Performance Annuel ; la contribution à la préparation du Cadre des Dépenses à Moyen terme (CDMT) 2021-2023 et du Projet de Performance annuel (PPA) 2021 ;
- Les benchmarking dans les structures de régulations sœurs (ARMP, ART ; ANTIC...) ;

- le suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audit externe réalisé en 2020.

- Petit point sur la Cartographie des risques

La nécessité de ce dispositif vise à s'assurer de la pertinence de la démarche de couverture et de gestion des différents risques par le contrôle interne. Cela permet d'éviter les risques de contrôle non pertinent et efficace, et de non fluidité des activités.

La conformité au sein de l'Agence vise à prévenir le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, d'atteinte à la fortune publique ou à l'image de l'Agence lié au non-respect des dispositions réglementaires et des normes professionnelles ou déontologiques. La conformité a pour objectif de vérifier le respect des dispositions réglementaires, des orientations du Conseil d'Administration, des instructions de la Direction Générale et des procédures internes. Enfin, elle a pour objectif d'éviter la survenance des risques de non-conformité.

L'organisation des missions de conformité au sein de l'Agence est fondée sur les principes suivants :

- la veille réglementaire qui donne lieu à la rédaction de notes diffusées aux services concernés ;
- la communication des décisions du Conseil d'Administration aux différents responsables pour mise en œuvre dans le cadre de ses attributions ;
- le suivi des risques de nature juridique par la DAJPC, en fonction des sujets traités, des expertises confiées à des prestataires externes ;
- le suivi des risques liés à la sécurité de l'information (l'accès aux systèmes d'informations, les mises à jour des logiciels et l'acquisition de licences) ;
- l'évaluation de l'impact des nouvelles dispositions sur les processus internes ;
- la formalisation ou actualisation des procédures et des contrôles associés.

La matrice des risques majeurs identifiés et actualisée par la CAI recouvrent les processus ci-après :

- risques découlant des exigences de l'environnement réglementaires, procédurales et légales ;
- risques découlant de l'insuffisance des ressources financières et humaines de qualité pour valoriser les stratégies mises en place ou escomptées ;
- risques liés aux défaillances dans la gestion des Ressources Humaines et des ressources matérielles pour accompagner la stratégie mise en place ;
- risques découlant des défaillances des unités dans les processus opérationnels et dans les processus supports ;

- risques découlant de la stratégie et du management global de l'Agence dans le secteur de l'électricité;
- risques liés au non-respect des instructions budgétaires, à la mauvaise planification et évaluation des charges ;
- risques liés à la protection de l'image de marque de l'Agence et de son personnel ;
- risques ergonomiques liés au cadre et aux conditions de travail ;
- risques liés aux processus de passation et d'exécution des marchés au sein de l'Agence et dans le secteur de l'électricité, etc...

Les difficultés rencontrées au cours de l'exercice 2021, sont notamment liées à la mise en œuvre tardive du budget qui n'a pas permis à la Cellule de mettre en œuvre de façon optimale ses activités de l'année 2021. D'autres difficultés sont liées à l'insuffisance des formations en pratique professionnelle de l'audit interne à l'endroit des personnels de la Cellule.

Comme perspectives à court terme, la Cellule d'Audit Interne envisage de :

- finaliser son Plan d'Audit Interne annuel qui s'appuie sur les risques majeurs découlant de la cartographie des risques de l'Agence et le soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration ;
- améliorer le taux de mise en œuvre du plan d'audit interne annuel ;
- soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration les outils de base de l'audit interne (charte, code de déontologie, manuel et modes opératoires d'audits interne) ;
- faire des certifications aux personnels de la Cellule d'Audit interne afin de les arrimer aux standards internationaux.

3.4.7.2 Contrôle de Gestion

Le contrôle de gestion est un dispositif d'aide au pilotage de la performance. Il est défini par la Circulaire n° 003/PM du 06 juillet 2015, qui en fixe également les modalités d'organisation dans le cadre de l'élaboration, de l'exécution et du suivi de l'exécution du budget de l'Etat, comme suit : « Le contrôle de gestion dans l'approche programme est un système de pilotage mis en œuvre au sein de l'ARSEL, en vue d'améliorer le rapport entre les ressources (humaines, matérielle et financières) engagées et les résultats obtenus au titre d'une année budgétaire, sur la base d'objectifs préalablement définis dans le Programme de Performance Annuel et au terme d'une démarche de planification stratégique »

A. Les missions du Contrôle de Gestion

A la suite de la Résolution N°XLVII-05-2020/ARSEL/CA du Conseil d'Administration du 15 mai 2020 portant adoption d'un nouvel Organigramme de l'Agence de Régulation du

Secteur de l'Electricité (ARSEL), une unité de Contrôle de Gestion a été formalisée et logée à la Direction Générale. Elle a pour mission :

- de contribuer en collaboration avec les responsables opérationnels à la détermination des niveaux de performance à atteindre, des moyens financiers, humains et techniques à mettre en œuvre ;
- d'élaborer les outils de contrôle des résultats obtenus, notamment les tableaux de bord qui font apparaître l'ensemble des résultats de l'Agence ;
- du suivi et de l'analyse des tableaux de bord ;
- d'analyser les écarts existant entre les chiffres de prévisions et les chiffres réalisés ;
- de la remontée des informations jusqu'à la Direction Générale ;
- de la préconisation des solutions pour remédier aux difficultés rencontrées.

B. Activités menées en 2021

Les activités du Contrôle de gestion au cours de l'exercice 2021, ont essentiellement porté sur le suivi de la mise en œuvre des activités, l'optimisation du contrôle de gestion, nécessaire au pilotage de la performance au sein de l'Agence ; à la préparation des travaux d'élaboration du Cadre des Dépenses à Moyen terme (CDMT) 2021-2023 et du Projet de Performance Administrative (PPA) 2022 ; à la contribution et à l'élaboration des indicateurs de performance de l'exercice 2022 et à l'élaboration du Rapport Annuel de Performance (RAP) 2021. Un tableau récapitulatif de toutes les réalisations techniques menées au sein de cette Unité au cours de l'exercice 2021 vous est présenté ci-dessous :

Activités	Tâches	Résultats obtenus
Activité 1: Suivi de la mise en œuvre des activités	tâche 1: Elaboration ou mise à jour des outils de suivi des activités.	-note de cadrage -charte de gestion -Plans de travail (annuel, trimestriel, mensuel) -Tableau de bord en cours de finalisation -RAP à mi-parcours
	tâche 2: Collecte, analyse et suivi de l'exécution des activités	10 rapports de dialogues opérationnels
Activité 2: Optimisation du Contrôle de gestion	tâche 1: Formations des points focaux à l'utilisation des outils du Contrôle de Gestion	rapports des 02 formations disponibles
	tâche 2: Participation aux activités liées à la performance de la gestion des finances	rapports de 02 ateliers relatifs à l'élaboration des outils du Contrôle de Gestions disponibles
	tâche 3: Formation en Audit et Contrôle des Finances Publiques du PSSFP	02 reçus de paiement

tache 4: Benchmarking		Un benchmarking à l'ART Une concertation avec l'équipe du Contrôle de Gestion de AER
Activité 3 : évaluation de la performance	tâche 1: Organisation des dialogues de gestion stratégiques	04 rapports de dialogues de gestion stratégique

3.5. Coopération

Le domaine de la coopération a connu une activité intense en 2021 :

Organisation en lien avec les administrations compétentes, de la participation de l'ARSEL à des réunions, forums, assemblées générales, conférences, ateliers et comités exécutifs au Cameroun et à l'étranger.

Ces institutions/administrations sont : le Forum des Institutions de Régulation du Cameroun (FIRC), l'Association Régionale des Régulateurs de l'Energie (ERRA), la Fédération Internationale pour la Sécurité des Utilisateurs d'Electricité (FISUEL), la Banque Africaine de Développement (BAD), le Réseau francophone des Régulateurs de l'Energie (RegulaE.Fr), l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie du Tchad (ARSE), Agence des Normes et de la Qualité (ANOR), Agence de Régulation des Marchés publics (ARMP), Association Africaine pour l'Electrification Rurale (CLUB-ER) etc.

3.5.1.Assistance technique et appuis

Dans le cadre du "Projet de filialisation des services de comptage de l'électricité au Cameroun", lancé en février 2020 par l'ARSEL, les Cabinets de consultants (Dev2E International et RTE&EDF) retenus pour mener les études de faisabilité d'une amélioration des services de comptage de l'électricité, ont rendu leurs copies lors de deux ateliers organisés respectivement à Yaoundé et Douala, les 11 et 16 novembre 2021.

Les travaux des Yaoundé et Douala, font état d'économies de l'ordre de 350 milliards de FCFA qui pourraient être réalisées d'ici 2031 avec l'introduction de 3,5 millions de compteurs intelligents/prépayés à la place des compteurs mécaniques et électroniques.

Financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) au travers du Fonds Africain d'Assistance au Secteur Privé (FAPA), ce projet qui a duré 18 mois, présente deux composantes : la composante 1 du projet porte sur les résultats des études de faisabilité et est présentée par le Cabinet Dev2E International tandis que la composante 2 porte sur la rédaction de la réglementation sur les compteurs intelligents et prépayés est restituée par le consortium RTE&EDF.



Photo de famille : restitution d'étude du projet de filialisation des appareils de comptage.

3.5.2. Régulateurs, Organes et associations de Régulateurs (ARSE TCHAD, ARSEL CONGO, AFUR, ERRA, FIRC, ANOR, Club ER, FISUEL)

- **ARSEL CONGO**

Le Directeur Général, de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité du CONGO, Brazzaville (ARSEL), a effectué une visite de travail à l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité du Cameroun (ARSEL), le 14 juillet 2021.

Le responsable de l'ARSEL Congo est venu en visite, pour un échange d'expérience avec l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité du Cameroun sur les enjeux et méthodes de contrôle et du suivi de ce Secteur clé des économies dans leurs pays respectifs.



Séance de travail



Photo de famille rencontre ARSEL Congo / ARSEL Cameroun

- **AFUR**

Participation de l'ARSEL à la réunion d'Intégration des Outils et Méthodologies de Règlement tarifaire des Mini-réseaux dans l'ensemble des Organismes de réglementation africains, le 29 juillet 2021, par visioconférence. Organisée par Africa Energy Services Group (AESG), sur l'état d'avancement des travaux au Comité de pilotage,

- **ERRA**

Participation de l'ARSEL à la réunion de l'Assemblée Générale virtuelle le 09 juin 2021

- **FIRC**

Plusieurs réunions de consultation-ont eu lieu.

- ✓ Accord de coopération obtenu à l'Assemblée Générale constitutive relative à la mise en place du bureau exécutif du FIRC, le 26 mars 2021.



Photo de famille réunion FIRC

- ✓ Participation de l'ARSEL aux obsèques de feu, le Directeur Général de l'APN (Président pionnier du FIRC), M. Josué Youmba, le 03 au 05 juin 2021 ;
- ✓ Participation de l'ARSEL a un séminaire de renforcement des capacités des institutions membres, sur la régulation des services publics, le 26 novembre 2021, à Yaoundé.



Photo de famille (Les acteurs du FIRC en rang serré).

- **Club ER**

Participation de l'ARSEL à la 1ère réunion du Comité de Pilotage, dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Engagement croissant du Gouvernement dans l'accès à l'énergie » (GGE-EA), le mardi 27 avril 2021, par visioconférence.

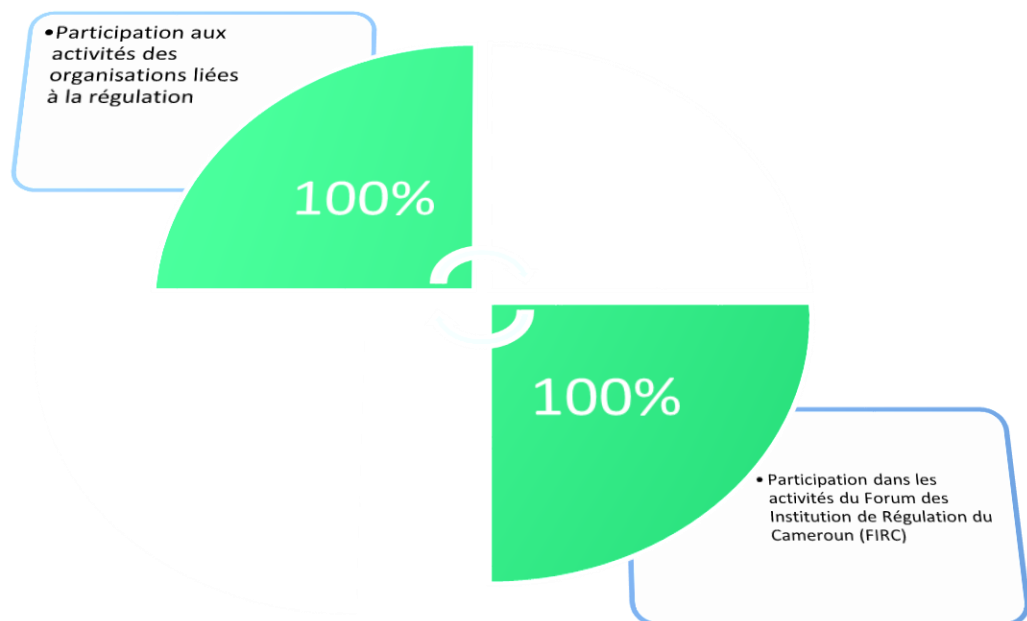
- **FISUEL**

Participation de l'ARSEL à l'Assemblée Générale Extraordinaire, le 25 Mai 2021, par visioconférence.

- **REGULAE.FR**

L'ARSEL a pris part du 30 novembre au 02 décembre 2021 à Paris, à la quatrième Assemblée Générale du Réseau des Régulateurs Francophones de l'Energie (RegulaE.Fr), ainsi qu'à son atelier de travail conjoint avec la Facilité d'Assistance Technique (TAF) de la Commission Européenne. L'événement comprenait trois (03) articulations : l'atelier thématique, l'Assemblée Générale de RegulaE.Fr et l'atelier technique.

Bilan des activités de coopération



Difficultés rencontrées en 2021

- La pandémie de la COVID-19 a fortement impacté négativement la réalisation de plusieurs activités de la DCCB ;
- L'insuffisance des ressources humaines à la DCCB a également été un frein à l'atteinte des objectifs ;
- La non implication de la Direction dans les activités techniques, ce qui a limité la couverture des activités et partant, la communication desdites activités.

Perspectives à court et moyen terme :

- la reprise des réunions de coordination pour faciliter la mise à niveau d'informations de toutes les unités, sur les activités et réalisations des différentes Directions ;
- la participation de la Direction dans les activités phares des Unités techniques afin d'accroître la visibilité de l'Agence ;
- la multiplication des missions d'accompagnement afin de développer notre base de données en termes d'images, de sons et de reportages ;
- la renforcement des capacités des membres de la Direction en matière de communication de crise, de communication digitale, d'organisation et de gestion d'événements, etc.

3.6. Evaluation de la performance des activités de l'ARSEL

Actions	Unité	Résultats obtenus	Bilan technique	Bilan financier
Régulation Technique				
Régulation, Contrôle, et Suivi des Activités du Segment Production	Sous-Direction de la régulation du segment production	Les indicateurs de performance ont été suivis : SLL 94,30%, EDEA 81,47%, Thermique d'appoint 70,71%, Thermique isolé 71,77% et Thermique hybride 75,04%. Le nombre de jours moyen de disponibilité du combustible dans les centrales thermiques isolées est d'environ 8 jours.	80,08%	49,32%
Régulation, Contrôle, et Suivi des Activités de Transport et de la Gestion du Réseau de Transport	Sous-Direction de la régulation du segment transport et de la gestion du réseau de transport	Rendement transport 93,3 % en augmentation de la capacité d'injection avec 04 transformateurs de 50 MVA pour Ngoussou, BRGM, Bafoussam, Bamenda et 06 de 60 MVA pour les postes d'OYOMABANG et BEKOKO - implantation du poste 225/90 kv de Nyom 2 pour la production de Nachtigal - entretien corridor de lignes 225 kV et 90 kV - 02 effondrements du RIS et 01 du RIN - 28/68 transformateurs avec un taux de charge supérieur à 80% - 10/44 lignes HT avec un taux de charge supérieur à 80 % - 186 incidents transports contre 151 en 2020	80%	46,10%
Régulation, Contrôle, et Suivi des Activités de Distribution et de Commercialisation	Sous-Direction de la Régulation de la Distribution et de la Commercialisation	Indicateurs de performance : - SAIDI=0.3 - SAIFI=0.3 - Rendement distribution 73.27% - Taux de Fiabilité des départs de 49%	67,71%	74,09%

Actions	Unité	Résultats obtenus	Bilan technique	Bilan financier
		- 34 transformateurs remplacés dans les délais et 127 remplacés hors * délais		
Régulation Économique, Financière et Tarifaire				
Régulation Économique, Financière et Tarifaire	Sous-Direction des Analyses Financières et de la Tarification	- Décision N°00000185D/ARSEL/DG/DREFT/DESIR/SDAFT/S DSIR/CEA du 26 Mai 2021 - Décision N°00000224D/ARSEL/DG/DREFT/DESIR/SDAFT/S DSIR/CEA du 08 juillet 2021 - modèle Financier définitif validé par l'ARSEL ; - note d'analyse du modèle financier du projet Memve'ele ; - rapport Exécutif sur les réalisations au 1er trimestre 2021 ;	66,70%	50,46%
	Sous-Direction des Analyses Économiques, du Suivi du Marché et de la Concurrence	- rapport Exécutif sur les conditions tarifaires 2021-2025 ; - rapport Exécutif actualisé sur le tarif de la SONATREL 2020 ; - CARTs Grands Comptes (Bon à Signer) ; - CARTs IPPs (Bon à Signer) ; - CART ENEO Producteur (Bon à Signer) ; - CART ENEO Distributeur (Non finalisé).	64,18%	
Régulation Juridique et Consumentiste				
Régulation Juridique et Consumentiste	Sous-Direction des Affaires Juridiques et du Suivi des Engagements Contractuels	Comité du guide d'attribution des titres créé et fonctionnel : - DAO type disponible - données et contenu du guide disponible - une dizaine de dossiers de demandes des titres instruits ; - deux Avis Conformés délivrés ; - une Autorisation délivrée.	74,20%	52.48%

Actions	Unité	Résultats obtenus	Bilan technique	Bilan financier
	Sous-Direction de la Protection du Consommateur et des Affaires Contentieuses	- 16 séances de conciliation tenues - 2464 affaires fraudes résolues - application de gestion des requêtes mise en ligne et disponible sur le web - textes organique de la CARSEL validés	71,82%	49.96%
Gouvernance et Appui Institutionnel				
Supervision et Coordination des Activités	Conseil d'Administration	- approbation des États Financiers de l'exercice 2020 à la session des comptes ; - adoption du Budget 2021 ; - plusieurs descentes des Administrateurs sur le terrain pour mieux s'imprégner des problématiques du secteur.	75,30%	61,61%
	Direction Générale	- nomination des chefs de service et des chefs de bureau ; - dialogues de gestion stratégique et opérationnelle institués ; - suivi des projets du secteur (construction du barrage sur le Natchigal, de la centrale Bakao carrière...) ; - descente sur le terrain avec le MINEE ; - réception des Régulateurs du Tchad et du Congo.	79,12%	
Gestion Financière et Comptable	Sous-Direction des Affaires Financières et de la Comptabilité	- paiement régulier et dans les délais de la totalité des salaires du personnel de 2021. - le personnel de la SDAFC a assuré le suivi de la vérification générale de comptabilité des exercices 2015 à 2019. - une réponse à la notification de redressement a été préparée et transmise au Centre des Impôts.	70,18%	70,14%
Gestion Budgétaire	Sous-Direction des Affaires		80,04%	74,57%

Actions	Unité	Résultats obtenus	Bilan technique	Bilan financier
Amélioration du Cadre et des Conditions de Travail	Administratives et du Budget	- compte administratif, compte de gestion et compte de gestion-matières approuvés par le Conseil d'Administration ; - engagement des différentes factures et acquisition des bons de carburant pour le fonctionnement ; - acquisition de 05 véhicules ; - logiciel de gestion des approvisionnements acquis.	70,40%	82,60%
Développement des Ressources Humaines	Sous-Direction des Ressources Humaines	- 04 contrats de travail signés ; - 29 attestations de stage ; - 12 Rapports mensuel d'assiduité ; - 10 formations effectuées ;	70,00%	53,89%
Contrôle de Gestion et Audit Interne	Contrôle de Gestion	- note de cadrage ; - charte de gestion ; - plans de travail (annuel, trimestriel, mensuel) - tableau de bord en cours de finalisation - 04 rapports de dialogues de gestion stratégique - RAP à mi-parcours.	67,20%	76,98%
	Cellule De l'Audit Interne	- cartographie des processus de chaque Unité - tableau des risques par unité ; - plan de Travail Annuel de l'année 2021 ; - matrice de suivi de la mise en œuvre des résolutions du Conseil d'Administration ; - matrice de suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'auditeur externe.		

Actions	Unité	Résultats obtenus	Bilan technique	Bilan financier
Communication et Relations Publiques	Sous-Direction de la Communication et du Bilinguisme	- 10 Programmes radio enregistrés et diffusés ; - accord de coopération obtenu à l'AG constitutive relative à la mise en place du bureau exécutif du FIRC ; - participation à la 10ème édition du SAGO	63,25%	54,21%
	Sous-Direction de la Coopération et des Relations Publiques	- traduction de tous les supports de communication, gadgets de fin d'année ; attestation de dépôt d'une requête et des rapports d'activité en de l'Agence en français et en anglais		
Gestion du Courrier, de la Documentation et des Archives	Cellule du Courrier, de la Documentation et des Archives	9075 courriers enregistrés au service du courrier 1062 lettres signées et expédiées ; 2 conteneurs transmis au siège pour l'aménagement.	75,56%	45,05%
Études et Systèmes d'Information de Régulation	Sous-Direction des Études et de la Veille Technologique	- rapport d'étude pour améliorer le suivi régulateur de l'exploitation du système électrique du Cameroun ; - rapport général du projet de renforcement de la veille technologique dans le secteur de l'électricité camerounais	61,20%	71,99%
	Sous-Direction du Système d'Information de Régulation	- proposition d'une plateforme de partage de données - acquisition du logiciel Power BI ; - rédaction des TDR pour une formation Power BI dans le cadre des formations PERACE ; - rédaction des TDR pour une formation en analyse des données à l'aide du logiciel MICROSOFT EXCEL.	50,90%	
	Cellule de l'Informatique et du	- 08 applications fonctionnelles et disponibles - un Cyberspace sécurisé ;	79,95%	

Actions	Unité	Résultats obtenus	Bilan technique	Bilan financier
	Développement Numérique	- 01 plan stratégique de développement informatique pour l'Agence ; - 01 application de dématérialisation de la procédure d'attribution des titres fonctionnelle et déployée.		

Rapprochement des résultats obtenus avec l'objectif stratégique de l'ARSEL

Des taux de réalisation technique de 69.14% et financier de 60,65% ont été observés au cours de l'exercice 2021.

Cette performance est justifiée par les difficultés multiples rencontrées au cours de l'exercice parmi lesquelles :

- un taux de recouvrement des ressources moyen, dû à une tension de trésorerie qu'a connu le secteur au cours de l'exercice ;
- un impact de la pandémie relative à la COVID 19 avec ses externalités négatives sur les descentes sur le terrain et les tenues des réunions ;
- un décalage de financement par la Banque Mondiale de certaines activités de la DESIR.

Conclusion

L'évolution des métiers, autant que la dynamique économique et socio-politique d'un pays, influencent fortement sa politique énergétique.

En 2021, le fonctionnement du Secteur de l'Electricité au Cameroun a été rythmé par un ensemble de décisions et d'actions, initiées par les acteurs Institutionnels.

En l'occurrence, les sous-programmes de régulation déployés au cours de cette période, ont permis notamment de :

- assurer l'accompagnement administratif, ainsi que le conseil technique et économique des nouveaux Investisseurs ;
- suivre et évaluer les activités et les engagements contractuels des Opérateurs ;
- préserver les intérêts et les droits des Consommateurs, ceci dans le strict respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur dans ce Secteur.

Fort des orientations de sa Tutelle Technique (MINEE) et de l'appui de sa Tutelle Financière (MINFI) et d'autres Partenaires, l'ARSEL a parfaitement endossé ses prérogatives de Contrôleur du Secteur, malgré la persistance de certains facteurs, qui ont complexifié la dynamique sectorielle et affecté la performance des Opérateurs.

En effet, 30% de l'énergie électrique distribuée au Cameroun durant l'Exercice 2021 était absorbée par les réseaux non conventionnels et les pratiques irrégulières, induisant ainsi une perte estimée à 60 milliards de francs CFA.

Ajouté à cela, la vétusté du réseau de distribution (pourrissement avancé des poteaux en bois), les lenteurs administratives observées dans la procédure de dédouanement du matériel électrique, nécessaire à la maintenance des infrastructures et équipements pour les trois segments (Production-Transport-Distribution), ou encore les crises sécuritaires au NOSO et les caprices du climat dans la partie septentrionale du territoire national (baisse de l'hydrologie).

Le test prévisionnel de conjoncture de la Communauté Economique de l'Afrique Central rendu par la BEAC le 26 octobre 2021, corrobore ces faits. Ledit document annonçait pour le Cameroun, de meilleures perspectives de production de l'énergie électrique pour le quatrième trimestre 2021, en dépit des conséquences de la fraude, du vandalisme, des délais élevés de dédouanement et de la mauvaise hydrologie au Nord sur la production.

Afin de continuer à maintenir un taux de couverture de la demande en électricité acceptable, les acteurs Institutionnels, Privés et autres Partenaires dudit Secteur, ont dû se mobiliser sur divers fronts, à l'effet d'apporter des solutions adaptées et efficaces aux défis économiques, technologiques et socio-politiques qui s'y prêtaient.

Maillon important de cette chaîne de résilience, le Régulateur s'est illustré selon le besoin ressenti, sous sa casquette de Gendarme, notamment dans le cadre de la lutte contre la fraude, en veillant au respect des dispositions légales en vigueur. Par ailleurs, il a joué

un rôle de Conseil auprès de l'Administration (MINEE), dans le cadre des travaux sur les CART, ou s'agissant des négociations portant sur la Décision de compensation, attendue par l'Opérateur ENEO, autre victime du déséquilibre financier qui sévit dans le Secteur.

L'ARSEL a également accompagné le Concessionnaire de Distribution dans le cadre de la relance de son Plan d'investissement (2021-2022). Pour l'illustrer, au cours de l'année 2021, 84000 poteaux en bois ont été remplacés par des poteaux en béton, sur l'ensemble du réseau national de Distribution. Il faut noter que cela a été rendu possible, moyennant la levée de financements de l'ordre de 100 milliards de francs CFA, auprès de banques locales.

En termes d'impact sur le système électrique national, ces travaux ont permis de réduire de 16% la fréquence des coupures d'électricité, et d'améliorer de 18% la Qualité du Service. Il faut relever que plusieurs programmes similaires, en cours en 2021, se poursuivront en 2022.

Au Cameroun, la production totale de toutes les installations de production d'électricité s'élève, est estimée à 8 milliards de KWH, soit 126% de ses besoins en consommation évalués à 6,41 milliards de KWH. Cette photographie du potentiel du Secteur de l'Electricité au Cameroun, permet de dresser un pronostic à la fois positif et réaliste. Toutefois, il conviendrait de définir les conditions de succès à court, moyen et long terme, qui sous-tendent un tel optimisme.

Ainsi, pour accéder à l'autosuffisance en énergie électrique et améliorer la Qualité du Service et le taux d'accès à l'énergie électrique, la poursuite de quelques objectifs clés demeure de rigueur, notamment :

- assainir et optimiser les infrastructures et la gestion des segments Transport et Distribution ;
- assurer la fiabilité et la disponibilité des centrales de production (chaque année), pour répondre efficacement aux spécificités et aux variations de la demande nationale et éventuellement, aux exportations d'énergie électrique;
- mener des études prévisionnelles approfondies et précises, sur l'évolution de la demande en électricité (5-10-15 ans) ;
- solliciter l'autorisation de procéder au rapprochement entre les données de la Douane, concernant les importations des équipements et matériels électriques, et le fichier d'acquisitions y relatifs, présenté par les Opérateurs ;
- calculer pour chaque année la monotone de consommation, et prévoir les réserves de combustibles suffisantes, pour pallier les éventuelles défaillances des autres sources de production ;
- fiabiliser et optimiser l'inter connectivité (Inter et Intra) des réseaux (RIN, RIE, et RIS) ;
- assouplir la politique douanière concernant le matériel électrique et les équipements pour la production d'électricité via les énergies renouvelables ;
- optimiser les Contrats d'achat de combustibles ;

- automatiser le traitement des requêtes des Consommateurs ;
- assermenter les Responsables de l'ARSEL, l'Effet de donner plus de force aux avis rendus dans le cadre des litiges des Conciliations (Consommateurs-Opérateurs) ou des arbitrages (Opérateurs – Opérateurs).

Perspectives

Les perspectives retenues pour l'année 2022 sont les suivantes :

- l'amélioration du cadre et les conditions de travail du personnel, pour un meilleur rendement de l'Agence ;
- la réduction des délais de traitement des contrats de prestations ;
- l'optimisation du processus de lancement de la commande des biens et services ;
- la finalisation et validation des outils de l'Audit Interne ;
- le renforcement des capacités du personnel de l'ARSEL ;
- l'optimisation de la procédure d'accès des nouveaux Opérateurs dans le secteur de l'électricité ;
- l'amélioration des outils de suivi/évaluation des obligations contractuelles des Opérateurs du secteur ;
- le renforcement du parc automobile de l'Agence ;
- la priorisation en 2022 des activités non réalisées/achevées en 2021.

